

SIX MILLE PLAINTES; SEPT CAS RÉFÉRÉS AU MINISTRE

■ Créée il y a trois ans, la Commission de surveillance de la langue française a répondu, au total, à environ 6,000 plaintes, dont 4,000 ont été réglées assez facilement. Jusqu'ici, aucun cas n'a abouti devant les tribunaux, mais sept ou huit ont été référés au ministre de la Justice. Les plaintes sont généralement portées par des particuliers ou des groupes ou encore, par la Commission elle-même. Les enquêteurs de la Commission entrent alors en jeu. Après avoir vérifié

le bien-fondé de la plainte, concernant la plupart du temps des infractions à la loi dans l'affichage et l'étiquetage, ils se rendront sur place rencontrer le contrevenant. Si ce dernier manifeste la moindre bonne volonté, ils seront très indulgents et compréhensifs. Les contrevenants les plus récalcitrants se trouvent parmi les petits commerçants de langue anglaise et d'origines ethniques diverses.

page A 8

25 CENTS

ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI \$1.75 — ÉDITION NATIONALE LUNDI AU SAMEDI \$2.00 — ABITIBI-TÉMISCAMINGUE LA TUQUE 30¢
MONTRÉAL, MARDI 11 NOVEMBRE 1980, 96e ANNÉE, no 265, 64 PAGES, 4 CAHIERS

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

hypermarché
met de la personnalité
dans votre panier.
Square Decarie et Centre 2000, Laval

LES INFIRMIÈRES EN ONT GROS SUR LE COEUR

■ Les infirmières syndiquées sont parties en guerre contre leur ordre professionnel, les médecins, le gouvernement, les administrations d'hôpitaux et même, dans une certaine mesure, contre... les hommes! A l'Ordre des infirmières, elles reprochent de leur «avoir fait miroiter les avantages qu'il y a à faire partie d'une caste supérieure de professionnelles, avantages qui n'existent pas»; aux médecins, elles reprochent d'avoir «toujours défendu et protégé le monopole qu'ils prétendent avoir de la santé», d'avoir traité les infirmières «en servantes, mais sans même le pourboire». Quant aux hommes: si les infirmières prises individuellement en sont là aujourd'hui, c'est en grande partie dû au fait que, comme chez toute femme, un autre groupe d'influence a joué énormément, protégeant ses acquis et défendant ses droits «naturels» et historiques. Cet autre groupe, ce sont les hommes.

page C 16

photothèque LA PRESSE

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

LES PARTIELLES
Socialisme,
nucléaire,
féminisme et
zonage agricole

page A 9

ÉDITO
LES GRÈVES
ET LES
HAUSSES DE
SALAIRES
PAR IVAN GUAY

page A 6



«BIENHEUREUX EST CELUI QUI,
TRÈS LOIN DU VULGAIRE, VIT
EN QUELQUE DIVASE
ÉLOIGNÉ, SOLITAIRE.»

LEND

WESTERN RUE SAINTE-CATHERINE



Un hold-up. Une dizaine de coups
de feu. Deux policiers
blessés. De l'argent qui vole
au vent. Le bandit s'enfuit
laissant des traces de sang.

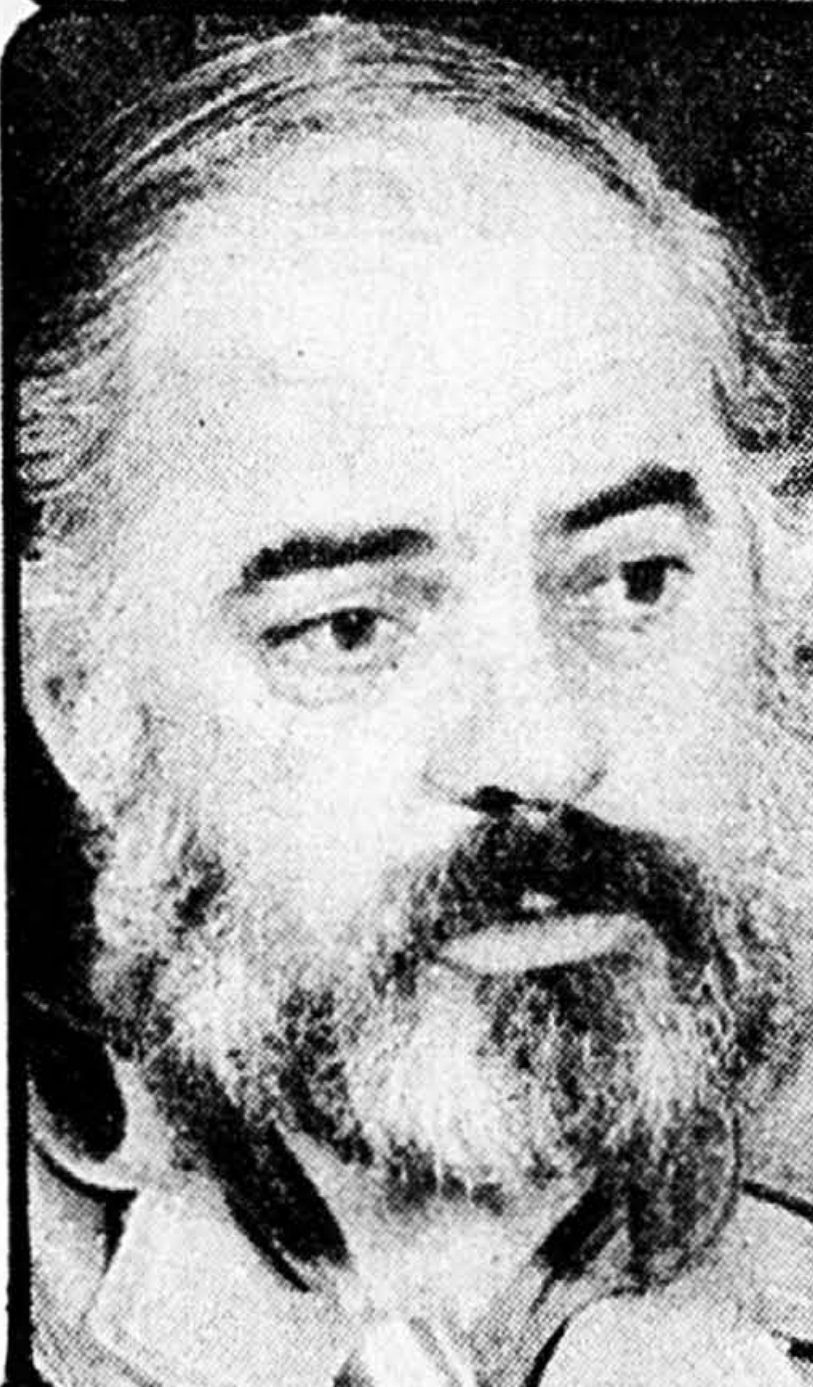
page A 3

LIBÉRATIONS
CONDITIONNELLES

Pour des verdicts des juges sans sentences

— Laurent Laplante

page D 6



MAJORITÉ DE MOINS DE 1,700 VOIX

TORONTO CHANGE DE MAIRE: ART EGGLETON

■ Toronto a un nouveau maire, Arthur (Art) Eggleton, un comptable de 36 ans qu'on retrouvait sur la scène politique municipale depuis 11 ans. Le controversé John Sewell a mordu la poussière par moins de 1,700 voix. Quelque 42 p. cent des électeurs torontois se sont prévalus de leur droit de vote. Il aura fallu attendre le dépouillement des dernières boîtes de scrutin pour confirmer l'élection de M. Eggleton, personnage efface, qui a décidé, il y a moins de trois mois, de faire la lutte à M. Sewell.

page C 16



PROJET TRUDEAU

Malépart se porte à la défense de la loi 101

page A 12

SOMMAIRE

Annonces classées: C 14,
C 15, D 8 à D 11
Arts et spectacles
— Informations: B 10 à B 13
— Horaires: B 12
Bandes dessinées: C 13
Carrières et professions: B 9
Décès, naissances, etc.: D 12
Économie: B 1 à B 9
Editorial: A 6
Êtes-vous observateur?: C 15
Horoscope: C 13
L'auto: C 7 à C 12
Le monde: A 10
Météo: A 2
Mot mystère: C 13
Mots croisés: C 13
Pleins Feux: A 8
Quoi faire aujourd'hui: B 12
Radio et télévision: B 12, B 13
Sports: C 1 à C 6, C 11, C 12
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: D 1 à D 6



Montréal Trust
Chez nous, vos intérêts sont bien servis.

BEAUCONFIELD • BELOIL • BROSSARD • CHOMÉDEY • DOLLARD-DES-ORMEAUX • DUVERNAY • FAIRVIEW • I.C. & I. • KIRKLAND • LONGUEUIL • PLACE VILLE-MARIE • PLACE VERSAILLES • ST-BRUNO • ST-HUBERT • VILLE MONT-ROYAL • WESTMOUNT • WEST-END

Services immobiliers
Services financiers

QUÉBEC
De nos correspondants

Clark : Trudeau ne se retirera pas avant la fin de son mandat

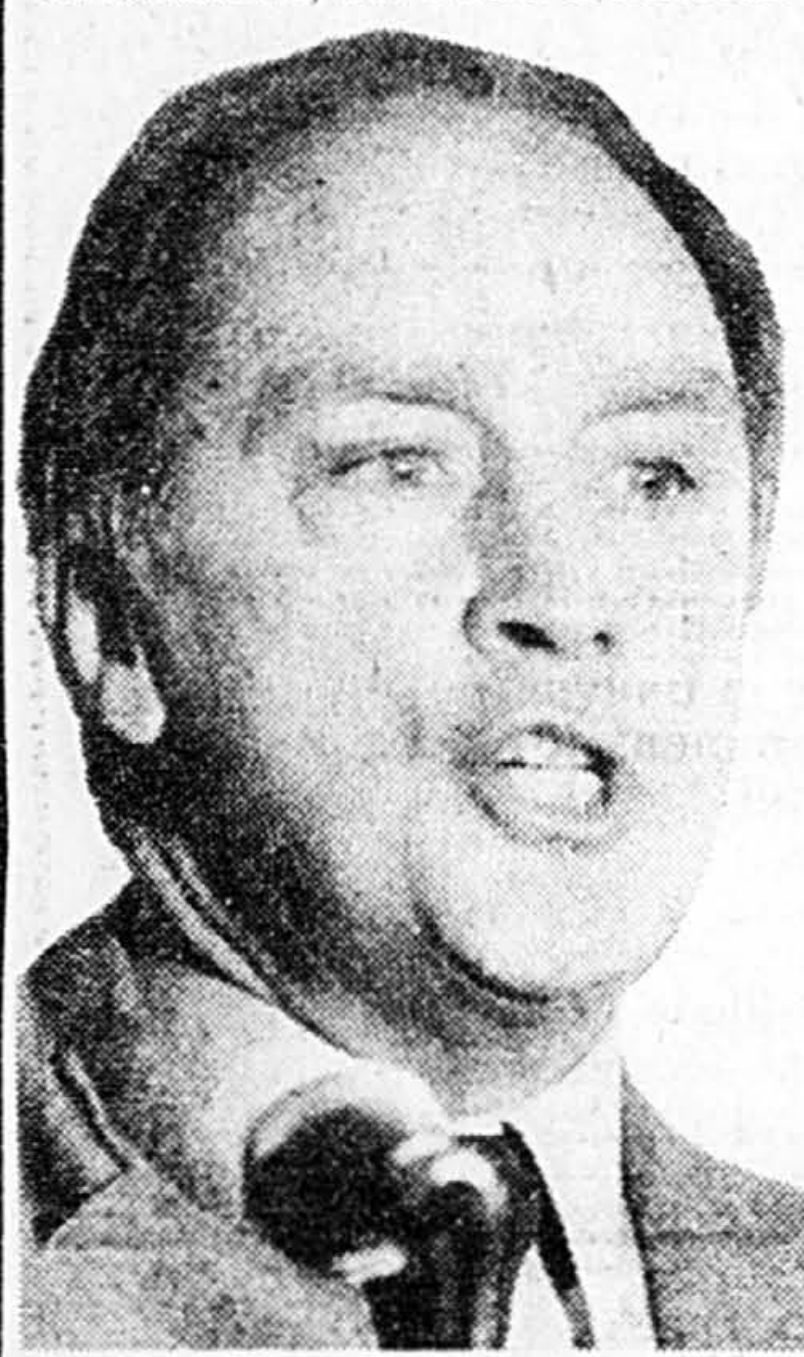
(P.V.) — Le chef conservateur Joe Clark ne croit pas que le premier ministre Trudeau se retirera de la politique avant d'avoir terminé son mandat. Il estime, au contraire, que M. Trudeau conduira les libéraux lors des prochaines élections générales. Il appuie sa conviction sur trois grandes intuitions : le Parti libéral a un sérieux problème de succession; M. Trudeau ne semble pas aussi sollicité qu'on le dit par les grandes tribunes internationales; et « M. Trudeau n'est pas du tout le genre «homme au foyer» avec trois enfants à élever, même dans une belle grande maison d'Outremont ».

La charte des droits

(P.V.) — Au cours d'une émission d'affaires publiques enregistrée, hier, à CJTM-TV de Chicoutimi (qui sera diffusée dimanche après-midi), M. Joe Clark a déclaré qu'il serait fort étonné que M. Trudeau retire, au dernier moment, la charte des droits de son projet de rapatriement de la constitution. Et, même s'il le faisait, le projet Trudeau resterait inacceptable à M. Clark parce qu'il comprendrait encore l'article sur le référendum, « qui permet d'ignorer les gouvernements, et qui permettrait d'implanter un État unitaire ».

Fuite des compagnies pétrolières

(P.V.) — Revenant à un dossier qu'il connaît mieux que la constitution, M. Clark a soutenu



Pierre-Elliott Trudeau

La Quotidienne
Tirage d'hier
6 - 2 - 7

Profitez des subventions gouvernementales jusqu'à \$1,000

- laine soufflée
- mousse isolante Rapco injectée dans les murs
- uréthane giclée
- fenêtres coulissantes à triple vitrage

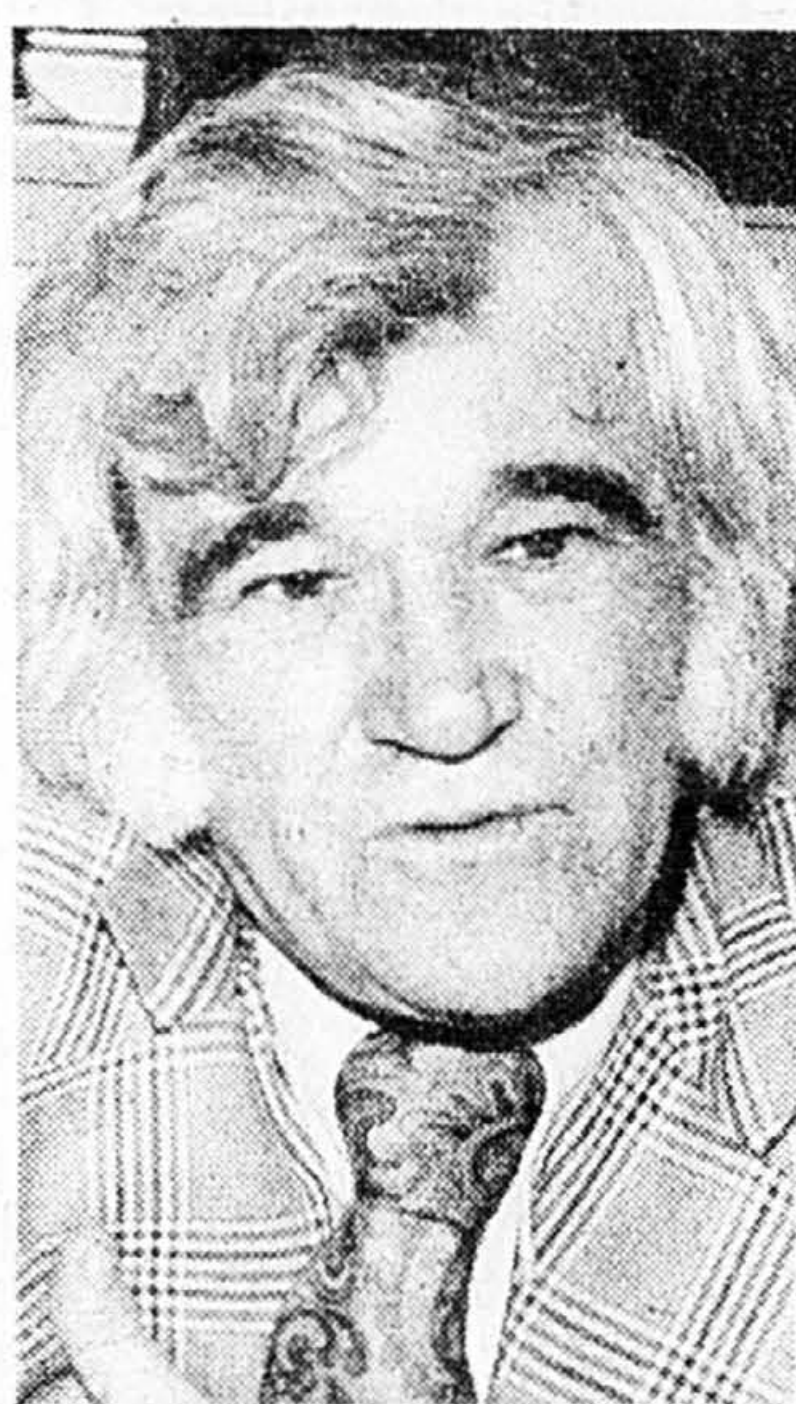
Estimation gratuite — garantie écrite
Permis de la régie: no 1336-0839
28 ans d'expérience en isolation

ISOLATION B.H.
(Division de B. H. Decor Inc.)
991, rue Desnoyers Saint-Vincent-de-Paul, Laval
661-6050 — 322-8883 (frais interurbains acceptés)

qu'à long terme la politique énergétique des libéraux rendra les Québécois otages des pays arabes, pour les approvisionnements de pétrole. Et il a déploré que, déjà, des compagnies pétrolières quittent le Canada dans l'Ouest. « Contrairement à ce que prétend M. Lalonde, ce ne sont pas des compagnies multinationales qui partent, mais des compagnies canadiennes, qui, elles, peuvent s'expatrier vers les États-Unis, où elles peuvent faire de la prospection en toute liberté ».

Le français plutôt que le tricot

(P.V.) — Les parents de Joe Clark accompagnaient leur fils lors de sa visite éclair à Chicoutimi, hier. « Comme il est toujours en déplacement, le meilleur moyen de le voir, c'est de le suivre », nous a dit M. Charles Clark, qui voyage le plus possi-



Léo Cormier

ble depuis qu'il a vendu son journal de High River, il y a une bonne dizaine d'années.

Le couple Clark était déjà venu dans la région, mais il y a fort longtemps. « C'était dans les années 40, croit se souvenir Mme Grace Clark, nous avions alors remonté le Saguenay en bateau ».

Les parents de Joe ne parlent ni ne comprennent le français. Mais Mme Clark, comme bien d'autres anglophones hors du Québec, s'émerville toujours de rencontrer des interlocuteurs pouvant parler anglais et français. « Au lieu de suivre des cours de tricot comme plusieurs de mes amies en Alberta, je crois que je devrais peut-être suivre des cours de français », nous a dit Mme Clark. Mme Clark a déjà enseigné le français du temps où elle était professeure, « mais c'était plutôt fait par écrit dans ce temps-là », s'excuse-t-elle.

Léo Cormier pour le PQ dans St-Henri?

(G.G.) Léo Cormier, qui remettait à la mi-août, à titre de président, le rapport du Conseil d'information sur les négociations dans les secteurs public et parapublic, a été approché par le Parti québécois pour poser sa candidature à la succession de Jacques Couture dans le comté de St-Henri et il a manifesté un intérêt certain. A l'emploi du Conseil des services sociaux du Montréal métropolitain, autrefois à la direction de la Ligue des droits de l'homme, M. Cormier a jusqu'à un certain point suivi la même orientation que l'ex-ministre de l'Immigration Couture (qui quittera l'Assemblée nationale dans quelques semaines), ce qui peut en faire aux yeux du PQ un bon candidat dans une lutte qui s'annonce très difficile.

Lévesque et Ryan à East-Angus samedi

(G.G.) La campagne en vue du scrutin de lundi prochain dans Mégantic-Compton atteindra son paroxysme samedi alors que le premier ministre Lévesque et le chef libéral Ryan seront dans le comté. La stratégie de chacun fera même que les deux hommes se rendront dans la même ville, East-Angus. M. Ryan sera dans le comté vendredi également (à Lac-Mégantic) alors que pour le PQ, les ministres Garon, Gendron, Johnson et Parizeau assureront une présence quotidienne



Victor C. Goldbloom

du parti au pouvoir tout au long de la semaine. Les goudailleurs Marcel Léger pour le PQ et, selon toute probabilité, Camil Samson et Gérard D. Lévesque pour le PLQ termineront le bal dimanche. Pour l'UN, le chef Michel Le Moignan est attendu dimanche et Roch LaSalle sera peut-être là samedi.

Goldbloom refait surface

(G.G.) Celui qui fut ministre des Affaires municipales et de l'Environnement dans le dernier cabinet Bourassa, Victor Goldbloom, traitera des « Embûches de la législation en matière d'environnement lors du congrès de l'Association des biologistes du Québec qui se tiendra dans la Vieille Capitale dans dix jours. Le responsable de ce qui est devenu un ministère à part entière, Marcel Léger, prononcera le discours de clôture du congrès (inauguré par M. Goldbloom), dans lequel il expo-

sera les réalisations du présent gouvernement.

L'éducation politique par le tricot

(C.V. M.) Le candidat du Crédit social Uni à l'élection partielle dans Mégantic-Compton, Jean-Paul Poulin, a profité de l'une de ses rares visites dans le comté pour suggérer la création d'un club social qui s'appellerait « Le paradis des belles femmes » et qui serait un stratagème pour attirer le vote féminin au parti. Les activités seraient axées, a-t-il expliqué, sur le tricot, la broderie, les biscuits, etc., mais on en profiterait une fois de temps en temps pour faire passer le message politique. « De quoi leur faire comprendre et mettre leur X sur le bulletin » a dit M. Poulin. L'éducation politique par le tricot? « En plein ça! » a répondu ce cher Jean-Paul.

FUTURIC CENTRE DE SOLDES

AMEUBLEMENT D'OCCASION - MODELES D'EXPOSITION LIGNES DISCONTINUEES

Ameublement de bureau neuf et d'occasion

Vaste assortiment de :

- . bureau
- . bibliothèques
- . bahuts
- . rayonnages, etc.
- . fauteuils
- . pour bureau, bureau de direction et maison
- . classeurs
- . Payez et emportez, livraison en sus
- . canapés
- . écrans
- . cloisons

Lundi-vendredi 9 a.m.-5 p.m.
Samedi 9 a.m.-midi

FUTURIC
AMEUBLEMENT DE BUREAU
CENTRE DE SOLDES

9150, av. du Parc, à
Chabanel, Montréal
Tél.: 382-5672

«un service réputé depuis 20 ans»
Stationnement pour les clients sur le côté de l'immeuble.

RSVP

Les pros Datsun vous invitent cordialement à venir essayer un de leurs modèles Datsun 1981.

Profitez de leurs conseils experts, de leur service après-vente impeccable et de la renommée Datsun. Ils vous offriront une magnifique tuque pros Datsun à l'essai de la surprenante 310 à traction-avant ou de tout autre modèle.

VOS HÔTES:

Automobiles Alexander Inc.
4100, Chemin Gascon
St-Louis de Terrebonne
477-1444

Automobiles Réal Croteau
635, boul. Curé-Poirier est
Longueuil 677-8979

Bellemare Datsun (1976) Ltée
10305, rue Papineau
Montréal 382-2780

B.G.M. Économique Auto Inc
818, boul. Labelle
Blainville 435-5566

Broadway Automobile Ltée
7550, rue Broadway
LaSalle 366-8931

Brucy Auto Inc.
900, boul. Harwood
Vaudreuil 455-1434

Bruneau Automobiles Inc.
3923, boul. Samson
Chomedey 681-6438

Datsun at Fairview
345, boul. Brunswick
Pointe-Claire 697-9141



Les pros de l'auto

Garage Dumoulin
8115, boul. Lévesque
St-François 665-7450

Model Auto Sales Inc.
7040, boul. St-Laurent
Montréal 272-5761

Normand Beaudoin Automobile Inc.
12230, rue Sherbrooke est
Pointe-aux-Trembles 645-4546

Roger Baudin Automobiles Inc.
10511, rue-Bellevois
Montréal-Nord 321-8600

Snyder Datsun Sales Ltd.
2225, rue Notre-Dame
Lachine 634-7211

LA MÉTÉO à Montréal

AUJOURD'HUI Minimum: -6 Maximum: -3
Quelques chutes de neige

DEMAIN

Ventoux et froid

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	—	-6	Quelques flocons	Ventoux et froid
Outaouais	—	-6	Chutes de neige	Ventoux et froid
Laurentides	—	-3	Chutes de neige	Ventoux et froid
Cantons de l'Est	—	-3	Chutes de neige	Ventoux et froid
Mauricie	—	-4	Neige intermittente	Peu de changement
Québec	—	-3	Faible neige	Neigeux, ventoux
Lac-Saint-Jean	—	-4	Faible neige	Peu de changement
Rimouski	—	-1	Faible neige	Peu de changement
Gaspésie	—	-3	Nuageux et pluvieux	Averses et ventoux
Bas-Caraïbe	—	-1	Faible neige	Peu de changement
Sept-Îles	—	-3	Nuageux et pluvieux	Averses et ventoux

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Averses	Victoria	2	8
Alberta	Flocons	Edmonton	-7	-3

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	3	8	Miami	26	28	Pittsburgh	5	19
Buffalo	2	6	New York	8	14	San Francisco	11	18
Chicago	4	17	Nlle-Orléans	12	28	Washington	11	22

vers les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	4	8	Hong Kong	25	32	Oslo	-4	3
Athènes	16	22	Le Caire	—	—	Paris	1	8
Berlin	-1	1	Lisbonne	10	16	Rome	12	17
Bruxelles	0	5	Londres	3	8	Séoul	5	14
Buenos Aires	8	16	Madrid	8	16	Stockholm	-5	-2
Copenhague	-1	6	Moscou	-7	-2	Tokyo	7	15
Genève	3	6	Mexico	5	22	Vienne	1	2

vers les plages

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
Acapulco	24	33	Bermudes	20	26	San Juan	24	31
Barbade	23	30	Nassau	24	31	Trinidad	23	29

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 — Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS	INFORMATION GÉNÉRALE	285-7272
LIVRAISON À DOMICILE: Lundi au samedi \$1.75	REDACTION	285-7070
Lundi au vendredi \$1.25	PROMOTION	285-7100
Samedi seulement 0.75	RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383
TARIFS D'ABONNEMENTS PAR COURRIER (Surface)	ANNONCES CLASSÉES	
Nombre de semaines*	Commandes	285-7111
CANADA	du lundi au vendredi 9h à 17h	
Lundi au samedi \$37.00 \$74.00 \$148.00	Pour changer	285-7205
Lundi au vendredi \$24.00 \$48.00 \$96.00	du lundi au vendredi 9h à 16h30	
Samedi seulement \$13.00 \$26.00 \$52.00	GRANDES ANNONCES	
ÉTATS-UNIS ET PAYS ÉTRANGERS	Détailants	285-7202
Nombre de semaines*	National, Télé-Presse	285-7306
13 26 52	Vacances, voyages	285-7265
Lundi au samedi \$72.80 \$145.60 \$291.20	Carrières et professions, nominations	285-7320
Lundi au vendredi \$52.00 \$104.00 \$208.00	COMPTABILITÉ	
Samedi seulement \$20.80 \$41.60 \$83.20	Grandes annonces	285-6892
*Durée minimum 13 semaines	Annonces classées	285-6901

Pour vous abonner, nos bureaux sont ouverts de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h) 285-6911

Mathew Cross aurait supplié l'agent Lessard de ne pas tirer

«Ne tirez pas sur David, c'est mon frère!»

Mathew Cross, le frère du jeune Amérindien abattu le 20 octobre 1979 à Caughnawaga par l'agent Robert Lessard de la SQ, a témoigné hier au procès de ce dernier en relatant les circonstances qui ont entouré le drame. Il a précisé avoir été témoin des coups portés par son frère

ANDRÉ PÉPIN

sur le pare-brise de l'auto-patrouille. Selon Mathew Cross, l'agent Lessard a dégainé son arme pour l'appuyer sur son bras gauche et tirer à trois reprises au moment où David s'appretait à ouvrir la portière gauche arrière. Mathew aurait supplié le policier de ne pas tirer.

Selon le témoin, le temps écoulé entre l'arrivée des policiers à la résidence de David Cross et les coups de feu fut très court, soit environ deux minutes. Après avoir vu les étincelles jaillir du canon de l'arme à trois reprises, Mathew, qui se trouvait sur la banquette arrière de l'auto-patrouille, s'est caché la figure en se tournant vers le dossier. Il a par la suite tenté de sortir pour se rendre près de David, mais l'agent Gervais Ouellette qui accompagnait l'accusé à ce moment-là, l'aurait empêché de descendre du véhicule.

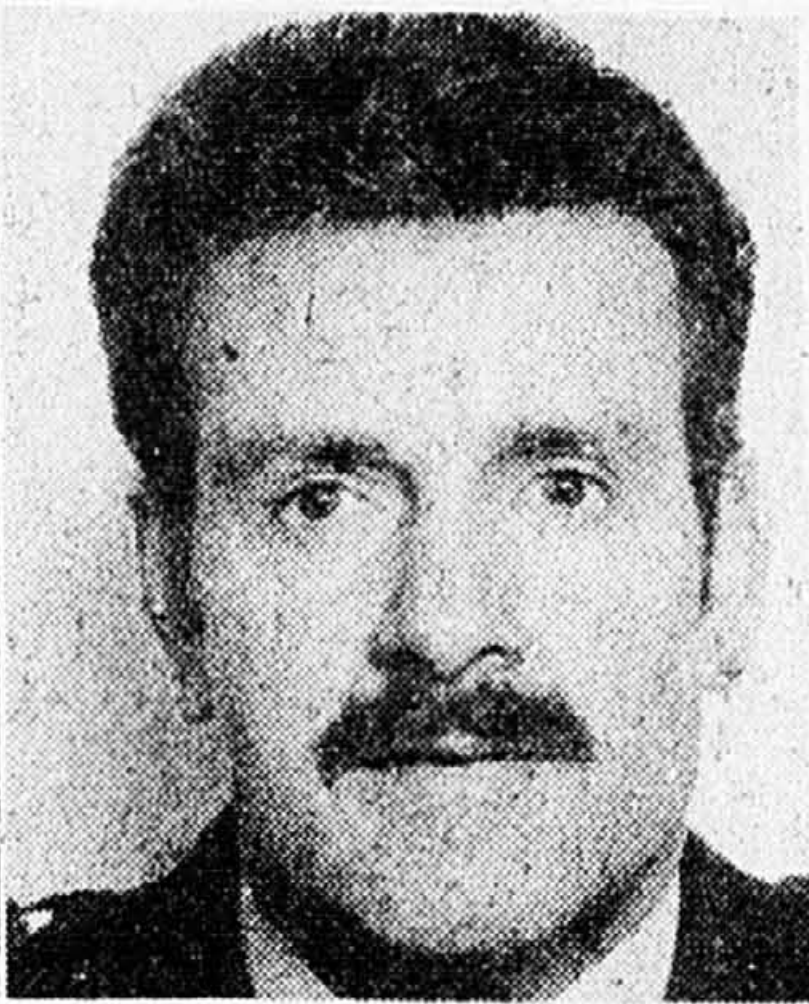
Mathew Cross, un étudiant en droit, avait précédemment expliqué que son frère David avait refusé, alors qu'il circulait sur le pont Mercier, de s'arrêter,

même sous l'insistance des policiers, prétextant qu'il ne voulait plus se faire battre par eux. Tous jours selon le témoin, David Cross n'a pas consommé de boissons alcooliques durant le trajet. La voiture des policiers, à plusieurs reprises, aurait tamponné celle de Cross.

Le beau-frère de la victime, Donald Deer, un témoin de la fusillade, a pour sa part affirmé avoir vu David Cross se protéger la figure avec ses mains au moment où le policier Lessard s'appretait à tirer. L'avocat de la défense, Me Michel Proulx, a longuement contre-interrogé le témoin sur ce point précis, lui faisant remarquer que depuis le début des procédures dans cette affaire, il avait toujours soutenu n'avoir jamais remarqué la position des mains de la victime dans les instants qui ont précédé les coups de feu: «Aujourd'hui, soudainement, vous vous souvenez que David Cross se voilait la figure avec ses mains», a déclaré l'avocat en fixant les onze membres du jury.

Tout au cours du procès, l'agent Robert Lessard, accusé d'homicide involontaire, n'est visible que des membres de la cour, une vitre opaque le séparant du public. Il assiste impassible au déroulement des audiences; l'accusé ne porte plus la moustache.

Dans la salle des audiences, les proches de David Cross, une dizaine au total, suivent les témoignages.



Le sergent Edouard Thibodeau, de la CUM, a été atteint de trois coups de feu pendant qu'un ex-policier de la CUM, Walter Richardson, a reçu une balle dans une fesse.



Le témoin, M. Ed Broekman, a ramassé une centaine de billets que le vent soufflait dans la rue.

FUSILLADE RUE SAINTE-CATHERINE Un bandit blesse deux policiers avant de réussir à s'enfuir

Un policier de la CUM et un agent auxiliaire de la ville de Westmount reposent dans un état satisfaisant à la suite d'une fusillade qui a éclaté, hier matin, en pleine rue Sainte-Catherine, alors qu'ils tentaient d'arrêter un bandit qui venait de dévaliser une institution financière de l'ouest de la ville.

Le suspect, qui est toujours recherché par la police, pourrait également avoir été blessé dans l'échange de coups de feu, si on en croit les taches de sang sur la banquette de l'auto-taxi qui lui a permis de prendre la fuite.

Cette affaire a débuté vers 10 heures, hier matin, lorsque le sergent Edouard Thibodeau, de la police de la CUM, a surpris le

voleur solitaire, à sa sortie d'une succursale de la société de fiducie du Permanent, au 1326 de la rue Greene, où il venait de s'emparer de \$1.000.

Immédiatement, le bandit, qui avait déjà plusieurs enjambées d'avance sur le policier, tenta de

ANDRÉ CEDILOT

le distancer en empruntant les rues secondaires du voisinage pour finalement aboutir dans une ruelle, à une entrée du complexe commercial Westmount Square, où il tenta de s'emparer d'un camion de livraison.

C'est à ce moment qu'un membre du service de sécurité de Westmount, M. Walter Richardson, qui s'était joint à la poursuite même s'il n'était pas en devoir, est arrivé sur place et a tenté de maîtriser l'inconnu au moment où la camionnette allait démarrer. Dans l'échauffourée qui s'ensuivit, le gunman tira deux coups de feu en direction du policier auxiliaire, atteignant celui-ci à une fesse. L'autre projectile a raté la cible.

A un certain moment au cours de la bousculade, le bandit est tombé sur le dos, perdant une partie du magot volé après que la mallette qu'il tenait se fut ouverte sous le choc. «Les billets verts, soufflés par le vent, volaient partout dans la rue. Personnellement, j'en ai recueilli une centaine, en découpures de un dollar, pour remettre à la police...», de raconter M. Ed Broekman, qui a également été témoin de la fusillade qui a suivi, rue Sainte-Catherine, entre le sergent Thibodeau et le bandit solitaire.

«Arrêté ou jeté», a crié le policier, qui se trouvait alors à une trentaine de pieds de l'individu pourchassé, d'enchaîner le témoin, M. Broekman. Le bandit s'est retourné et, pour toute réponse, a ouvert le feu. Blessé, l'agent de police s'est réfugié derrière une voiture en stationnement, puis des renforts sont arrivés pour le transporter à l'hôpital.

Le bandit, toujours sous la

menace de son arme, devait ensuite forcer un chauffeur de taxi à lui céder son véhicule, lequel a été retrouvé peu après à l'angle des rues Drummond et Sainte-Catherine. A l'intérieur, les policiers ont découvert un revolver de calibre .38, de même que des taches de sang, ce qui laisse supposer selon eux que le fugitif a aussi été blessé.

Toujours d'après l'enquête policière, le bandit aurait fui ce dernier endroit en volant une fois de plus l'automobile d'un autre chauffeur de taxi. Celle-ci a été retrouvée en fin d'après-midi, près de la station de métro Berri-de-Montigny.

Au total, une dizaine de coups de feu ont été échangés en face du Westmount Square. Le sergent Thibodeau, qui compte 20 années d'expérience à la police de la CUM a été atteint à l'épaule et à une cuisse. Il doit par ailleurs un gros merci à la boucle de sa ceinture qui l'a protégé contre un troisième projectile à l'estomac.

Quant à M. Richardson, 58 ans, un retraité de la police de la CUM et confrère du premier au poste 23 durant de nombreuses années, il vient tout juste de rejoindre les rangs du groupe de «parapoliciers» formé l'été dernier, à Westmount, à la demande des citoyens qui se plaignaient de la protection policière à cet endroit.

Rencontré dans le hall du Westmount Square, un homme d'affaires devait d'ailleurs faire remarquer que ce site commercial de la rue Sainte-Catherine, et ses alentours, semblait fort populaire auprès des voleurs de tout acabit. «Presque à chaque fois que j'y mets les pieds, il y a de l'action. En mars dernier, on a capturé un bandit à l'intérieur de la Banque Royale; plus récemment, je ne sais trop pourquoi, toutes les issues avaient été bloquées par la police à la suite d'un incident; et aujourd'hui, voilà que c'est une fusillade...», a indiqué l'homme, tout décontenancé par ce nouvel incident, plus grave encore.

Miss Canada en a assez

LONDRES (CP) — Annette Labrecque, Miss Canada 1980, n'apprécierait pas tellement la manière dont se déroule le concours de Miss Monde à Londres et voudrait rentrer chez elle.

C'est du moins ce que rapporteraient trois journaux londoniens hier. Miss Danemark se-

rait du même avis que Miss Canada.

«Je ne comprends pas le concours, aurait dit Mlle Labrecque. Nous ne sommes jugées qu'à partir de critères de beauté. On n'accorde aucune importance à la personnalité. J'aimerais bien mieux ne pas être ici et me retrouver à l'université.»



Mis à l'essai par la société Amtrak depuis maintenant cinq mois aux Etats-Unis, le train LRC fabriqué par la société Bombardier ne cesse d'impressionner les dirigeants du transport ferroviaire (et les usagers chanceux) par l'efficacité de ses dispositifs caractéristiques.

Même s'il s'est volontairement tenu à l'écart de la phase de rodage, Raymond Royer, le président-directeur général de la division du transport en commun, reçoit régulièrement des

Le LRC impressionne les Américains

commentaires de la société Amtrak, et ils sont très élogieux.

On lui a raconté, par exemple, deux expériences réussies récemment alors que le train transportait les principaux administrateurs d'Amtrak et des représentants du gouvernement fédéral, afin de tester le système de suspension des voitures, avec inclinaison hydraulique.

Dans une première expérience, ces passagers de marque ont pris la même courbe à 45 milles à l'heure à bord du «Metroliner» (un train de la génération précédente), puis à 105 milles à l'heure à bord du LRC. Les passagers ont moins ressenti les effets de la force centrifuge à bord du LRC, malgré sa vitesse de roulement beaucoup plus élevée.

Dans la deuxième expérience, le LRC a été lancé dans une courbe à une vitesse de 85 milles à l'heure. Ignorant le fait que le système hydraulique avait été préalablement débranché, les passagers ont apprécié le comportement du train. Après qu'on eut reculé le train sur une distance de huit milles et rebranché le système, l'expérience a été répétée, mais à une vitesse de 110 milles à l'heure cette fois. Comme ils étaient capables d'apprécier la différence, les passagers du train n'ont pu retenir leurs applaudissements au sortir de la courbe!

Evidemment, ces résultats ne peuvent que contribuer à rehausser encore plus l'image de marque du LRC aux Etats-Unis, une constatation intéressante si on considère que, selon Royer, pas moins de 800 voitures seront

achetées par les Américains au cours de la prochaine décennie. En supposant qu'ils optent pour le LRC (avec sa composition habituelle de deux locomotives pour cinq wagons), ces 160 trains de type «tire-pousse» pourraient représenter un marché de \$1,8 milliard en dollars de 1980. Si vous ajoutez le désir avoué de Via Rail Canada d'acheter 20 trains additionnels, en sus des 10 trains déjà commandés, le marché global pour l'Amérique du Nord est de l'ordre de \$2 milliards.

On peut donc comprendre la grande satisfaction qu'éprouve Royer devant les échos qui lui parviennent d'outre-frontière. Il s'en frotte les mains...

Des locomotives à hydrogène!

Enchaînons avec une deuxième marotte (la première étant le train LRC), mais soyons plus bref. Je viens en effet d'apprendre qu'outre le Québec, l'Ontario s'intéresse également à l'hydrogène liquide comme carburant de l'avenir.

En effet, Tom Henry, de la Toronto Area Transit Operating Authority, qui exploite les trains de banlieue Go pour le compte du gouvernement ontarien, me confirmait récemment que l'organisme a collaboré aux travaux d'un comité d'étude chargé, notamment, de trouver des débouchés pour l'hydrogène liquide, dans l'espoir qu'il puisse un jour propulser les locomotives du système.

Henry concède que les loco-

tives à hydrogène, ce n'est pas pour demain. Mais on peut imaginer facilement les économies qu'on pourrait réaliser en utilisant l'hydrogène liquide dans toutes les locomotives du pays.

Quant au laboratoire de recherche du Canadien National, il n'a encore entrepris aucune étude en ce sens, pour la bonne raison qu'on considère que les utilisations possibles de l'hydrogène liquide en sont encore au stade de la recherche pure et non à celui de la recherche appliquée.

Néanmoins, je suis convaincu que le CN ne tardera pas à emboîter le pas des que l'usine expérimentale de Varennes (un projet conjoint du groupe Noranda/Hydro-Québec) se mettra en marche.

Une invitation aux inventeurs

Comme tout citoyen qui se veut responsable, il n'est rien de plus frustrant à mes yeux que d'apercevoir une voiture en stationnement avec phares allumés qui drainent la batterie. C'est frustrant, parce qu'il suffirait, si les portières n'étaient pas verrouillées, de pousser un bouton pour éteindre les phares et éviter des ennuis au propriétaire du véhicule. J'en appelle donc à nos inventeurs pour qu'ils mettent au point un gadget qui éteindra automatiquement les phares lorsque le moteur ne fonctionne plus. Cela ne doit pas être tellement compliqué, devant tous les perfectionnements qu'on a apportés à l'automobile depuis deux décennies.

Un choix judicieux pour étaler vos revenus exceptionnels et diminuer vos impôts

La rente à versements invariables

La rente à versements invariables a été conçue spécialement pour répondre aux préoccupations financières de ceux qui reçoivent une forte somme en quittant leur emploi, qui réalisent un gain de capital imposable ou qui perçoivent des revenus irréguliers, comme les artistes et les sportifs, par exemple.

Un contrat avantageux

Cette rente constitue en fait un contrat qui vous permet d'étaler un tel revenu sur

un certain nombre d'années et d'en différer ainsi l'impôt.

Un placement intéressant

La rente à versements invariables de la Fiducie du Québec garantit un intérêt élevé pour la durée du contrat. Et il n'y a aucuns frais d'adhésion, de gestion, ni de fermeture.

Nos conseillers se feront un plaisir de vous fournir plus d'informations, ou même une soumission immédiate. Venez ou téléphonez.

MONTRÉAL
Complexe Desjardins
281 8840
De l'extérieur, sans frais
1 800 361-6840, poste 8840

LAVAL
Place Val des Arbres
668 5223
De l'extérieur, sans frais
1 800 361-3803

Fiducie du Québec

desjardins

UN CHOIX JUDICIEUX

WEISS, BRAZEAU, ROUSSIN, TREMBLAY BEAUREGARD ET ASSOCIÉS

La firme d'experts comptables Weiss, Brazeau, Roussin, Tremblay, Beauregard et Associés vous avise que dorénavant, la raison sociale de l'entreprise sera:

WEISS, BRAZEAU ET ASSOCIÉS

2020, Université, suite 1227
Montréal, Québec H3A 2A5
(514) 288-2020

WEISS, BRAZEAU ET ASSOCIÉS

La firme d'experts comptables Weiss, Brazeau et Associés est heureuse d'annoncer son affiliation au réseau national de la firme d'experts comptables Laventhol & Horwath et au réseau international Horwath & Horwath.

Le groupe compte des bureaux dans les centres les plus importants du monde.

WEISS, BRAZEAU ET ASSOCIÉS

2020, Université, suite 1227
Montréal, Québec H3A 2A5
(514) 288-2020

Réseau national: Montréal — Toronto — Vancouver — Calgary — Winnipeg.
Réseau international: 150 bureaux répartis dans 50 pays.

WEISS, BRAZEAU, LAVENTHOL, HORWATH

La firme de conseillers en administration, Weiss, Brazeau et Associés, est heureuse d'annoncer son affiliation au réseau national de Laventhol & Horwath, conseillers en administration, et au réseau international Horwath & Horwath.

Le groupe opérera au Québec sous la raison sociale:

WEISS, BRAZEAU, LAVENTHOL, HORWATH

2020, Université, suite 1227
Montréal, Québec H3A 2A5
(514) 288-2020

Réseau national: Montréal — Toronto — Vancouver — Calgary — Winnipeg.
Réseau international: 150 bureaux répartis dans 50 pays.

Réseau national: Montréal — Toronto — Vancouver — Calgary — Winnipeg.
Réseau international: 150 bureaux répartis dans 50 pays.

Réseau national: Montréal — Toronto — Vancouver — Calgary — Winnipeg.
Réseau international: 150 bureaux répartis dans 50 pays.

Réseau national: Montréal — Toronto — Vancouver — Calgary — Winnipeg.
Réseau international: 150 bureaux répartis dans 50 pays.

OTTAWA
De nos correspondants

Comme lettre à la poste?

Le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Mark MacGuigan vient de faire son deuxième pèlerinage à Londres en un peu plus d'un mois pour s'assurer que la démarche constitutionnelle d'Ottawa sera agréée par le Parlement de Westminster.

Selon le correspondant du Star de Toronto à Londres, M. Jonathan Manthorpe, le malaise et les réticences s'accroissent dans la capitale britannique, à mesure que le projet constitutionnel de M. Trudeau fait l'objet de contestations de la part des provinces et de l'opposition parlementaire fédérale.

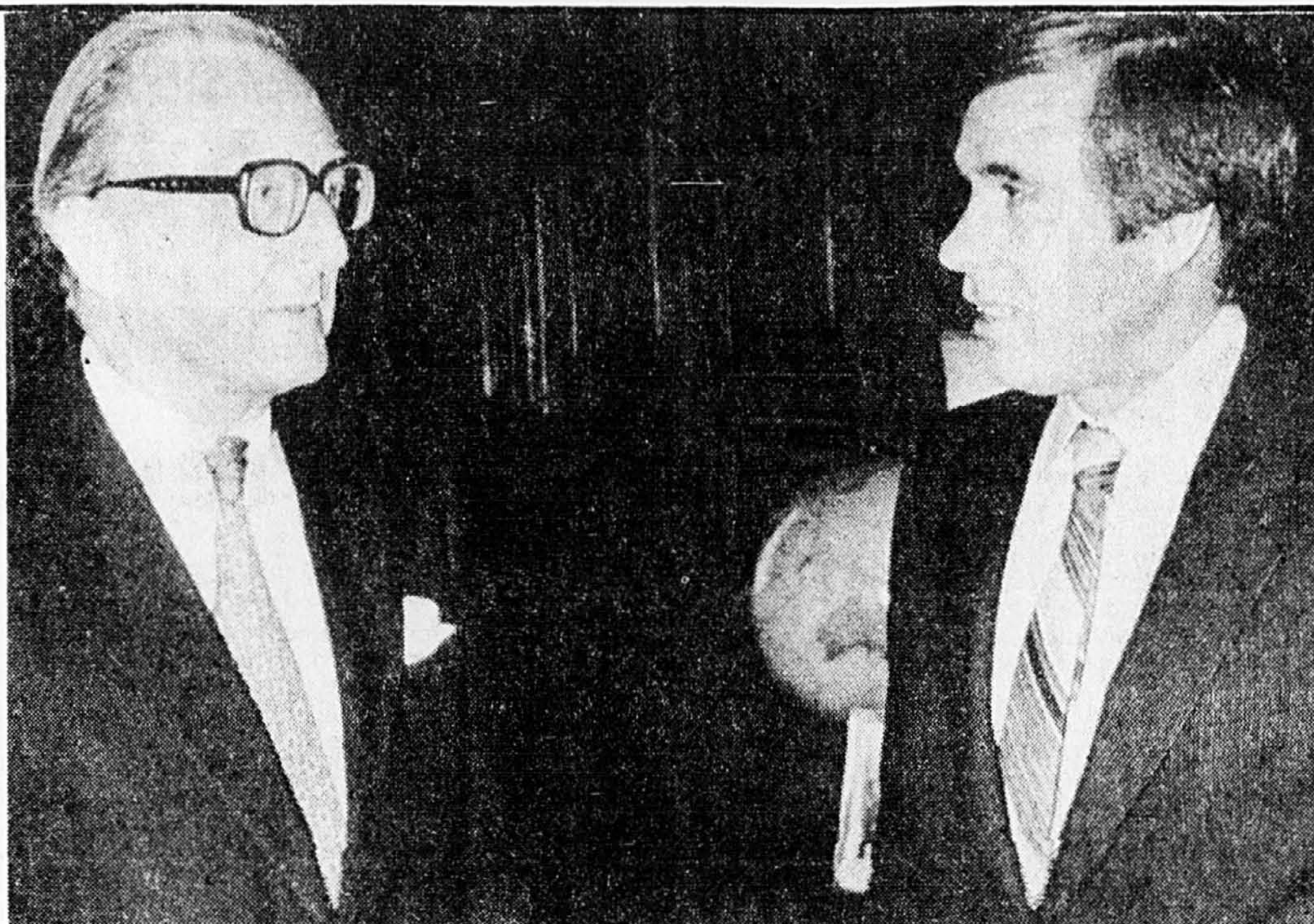
Au sortir des rencontres qu'il a eues hier, d'abord avec Sir Ian Gilmour, adjoint au Secrétaire aux affaires étrangères du gouvernement britannique, et ensuite avec Lord Carrington lui-même, M. MacGuigan a déclaré que le projet de rapatriement de la constitution avait à peine été effleuré au cours des discussions.

Pendant ce temps, à Ottawa, le secrétaire parlementaire du ministre MacGuigan, M. Louis Duclos, député de Montmagny, est le seul député libéral québécois à se battre visière levée contre le projet Trudeau. Anonymes et réticents, il se trouve des députés du Québec pour critiquer

le fond ou la forme du plan Trudeau, mais seul M. Duclos a annoncé dès le début qu'il n'endosserait pas le projet. Il présentera incessamment des amendements au caucus libéral, dans l'espoir qu'un de ses collègues libéraux siégeant au comité constitutionnel les présente officiellement. M. Duclos rejette l'action unilatérale d'Ottawa, il s'oppose à l'article 23 du projet qui empiète sur les droits du gouvernement québécois en matière linguistique et il n'accepte pas que le gouvernement fédéral puisse procéder par référendum en matière de modifications constitutionnelles sans que les provinces aient leur mot à dire et il ne voit pas pourquoi le Nouveau-Brunswick et l'Ontario ne seraient pas soumis aux mêmes exigences linguistiques que le Manitoba et le Québec.

Olivier se dégonfle

Le député de Longueuil maîtrise avec un art extraordinaire la technique du député qui se dégonfle. Lors de sa bataille contre le F-18, Olivier avait prédit une scission au sein du caucus québécois si le gouvernement ne favorisait pas le F-16. Le soir même de la décision gouvernementale, il se ralliait piteusement et sans même maugréer à la décision.



Lord Carrington et Mark MacGuigan

Le même scénario vient de se reproduire autour de la question constitutionnelle. M. Olivier déclarait «inacceptable» que le fédéral passe par-dessus la tête des gouvernements provinciaux et il réclamait la tenue d'un référendum national. Or voilà qu'il annonçait au cours du week-end, à la radio, qu'il dirigerait la lutte du caucus québécois des libéraux fédéraux contre l'opposition péquiste à ce projet.

Recherches

Désavantagées au profit de l'Ontario sur le plan de la répartition des contrats de recherches

et de développement les autres provinces espéraient que la situation se redresserait avec le temps. Il n'en est rien.

Il y a quelques jours la Société canadienne d'hypothèques et de logement annonçait la création d'un nouveau programme de subventions à la recherche en matière de logement. Destiné à stimuler la recherche «sur les aspects sociaux, économiques, physiques, environnementaux, législatifs et administratifs» du logement, ces bourses seront offertes deux fois l'an.

Le premier groupe de 18 projets sélectionnés parmi 106

téléphoto UPI

demandes indique encore une fois que l'Ontario obtient la part du lion. En effet, des 18 projets, onze vont à l'Ontario, deux au Manitoba, deux au Québec, alors que Terre-Neuve, la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse en obtiennent un chacun.

À la SCHL on se dit un peu déçu de la répartition des sub-

ventions mais on affirme que l'Ontario s'intéresse plus que les autres à la recherche. Nous avons reçu 55 demandes de cette province et seulement 23 au Québec, a dit le porte-parole de la société, pourtant nous avons expédié 14.000 circulaires et placé de la publicité dans la plupart des revues spécialisées. Le choix a été fait par un jury de onze personnes dont au moins deux étaient du Québec, explique-t-on, embarrassé.

Peut-être que le logement ne pose pas de problèmes au Québec?

Trudeau au Moyen-Orient

Le premier ministre Trudeau quittera Ottawa jeudi soir pour une tournée au Moyen-Orient qui le mènera en Arabie Saoudite, au Yémen et en Égypte. Sur le chemin du retour il fera escale à Bonn pour s'entretenir avec le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt et à Paris pour un tête-à-tête avec le premier ministre Raymond Barre.

Cette tournée constitue la première d'une série de missions que M. Trudeau effectuera ces prochains mois à l'étranger pour préparer le sommet économique des pays industrialisés qui doit se tenir l'été prochain à Ottawa et porter principalement sur les relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Contrairement à la coutume, le premier ministre voyageera par transport privé et sera accompagné de quelques collaborateurs seulement.

LES RUES DE MONTRÉAL

HOSPICE-BOURGET, rue de l' (1962)

Voie qui conduit à l'hospice Bourget, ainsi nommé en l'honneur d'Ignace Bourget, deuxième évêque de Montréal. Axe ouest-est entre Aylwin et Joliette, au sud d'Ontario.

France de 1632 à 1639. Il inaugura en 1632 les «Relations des Jésuites» qui devaient paraître pendant 40 ans. Axe nord-sud à partir de Laurier, à l'est de Saint-Laurent.

HUTCHISON, rue (1889)

Jadis connue sous le nom de rue Taylor, cette voie honore la famille Hutchison, propriétaire dès 1815 de la terre à travers laquelle elle fut ouverte. Axe sud-nord à partir de Mont-Royal, à l'ouest de l'avenue du Parc.

HÔTEL-DE-VILLE, avenue de l' (1895)

Voie qui conduit à l'hôtel de ville, et jadis connue sous les noms de rue des Allemands, German Street, rue Germain, rue Pantaléon et rue Stuart. Axe sud-nord à partir d'Ontario, à l'ouest de Saint-Denis.

HIGHLAND, avenue (?)

Nom descriptif anglophone (haute terre). Axe nord-sud, coïncée entre le chemin Trafalgar et Côte-des-Neiges.

LE JEUNE, rue (1911)

À la mémoire de Paul Le Jeune (1591-1664), Jésuite et supérieur des missions de la Nouvelle-

Miracle Mart

Canon



129⁹⁵

Le Canonet 28 de Canon avec flash Canolite "D" et étui. Modèle entièrement automatique avec flash contrôlé automatiquement et utilisant film 35 mm. Large ouverture F2.8 se bloquant lorsque la lumière est insuffisante pour vous avertir d'utiliser le flash.

ASAHI PENTAX



189⁹⁵

Appareil Pentax K1000 avec étui. Un modèle réflex de précision 35 mm avec lentilles F.2 combinant mise au point efficace, lentilles interchangeables, vitesses jusqu'à 1/1000 de seconde et prix très avantageux.

Nikon



Étui **24⁹⁵** **229⁹⁵**

Le Nikon EM avec lentilles 50 mm F1.8E. Le fameux appareil Nikon automatique avec signal "Bip Bip" avertisseur. Modèle précis 35 mm pour une exposition automatique dans la lumière ambiante ou avec le flash. Pas d'ajustements compliqués, faites la mise au point et visez!

Canon



259⁹⁵

Le Canon AT-1 avec lentilles 50 mm F1.8 et étui. Pour les amateurs d'appareils manuels, Canon offre une version électronique bénéficiant des derniers développements en photographie. Le AT-1 est aussi compatible avec tous les objectifs et accessoires Canon, ce qui augmente d'autant plus sa souplesse d'emploi.

Radio AM/FM stéréo avec magnétophone Sanyo 9902

139⁹⁵

Écoutez vos émissions radiophoniques ou enregistrez votre musique favorite grâce à cette radio de luxe AM/FM stéréo combinée avec magnétophone à cassette. Niveau d'enregistrement automatique et son riche.



SANYO



Paquet de 4 piles boni de 2 **4⁵⁹**

Piles Duracell MN 1500-6

Obtenez un paquet-boni de deux piles MN-1500 avec chaque achat d'un paquet de 4 piles. Elles dureront très longtemps sans fuite.

Il y a 15 magasins Miracle Mart pour vous servir dans la région de Montréal

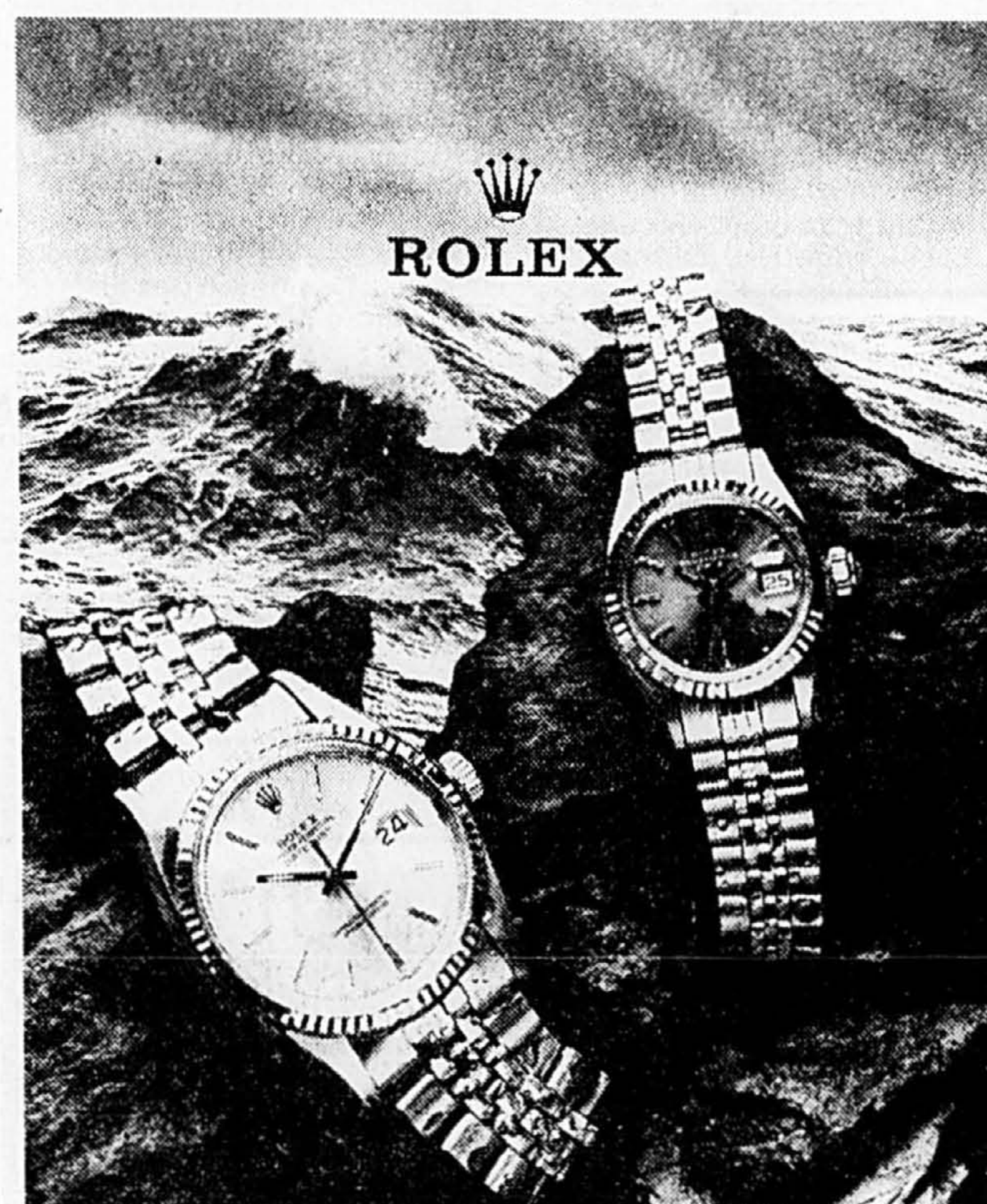
OUVERT
• Jean Talon et Pie IX
• Peel View (Centre commercial St-Martin) (Ouvert à 9h15)
• Chomedey
• Les Galeries Lachine
• Carrefour Laval
• Place Longueuil
• Lundi à mercredi 9h à 18h
• Jeudi et vendredi 9h à 21h
• Samedi 9h à 17h

OUVERT
• Place Côte des Neiges
• Châteauguay, 100 boul. d'Anjou
• Les Promenades Saint-Basile
• Lundi à mercredi 9h30 à 18h
• Jeudi et vendredi, 9h à 21h
• Samedi, 9h à 17h

• Mail Champlain, Brossard
• Place Versailles
• Place Radisson
• Mail West Island (Tous les jours)
• Lundi à mercredi 9h30 à 18h
• Jeudi et vendredi, 9h à 21h
• Samedi 9h à 17h

• Place Alexis Nihon, (metro Atwater)
• Place Greenfield Park
• Place LaSalle
• Satisfait ou remboursé
• argent remis avec le sourire.

NORMES D'ENDURANCE, VISAGE INTÈGRE



Rolex Datejust: chronomètre automatique, boîtier Oyster en acier inoxydable et or 14 kt, bracelet Jubilé. Rolex Lady-Date automatique: boîtier Oyster en acier inoxydable et or 14 kt, bracelet Jubilé. L'étanchéité à l'eau de ces deux modèles est garantie jusqu'à 50 m (165 pieds) de profondeur.

JOAILLIERS
Mappins
Le magasin du bon goût.

1000, RUE STE-CATHERINE OUEST

Clark se fait «nationaliste» pour dénoncer Trudeau dans sa forteresse

■ CHICOUTIMI. — Le chef de l'Opposition au gouvernement fédéral, M. Joe Clark, a pressé hier à Chicoutimi les Québécois «de parler fort» et d'aller massivement se faire entendre au comité mixte qui étudie, en ce moment, le projet de rapatriement de la constitution, à Ottawa.

PIERRE VINCENT

de notre bureau de Québec

Reprenant à son compte le fameux slogan libéral de la campagne électorale de février 1979 (qui donna, au parti de M. Trudeau, 74 des 75 sièges québécois), M. Joe Clark a fait valoir, devant quelque 200 étudiants, que les conservateurs étaient pour ainsi dire les seuls députés fédéraux intéressés à défendre les intérêts des Québécois. De ceux, plus exactement, qui s'opposent au plan de rapatriement unilatéral du premier ministre Trudeau.

Et ne reculant devant rien pour montrer sa bonne foi et sa ferme volonté de s'opposer au

projet Trudeau, M. Clark a signé, sans se faire tirer l'oreille, la pétition que les mouvements nationalistes québécois font circuler partout au Québec depuis le début de cette semaine.

Cette pétition demande que «la constitution du Canada ne soit pas rapatriée ni amendée sans l'accord du Québec». M. Clark l'a signée pour deux raisons: 1) parce qu'il croit que le gouvernement québécois ne serait pas opposé à ce que la constitution soit rapatriée avec la formule d'amendement de Vancouver (position qu'il défend lui-même à la Chambre des Communes); 2) parce qu'il espère qu'on se souviendra que «j'ai voté pour vous, aujourd'hui».

Le chef conservateur ne cache d'ailleurs pas que, derrière toute sa bataille constitutionnelle, la nouvelle fréquence de ses visites au Québec vise plus que simplement contre le «plan Trudeau». Le rêve sempiternellement inachevé des conservateurs au Québec est plus vivace que jamais; aussi comptent-ils déployer encore davantage d'ef-

forts pour s'implanter au Québec. Et tous les moyens sont bons, y compris celui de se faire du capital politique sur le dos de la constitution, un dossier qui n'occupe pas les premiers rangs des priorités du PC en temps ordinaire.

Mais, voilà, les conservateurs estiment que «l'heure est grave en ce moment», et que «le temps est venu de mobiliser les forces vives».

Dénonçant «Ottawa» (curieux comme la sémantique rapproche parfois des politiciens du Québec de ceux de l'Ouest), M. Joe Clark a expliqué pendant un quart d'heure pourquoi il se bat contre le projet de M. Trudeau, «un projet qui veut briser l'équilibre entre les gouvernements fédéral et provinciaux, qui veut faire décider de nos droits et libertés par les Anglais».

Il a reconnu que s'il était premier ministre, il parlerait davantage d'énergie et d'économie que de constitution, «mais je n'ai

pas le choix, je suis dans l'opposition et M. Trudeau en a fait sa priorité; mais j'ai réglé plus de problèmes constitutionnels que M. Trudeau ne l'a fait, en plus de temps que moi. Je pense, par exemple, aux ressources des fonds sous-marins, aux loteries, au rapport Chouinard sur les gens de l'air...»

En ce territoire réputé pour ses convictions nationalistes, il aurait été surprenant que M. Clark échappe à quelques pièges «péquistes» au cours de la période des questions. Il s'y attendait et il a répondu du tac au tac à celui qui s'inquiétait de son appui si, un jour, le Québec décidait de se doter d'une plus grande autonomie que maintenant. «J'appuierais un Québec plus autonome que maintenant dans la mesure où il restera dans le contexte du Canada.»

M. Clark a également soutenu que le renouvellement du fédéralisme ne peut se faire que dans le respect du principe que «le Canada est un pays trop grand pour être gouverné par un seul gouvernement».



Le chef conservateur Joe Clark: oui à un Québec plus autonome, mais dans le «contexte» canadien...



LA NOUVELLE TERCEL 4 PORTES DE TOYOTA. UN FEU ROULANT DE SUCCÈS.

Dès son lancement, la Tercel a connu un succès foudroyant. Ce n'est pas surprenant. Une traction avant, sportive, spacieuse, élégante et peu coûteuse. Elle a enflammé tous les cœurs.

Et cette année, on ajoute une nouvelle séductrice: la sedan 4 portes. Grâce à sa traction avant et à sa puissante boîte manuelle 4 vitesses, la Tercel se moque des pires conditions routières.

En équipement standard, on re-

trouve des freins à disque assistés à l'avant et des pneus à carcasse radiale ceinturée d'acier. À l'intérieur, il y a amplement d'espace pour que toute la famille prenne place en tout confort.

La Toyota Tercel 1981. Consommation d'essence en litres par 100 km.			
Ville	Route	Relative	Relative
7.2	5.0	5.8*	49*
	Approximations		m/g.

* 7.5 litres par 100 km équivalent approximativement à 49 m/g. Les chiffres proviennent d'essais en laboratoire, selon les méthodes de Transport Canada, de la Toyota Tercel SP 1981 munie d'une boîte manuelle 4 vitesses. La véritable consommation d'essence peut varier. En hiver, surtout en ville, elle sera sensiblement plus grande. Consultez le Guide 1981 de Transport Canada pour plus de détails.

À tout cela, ajoutez un moteur 1.5 litre et vous obtenez une voiture qui sort vraiment de l'ordinaire.

La Tercel, version sedan (2 ou 4 portes) et Liftback. Allez en faire l'essai. Vous serez tout feu tout flamme pour les Tercel 1981.

OH,
ÇA
CEST
SENSAS!

TOYOTA

Consultez les Pages Jaunes pour trouver le concessionnaire Toyota le plus près de chez vous.

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur

FERNAND ROY
vice-président exécutif

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Les grèves et les hausses de salaires

■ L'opinion la plus courante dans le monde syndical c'est que les grèves, si pénibles soient-elles parfois, sont globalement et finalement bénéfiques, puisqu'elles entraînent des hausses de salaires et par conséquent accroissent les revenus des travailleurs. Ce dogme syndical a été contesté vendredi dernier par l'économiste André Raynauld au colloque annuel de l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal.

Selon M. Raynauld, ancien député libéral d'Outremont qui est retourné à la recherche économique, les conventions collectives des moyennes et grandes entreprises depuis 1967 démontrent que les grèves n'ont eu aucune influence sensible sur les salaires. Il s'agit là naturellement du secteur privé. Dans le secteur public la situation est

tout autre, parce que d'une part la négociation y est sectorielle et que d'autre part ce secteur n'est pas soumis à la concurrence du marché. La connaissance de ces faits pourrait avoir une influence réelle sur les relations patronales-syndicales. Les employeurs du secteur privé pourraient difficilement, par exemple, accuser les syndicats d'être la principale cause de l'inflation par suite de leurs revendications salariales. Par contre les dirigeants syndicaux pourraient difficilement justifier le recours à la grève comme moyen de hausser les revenus des travailleurs.

Les données statistiques de l'économiste Raynauld fournissent donc une base solide à tous ceux, syndiqués ou non, qui doutaient de la pertinence des grèves, surtout quand elles sont prolongées, comme moyen effi-

cace de hausser les salaires. Bien sûr, toutes les grèves n'ont pas comme seul objectif une hausse de salaires. Mais presque toutes sont motivées par des griefs qui ont une résonance pécuniaire. Or tous ceux qui ont fait ou subi un conflit syndical prolongé savent, au moins confusément, qu'il faut souvent plusieurs années pour récupérer les salaires perdus dans une grève, même quand ils la gagnent et obtiennent les hausses de salaires demandées. Cela rejoint la conviction de George Meany, le défunt président de la grande centrale syndicale américaine AFL-CIO, qui disait qu'aucun salarié n'a vraiment les moyens de soutenir une grève de plus de deux semaines.

Cependant l'aspect le plus intéressant des statistiques de M. Raynauld est le fait que les

hausses de salaires du secteur privé ne sont pas un facteur majeur de l'inflation. En d'autres termes, il ne reste comme grands responsables de l'inflation que les entreprises et les gouvernements. Évidemment ce n'est pas une révélation pour ceux qui ont une certaine connaissance de l'économie. Cependant la responsabilité des entreprises varie considérablement selon qu'il s'agit de petites et moyennes entreprises ou de multinationales. Sans compter toutes les façons de contrôler le marché (oligopoles, cartels, etc.) pour assurer et élargir les marges de profit. Ce comportement est si généralisé qu'on peut affirmer qu'il n'y a plus depuis assez longtemps de libre concurrence sur le marché, intérieur comme extérieur.

Faut-il en conclure que la situation est désespérée et qu'on

doive accepter stoiquement la pérennité d'une inflation élevée? Heureusement on n'a pas à être fataliste en ce domaine puisque tout ce qui est fait par l'homme peut aussi être défait, car l'inflation n'est pas une force de la nature. À condition naturellement que la population prenne connaissance de la situation et veuille la changer. L'appui de la population est, en effet, essentielle aux gouvernements, qui sont les seules autorités capables de faire observer les principales lois du marché, en particulier celle de la concurrence. Malheureusement depuis plusieurs décennies les gouvernements ont participé à l'érosion de la libre concurrence, soit en créant des monopoles d'État, soit en élevant des obstacles à la concurrence (barrières tarifaires, contingentements, plans conjoints, etc.) qui ont d'ailleurs

été élevés à la demande des groupes concernés.

En outre, les gouvernements ont aggravé les méfaits de la restriction de la concurrence en se lançant dans des politiques sociales qui dépassaient largement les capacités de l'économie et en particulier leurs recettes budgétaires. Les dépenses énormes et déficitaires des gouvernements alliées à des politiques monétaires et fiscales inadéquates ont engendré en grande partie et surtout entretenu l'inflation élevée qui sévit depuis sept ans déjà. Bref, une réorientation de l'économie est impossible sans un large consensus social, puisque tout le monde, ou à peu près, pousse actuellement la voiture économique aux pneus dégonflés sur la voie de l'inflation.

IVAN GUAY

« Police ethnique » pour Montréalais

■ Depuis un an, le taux de criminalité a augmenté de 160 pour cent dans le quartier montréalais de Parc Extension. La police de la Communauté urbaine fournit des chiffres: les crimes violents et les vols avec effraction y sont de plus en plus nombreux, y atteignant un taux d'accroissement beaucoup plus grand que dans les autres quartiers de Montréal.

Or, le secteur a une particularité frappante: il regroupe une forte proportion de Néo-Canadiens. On sait que ces citoyens ont leurs propres moyens de communication. Mais ils sont parfois isolés, séparés du tout montréalais. Et quand un problème de criminalité se pose chez eux, ils n'ont pas de policiers parlant leur langue, pouvant communiquer facilement avec eux, partageant une même origine ou une souche commune.

C'est pourquoi il serait utile que la police de la Communauté urbaine de Montréal possède une plus forte proportion de policiers représentant divers groupes ethniques.

C'est cette proposition que le conseiller George Savidakis a confiée à *The Gazette*, la semaine dernière, et qu'il présentera au conseil municipal jeudi soir. Il faut espérer que le sujet y sera convenablement discuté et que la direction de la police de la CUM pourra envisager de

poser des jalons de solution à ce problème au plus tôt. Car il serait malheureux que le manque de communication entre Montréalais engendre une hausse de criminalité excessive dans certains quartiers de la ville.

Selon les chiffres disponibles, plus de 4,475 policiers sur les 4,900 de la CUM sont des francophones. Quelque 200 autres seraient de souche britannique. Et les autres seraient d'origines diverses. Ce qui signifierait que moins de 5 pour cent des policiers appartiendraient à ces ethnies. Bien petit chiffre, relativement à la proportion des communautés ethniques à Montréal, et comparativement à Toronto où, récemment, on a élevé à 20 pour cent la proportion des policiers appartenant à «l'équipe ethnique».

Dans les villes américaines, bien avant Toronto, l'expérience de «la police ethnique» a été tentée avec succès. En fait, une présence de ce type au sein de notre police apparaît tellement logique et tellement naturelle qu'on ne doit pas hésiter à lui donner vie.

Bien sûr, il faut s'attendre à des difficultés: on devra préparer les mentalités si l'on veut minimiser les heurts. Mais si on ne parvient pas à former cette police locale, on ne peut s'attendre à résoudre nos problèmes de criminalité.

JEAN-GUY DUBUC



Droits réservés

Pourquoi M. Trudeau tient-il le peuple à l'écart du débat?

■ On peut comprendre, sans pour autant l'accepter, le comportement cavalier du gouvernement fédéral à l'égard des gouvernements provinciaux. Mais comment justifier celui qu'il adopte vis-à-vis les parlementaires de l'opposition, dans le débat relatif à son projet de réforme constitutionnelle.

Les contraintes injustifiables qu'il impose au Parlement et au comité mixte du Sénat et des Communes sont tellement arbitraires, et les raisons invoquées pour les justifier tellement arrogantes, qu'il est difficile de ne pas y voir du mépris, voire du cynisme, à l'endroit des institutions parlementaires.

L'importance de la réforme projetée aurait dû normalement donner lieu à un débat prolongé aux Communes, suivi d'une étude de vaste et approfondie dans un comité parlementaire mixte et ouvert au public (dans tous les sens du mot).

Au lieu de cela, que voyons-nous? Un gouvernement pressé d'en finir avant que l'opinion publique (à défaut d'une claire et solide volonté populaire) ne change, et qui pour ce faire impose des délais dérisoirement courts qu'il fera respecter aux Communes, au Sénat et au comité mixte en recourant à sa docile majorité partisane (saut

exceptions au Sénat) pour clore le bec à la minorité.

Mais il ne suffit pas au gouvernement de bousculer les élus de la minorité, il finisse avec les règlements de la Chambre de manière à rendre extrêmement difficile, et peut-être même impossible, l'amendement de la résolution à l'étude. Cette finasserie a atteint son comble dans le cas de l'éventuelle télédiffusion des travaux du comité mixte. Depuis un mois les partis d'opposition, insistant pour que le plus important débat parlementaire du siècle soit retransmis par la télévision, se faisaient répondre par le Premier ministre et le leader parlementaire qu'il revenait au comité d'en décider. Mais ceux-ci dissimulaient le fait que depuis le 13 août le président des Communes avait informé par lettre le gouvernement qu'il revenait au Parlement, et non au comité, d'en décider.

Jeudi dernier la majorité libérale du comité décidait que la télévision ne transmettrait pas ses travaux. Les raisons invoquées par certains: les caméras pourraient distraire les membres du comité, elles pourraient induire des témoins à faire de l'obstruction ou encore faire peur à certains autres, notamment des groupes minoritaires, cependant que M. Trudeau justifiait ainsi cette décision: la télé-

vision risque de transformer ce comité en cirque.

La télévision est présente aux Communes et dans certaines législatures où elle a eu pour résultat de rehausser la qualité des débats et d'obliger les élus à se conduire plus dignement. M. Trudeau tient ses conférences constitutionnelles à la télévision, ce qui est contre-indiqué dans le cas de négociations entre chefs de gouvernements, sauf si on veut faire un show destiné à servir une stratégie électorale ou politicienne, mais il conteste son utilité là où elle a vraiment sa place à cause de la nature des travaux et de leur inestimable valeur pédagogique.

Pourquoi M. Trudeau refuse-t-il de prendre à témoin la population des implications de son projet de réforme constitutionnelle?

Craint-il qu'elle répudie les moyens adoptés pour atteindre une fin qui, paraît-il, lui agréait?

MARCEL ADAM

ERRATUM: Dans mon topo de samedi la malencontreuse inversion d'un membre de phrase a dénaturé un paragraphe qui aurait dû se lire ainsi: «On comprend que M. Trudeau soit extrêmement embarrassé par ce marchandage dont les minorités françaises de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick font les frais...»

L'arrestation de Ghotbzadeh trahit les divisions de l'Iran

■ L'Iran nous a tellement habitués aux contre-temps, aux revirements, aux rebondissements et aux coups de théâtre qu'on n'arrive pas à s'étonner qu'arrêté en fin de semaine l'ancien ministre des Affaires étrangères, Sadegh Ghotbzadeh, ait été relâché lundi, sur l'ordre, semble-t-il, de Khomeiny lui-même. Les choses étant ce qu'elles sont à Téhéran, l'élargissement de l'ancien ministre n'est peut-être pas définitif. Il n'est pas exclu que sa liberté soit provisoire. Bref, tout est possible dans un territoire en proie à l'instabilité.

S'il est exact, comme les dépêches donnaient à l'entendre hier soir, que c'est l'imam lui-même qui est intervenu en faveur de M. Ghotbzadeh, on peut penser qu'une fois de plus «le guide de la révolution» a voulu éviter le pire. Le pire, à ses yeux c'est l'étalage public des divisions qui menacent le pays.

L'élargissement du prisonnier aura peut-être réussi provisoirement à donner le change. On ne voit pas comment cette mesure de clémence supprime les causes de discorde et les luttes d'influence entre laïcs et mollahs au sein du gouvernement. On connaît mal, au surplus le sentiment de l'armée. Celle-ci a été domestiquée par le régime qui a succédé au

chah. Avec la guerre, elle peut retrouver son influence d'antan. De quel côté pencherait-elle, si elle était appelée à un arbitrage entre les factions? Il a été dit plusieurs fois que le maître de l'Irak, le président Hussein, souhaite chasser Khomeiny, convaincu qu'il s'entendrait avec un gouvernement militaire installé à Téhéran.

On en apprendra sans doute plus long sur la fausse arrestation de l'ancien ministre des Affaires étrangères et sur sa libération. Ce n'est pas la première fois que M. Ghotbzadeh s'inscrit, par ses propos, en marge de l'orthodoxie. D'habitude, il réservait ses écarts pour la presse étrangère. Ses derniers démêlés sont nés de propos tenus par lui au cours d'un débat télévisé, jeudi dernier.

Le texte exact de ses paroles ne nous est pas parvenu. On remarque, toutefois, que l'émission de télévision à laquelle il participa a été diffusée quelques jours avant que le Majlis (Parlement iranien) n'examine les statuts de la télévision.

Avant de se joindre au gouvernement, M. Ghotbzadeh était, pour le compte de Khomeiny, le spécialiste de la télévision. Il parle un peu l'anglais, assez pour comprendre et pour se faire comprendre. Il connaît les États-Unis. Il n'est pas incon-

nu en France. Est-ce tout cela qui lui confère ce «passé peu clair» que ses ennemis lui reprochent?

Son association intime avec «le guide de la révolution» l'a rendu antipathique à l'étranger, surtout après le viol de l'ambassade américaine. Mais il restait un interlocuteur modéré et raisonnable. Une sorte de lien entre l'Iran et le monde qui n'est pas l'Iran.

L'école des mollahs, dont l'influence au Parlement n'est pas à sous-estimer, se méfie de tout ce qui est tourné vers l'étranger. Si, de plus, l'ancien ministre donne des signes d'une foi vacillante en la révolution, s'il garde son sens critique vis-à-vis des intégristes, s'il fait part de réserves vis-à-vis de certaines influences qui s'exercent au sein du gouvernement, le voilà perdu.

Grâce à Khomeiny, il n'est plus totalement perdu. En le sauvant, l'imam a peut-être sauvé du même coup le président Bani-Sadr. Si celui-ci passe, aux yeux des examinateurs les plus sévères, pour un bon musulman, personne n'ignore qu'il est perpétuellement à couteaux tirés avec le premier ministre. Le président n'a jamais caché, d'ailleurs, le peu d'estime que lui inspire M. Radjai. Une belle famille unie!

GUY CORMIER

TRIBUNE LIBRE

La LAMPE, un groupe sans parti-pris

M. Guy Pinard
Journal LA PRESSE
Montréal

Cher Monsieur Pinard,

Nous avons apprécié l'intérêt que vous avez manifesté à l'égard de La LAMPE dans vos récents articles. Ainsi que vous l'avez souligné, il est important que les contribuables se regroupent pour s'opposer au «pillage systématique du trésor public».

Nous aimerions toutefois préciser quatre points au sujet de votre article du 21 octobre 1980:

1) Au sujet du terme «chapelle» nous ne sommes pas le genre d'association porté à construire des chapelles. Dans nos structures, nous avons parlé de chapitres.

2) Quant à monsieur Drapeau, s'il «nie dur comme fer» avoir un lien avec La LAMPE, vous pouvez être assuré que, dans ce cas-ci, il dit la vérité. Il est tout à fait exact, comme vous l'avez écrit vous-même dans de nombreux articles et comme nous l'avons mentionné à la conférence de presse, que les dépenses extravagantes encourues pour les Jeux olympiques ont chargé les contribuables du poids d'une dette à long terme qui limite beaucoup les services que la Ville peut donner. Peut-être que nos enfants, un jour, finiront de rembourser...

3) Nous tenons aussi à préciser que le montant que nous entendons récupérer auprès du Parti libéral du Québec est \$778,000 (et non pas \$748,000 comme vous le mentionnez dans votre article). Si nous avons décidé de faire pression pour récupérer ces \$778,000 c'est qu'il s'agit d'une action que nous pouvons entre-

prendre en tant que citoyens-contribuables. Quant à l'affaire Niding, nous tenons à porter à votre attention que la cause est présentement devant les tribunaux, et donc «sub judice». Au sujet de la mauvaise administration du Parti civique et de son président, il y a encore matière à enquête du point de vue de La LAMPE.

4) En ce qui concerne la proposition 13, il ne s'agit pas d'un modèle, mais seulement d'un exemple prouvant que des contribuables, en s'unissant, ont réussi à faire plafonner leurs impôts. Nous tenons à préciser par ailleurs que nous sommes une association essentiellement apolitique au sens partisan du terme. Bien sûr, il est inévitable que les actions entreprises par La LAMPE aient un caractère politique, puisqu'elles touchent au domaine des impôts.

Christian PLESSIS-BÉLAIR
Vice-président
de La LAMPE

Je vous remercie de me rassurer quant à l'inexistence de liens organiques entre votre mouvement et le Parti civique. Je dois me contenter de votre parole car le maire Drapeau n'a pas encore réagi, ce qui ne me surprend guère car il n'a pas l'habitude de commenter des hypothèses. Je vous remercie également de me préciser qu'il s'agit de chapitres et non de chapelles (je devais avoir des pensées angéliques...) et d'attirer mon attention sur le fait que j'avais abusé le Parti libéral du Québec d'un péché de \$30,000, ce qui change radicalement, bien sûr, l'esprit général de l'article et de votre démarche.

G.P.

Le sens du rappel de la crise d'octobre 1970

(Lettre ouverte à Madame Lysiane Gagnon suite à son article paru dans LA PRESSE du 21 octobre 80: «Le souvenir ambigu de la crise d'octobre».)

Vous commencez votre article en vous demandant contre quoi protestaient ces 2000 à 3000 personnes le 18 octobre dernier. Nous nous demandons si vous étiez présente...

Le titre de notre spectacle était: «Pour l'abolition de la loi sur les mesures de guerre, 10 ans de répression.» Tous les participants à cette soirée avaient choisi minutieusement des textes, chansons ou poèmes relativement à ce thème. Il est vrai que la répression s'étend à plusieurs niveaux et touche donc un grand nombre de réalités, mais le but de ce spectacle était essentiellement — et c'est là que vous avez manqué le bateau, peut-être parce que vous n'avez pas vécu la crise d'octobre avec toute son intensité — de démontrer que la loi des mesures de guerre avait été un prétexte pour écraser toute une population progressiste qui visait l'indépendance du Québec. Tous ceux et toutes celles qui étaient sur scène ce soir-là y étaient pour en témoigner; pour prouver qu'ils et elles étaient dans le 41 p. cent et cela, pour la vie! Prenons l'exemple de Michèle Lalonde qui ne devait pas participer, croyant que ce serait une soirée de nostalgie, mais qui, rendue au spectacle, a changé d'avis à cause de la nature vivante du spectacle et a lu son poème sur les événements d'octobre.

Un autre sens à ce 18 octobre, comme la manifestation deux

jours plus tôt qui semble vous échapper, fut de vivre ensemble une solidarité sans cachet pour un objectif commun: «donner bénévolement des énergies (autant ceux et celles qui étaient sur scène que ceux et celles qui ont préparé ces deux événements) pour une juste cause. Et cela c'est de l'amour, madame!»

Nous reprocheriez-vous maintenant de travailler pour des changements sociaux en excluant la violence? Les pouvoirs n'ont-ils pas toujours essayé de discréditer nos actions en nous accusant de ne pas revendiquer nos droits dans la supposée démocratie existante?

Le C.I.P.P. était heureux de constater que dans la même salle se trouvaient plusieurs tendances politiques et plusieurs personnalités. Cela prouve que nous avons sensibilisé un grand nombre de personnes et ce, sans frontière!

Un fait important à souligner justement est que nous avons reçu des appels de partout dans le Québec (jusqu'à Ottawa) afin de réserver des sièges. Nous croyons que cela est très significatif de l'importance de nos actions. Alors ici on se demande, nous du comité, de quelles convictions vous faisiez allusion en écrivant qu'il y avait «toutes sortes de convictions!» Et vous qualifiez la foule de vaguement délinquante, ayant une révolte imprécise... Nous cherchons toujours sur quoi vous vous basiez pour avancer de tels propos. (...)

Claire ROSE
Pour le Comité
d'information sur les
prisonniers politiques.

Des engagements qui ne sont pas tenus

Rien ne va plus à la Section préscolaire-primaire de l'Université de Montréal. La répression et l'autoritarisme sont à l'ordre du jour. Premièrement, le Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation (composé de trois professeurs, directeurs de la Section, vice-doyen et doyen) refuse l'agrégation de M. Michel Desjardins (professeur de mathématique et de projet de pédagogie-progressive). La sous-commission du 1er cycle réduit les projets pédagogiques de 24 à 9 crédits et, finalement, M. Robert Cadotte, chargé de cours depuis 6 ans et membre du groupe «La maîtresse d'école» n'est pas réengagé. Des quatre professeurs de la pédagogie progressiste il ne reste plus que Mme Colette Noël (professeur agrégé), présentement en congé de maladie. Quant à M. Richard Gendron, autre chargé de cours, il a refusé d'assumer seul la charge du projet de pédagogie progressiste. Il n'en faut pas plus pour comprendre la réaction des étudiants(es) du préscolaire-primaire face à cet abus de pouvoir.

Dès septembre, plusieurs étudiants(es) organisent donc diverses rencontres afin de mieux comprendre la situation et de pouvoir, par la suite, analyser objectivement le problème. Tous les étudiants(es) de la Section ont donc eu la possibilité de rencontrer le directeur, le doyen de la Faculté, 25 enseignants(es) et ex-étudiants(es) de la pédagogie progressiste qui ont bien voulu venir relater leur expérience. Finalement une rencontre est organisée avec les professeurs concernés, soit Michel Desjardins, Robert Cadotte et Richard Gendron.

Suite à ces rencontres nous avons donc décidé de réagir con-

sciemment afin de défendre nos droits et de dénoncer publiquement la répression politique et idéologique que l'Université de Montréal nous fait subir.

Il faut mentionner qu'en 1978, lors de notre inscription nous avons accepté une surcharge de travail pour les deux premières années du Bac afin d'être libérés pour notre troisième année et réaliser des projets de 24 crédits, et ce, dans l'orientation pédagogique de notre choix (pédagogie ouverte, pédagogie progressiste, etc.).

L'Université ne tient donc pas ses engagements, elle enlève un programme qui répond aux besoins des étudiants(es) au moment même où les cahiers de pédagogie progressiste sont de plus en plus appréciés à travers le Québec et ailleurs dans le monde. Ces cahiers pédagogiques réalisés par des étudiants(es) ont le mérite de servir concrètement aux enseignants(es).

La pédagogie progressiste est donc grandement appréciée par le milieu scolaire (sauf à l'Université), il est donc inconcevable qu'elle disparaisse de la Section. Pour terminer, juste quelques mots sur la pédagogie progressiste. Cette pédagogie vise la coopération, l'entraide plutôt que la compétition et l'individualisme; elle vise aussi à développer des pratiques et des outils pédagogiques adaptés aux enfants des travailleurs.

Nous revendiquons donc principalement le maintien du pluralisme des courants pédagogiques: le réengagement de Robert Cadotte et de Michel Desjardins; le maintien des projets de 24 crédits.

Johanne COUNOYER
Étudiante B.Sc III
Université de Montréal

Le divorce dans la réforme du Droit de la famille

ANDRÉ SIROIS,
avocat
et
MICHÈLE RIVET,
avocat, professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval

En mars 1979, la Commission permanente de la justice était convoquée à l'Assemblée nationale afin d'étudier l'ensemble des mémoires des différents organismes et personnes intéressés par la réforme du droit de la famille. Plus d'une vingtaine de mémoires furent alors présentés et les comptes rendus détaillés des journaux en renaient certains éléments: nous n'avons qu'à penser à toute la querelle au sujet du nom patronymique de l'enfant.

Cependant, c'est presque sous silence que sont passées les principales recommandations des différents mémoires relativement à la question du divorce et ce, pour deux raisons sans doute: d'une part, les dispositions relatives aux divorces ne peuvent entrer en vigueur que lorsque une entente constitutionnelle sur la question sera intervenue et d'autre part, certaines de ces dispositions ont, comme toute, un caractère technique.

Dans son projet de loi no 89, le législateur a donc pris position sur le droit de la famille acceptant l'une ou l'autre des différentes recommandations proposées et cette fois-ci, puisque la réforme est imminente et que le projet de loi devrait être adopté au cours de la prochaine session semble-t-il, toute la question du divorce resurgit et l'anathème a même été jeté contre le Barreau par certains éditorialistes dont un entre autres, a été jusqu'à prétendre: (qu) «on propose en somme que la société abdique ses responsabilités... il appartient à cette même société de vérifier aussi s'il y a véritablement échec de ce mariage. Faire autrement, c'est considérer à toutes fins utiles, voir même à toutes fins que de droit, que le mariage est une affaire purement privée. Par sa proposition, le Barreau ne fait pas progresser la société. Il la fait au contraire régresser.»

Il ne nous appartient pas ici de se porter à la défense des prises de position du Barreau, bien que nous ayons oeuvré dans la préparation de ce mémoire à titre de président de la sous-commission du Barreau sur la réforme du droit de la famille et de membre. Nous voulons plutôt ici, suite à ces éditoriaux, réexpliquer certaines questions et reprendre certains arguments susceptibles de mieux éclairer tout ce débat. Le Barreau du Québec n'est pas, en effet, le seul à avoir suggéré des modifications dans le sens d'une libéra-

lisation des motifs du divorce. Le mémoire de la Commission des services juridiques à la Commission permanente de la justice va encore plus loin et les recommandations faites par le Conseil du statut de la femme s'inspirent également du principe d'un divorce de consentement mutuel.

Quel est donc le fondement idéologique qui sous-tend ce nouveau droit du divorce?

Il apparaît essentiel pour une très bonne partie des praticiens en droit matrimonial de remplacer, dans toute la mesure du possible, le concept de divorce sanction par celui de divorce remède. La Commission de réforme du droit du Canada soulignait en mars 1976, dans son Rapport sur le droit de la famille que: «le seul fondement de la dissolution du mariage devrait être l'échec de la relation personnelle entre le mari et l'épouse... Le parlement devrait déclarer inapplicable à l'avenir, la dissolution du mariage, les doctrines de la faute matrimoniale, du délit matrimonial, de la collusion et de la connivence.» En effet, à partir du moment où de toute manière l'union matrimoniale est détruite, il est important de minimiser les blessures et les déchirements. L'idée sous-jacente au divorce sanction est qu'il faut à tout prix rechercher un coupable que l'on doit accuser devant le tribunal; au contraire, le divorce remède devant une situation complètement pourrie, tend à organiser de la manière la plus juste pour toutes les parties en cause, la fin de ce mariage et les parties en cause comprennent tant les conjoints eux-mêmes que peut-être davantage les enfants qui sont issus de cette union.

Comme le souligne la Commission de réforme du droit dans ce même rapport disons tout de suite qu'il est tout à fait faux de prétendre que des dispositions du divorce plus réalistes et plus équitables conduiraient à la limite à un nombre accru de ruptures de mariage: «La plupart des gens, affirme la Commission de réforme ont profondément intérêt à établir et à conserver une relation de famille permanente et structurée. Cet intérêt continuera à être l'élément fondamental de la stabilité des familles.» Il est important, lors d'un divorce, que les deux conjoints n'en sortent pas complètement détruits, il est essentiel aussi que les enfants ne soient pas atteints et qu'ils ne soient pas l'enjeu d'une lutte à finir entre deux adultes. Ce sont ces deux considérations qui fondent principalement l'ensemble des recommandations qui facilitent l'obtention d'un divorce, lorsqu'ils qu'il y a une rupture définitive du mariage. Le projet de loi 89 contient en

matière de divorce et de séparation de corps, un nombre important de réformes intéressantes qu'il y aurait tout lieu de mentionner dans une étude exhaustive comme par exemple, l'apport à l'accroissement de l'actif de l'un des conjoints, l'introduction du concept de résidence familiale etc., etc. Nous nous bornerons ici à reprendre l'analyse de deux dispositions qui devraient être introduites afin que le projet soit amélioré: d'une part, le délai de séparation des époux avant d'obtenir un divorce et d'autre part, la notion malheureusement trop souvent galvaudée de divorce par consentement mutuel.

Le divorce après un an de séparation

Il est essentiel que le divorce fasse partie du processus judiciaire et en ce sens, comme d'ailleurs le prévoit le projet de loi 89, le divorce doit être octroyé par le tribunal pour motifs valables.

Par motifs valables, nous sommes d'accord avec le projet de loi lorsqu'il propose à son article 537, que ce soit: «le fait que la volonté de maintenir le lien du mariage est irrévocablement atteinte.» Il est important que la personne qui se croit gravement lésée par son conjoint qui a manqué à une obligation importante du mariage, puisse protester et faire valoir pleinement son point de vue.

Par ailleurs, nous pensons que le divorce doit être prononcé s'il y a absence de cohabitation depuis plus d'un an précédant immédiatement la présentation de la requête et ce, pour quelque motif que ce soit. Notons que le projet de loi 89 prévoit que le délai de séparation est de deux ans lorsque les conjoints se sont séparés d'un commun accord et de trois ans lorsqu'un seul des deux a voulu cette séparation. Le rapport de l'Office de Révision du Code civil contient à son article 241, alinéa 3 une disposition beaucoup plus intéressante et réaliste: «Les époux ont, d'un commun accord, vécu séparés pendant une période d'au moins un an précédant immédiatement la présentation de la demande et consentent à la séparation de corps ou au divorce.»

Trop souvent, nous constatons en effet que ce ne sont pas des motifs purement religieux, moraux ou de réconciliation possible qui animent les objections sur le mérite du divorce tel qu'il se vit actuellement dans les tribunaux. C'est plutôt la vengeance, le désir de «faire faire son temps» à l'autre partie qui animent la plupart de ces objections. Cette attitude ne peut être endossée.

Selon la loi actuelle, le délai est de trois ans si les deux par-

ties consentent à la séparation et de cinq ans pour le conjoint qui a «abandonné» l'autre. Les conséquences de ce long délai sont énormes quant aux droits de la partie «victime» si l'on pense aux dispositions relatives aux biens, à la résidence familiale, aux dispositions de la Loi de la Régie des rentes du Québec sur les rentes de veuve attribuables aux concubines, sur le partage des gains admissibles, ainsi que les dispositions spéciales des régimes de pension privés. Il en est ainsi des bénéfices d'assurance-vie, de la garde des enfants, des pensions alimentaires.

L'expérience démontre dans la pratique du droit que ce n'est pas quant aux motifs qu'il y a litige devant les tribunaux, mais bien quant aux mesures accessoires. L'ensemble des débats contestés devant les tribunaux, traitent des questions de garde d'enfants, de droits de visite et sortie, de pension alimentaire, de somme globale, de partage des biens.

Voilà donc pourquoi, très schématiquement, il nous semble que le divorce sanction doit être ramené à une expression plus équilibrée, et que la loi doit prévoir une période de séparation de douze mois comme cause suffisante pour faire preuve que la volonté de maintenir le lien du mariage est irrémédiablement atteinte. Disons que la plupart des organismes qui se sont présentés en Commission parlementaire en mars 1979 ont recommandé ce délai suffisant pour permettre aux époux de mesurer la portée du geste qu'ils vont poser, sans pour autant que la partie la plus faible économiquement soit pénalisée par un délai indument long.

Le divorce sans «confession»...

Le projet de loi 89 contient en son article 525 une disposition extrêmement intéressante: «Les époux qui soumettent à l'approbation du tribunal un projet d'accord qui règle les conséquences de leur séparation du tribunal un projet d'accord qui règle les conséquences de leur séparation de corps peuvent la demander sans avoir à rapporter d'autres preuves d'une atteinte grave à leur volonté de vie commune. Le tribunal prononce

alors la séparation, s'il considère après avoir entendu les époux, que l'accord préserve suffisamment les intérêts de chacun d'eux et des enfants.» Cette disposition est toute nouvelle. En effet, le rapport de l'Office de Révision du Code civil ne la contenait pas. Le rapport prévoyait cependant des accords de séparation de fait entre conjoints qui pouvaient être homologués par le tribunal.

Cette disposition est extrêmement intéressante. En effet, pourquoi serait-il nécessaire lors d'une séparation de corps que les époux viennent confesser publiquement leur vie intime? La procédure de type contradictoire et accusatoire peut être extrêmement destructrice, et il faut avoir accompagné des centaines et des milliers de personnes à la cour pour comprendre toute l'horreur parfois de telles procédures. Nous constatons quotidiennement dans les palais de justice que des personnes curieuses peuvent assister, dans des salles d'audience parfois complètement remplies, à des extraits une vie matrimoniale ratée, que l'un et l'autre des conjoints espèrent oublier le plus rapidement possible pour pouvoir recommencer à zéro; que l'on se promène dans les corridors des palais de justice et l'on comprendra peut-être le bien-être «moral» de ces gens qui attendent pour la confession publique... Comme l'affirme encore la Commission de réforme du Canada: «la méthode d'approche du droit relativement à la famille en difficulté devrait être humaine et lorsque c'est possible, thérapeutique. Au contraire, nous avons au Canada un processus d'autodestruction.» En effet, le législateur l'a bien compris en matière de séparation de corps: il n'y a aucun intérêt, lorsque c'est possible, à tenter «d'antagoniser» les deux parties pour toujours, de nuire aux relations futures entre les parties et leurs enfants. Le système de confession publique n'est d'aucun intérêt.

Cependant, nous nous demandons pourquoi le législateur n'a proposé cette mesure qu'en matière de séparation de corps. Nous pensons que la même disposition devrait exister en matière de divorce, et c'est d'ailleurs en ce sens que le Barreau s'est prononcé. Autrement, nous pensons que nous en serons quittes pour une multiplication de procédures; d'une part, demande de séparation de corps et par la suite, divorce.

La pratique matrimoniale démontre que 80 à 90 % des causes de divorce sont entendues «par défaut» ou «ex parte» c'est-à-dire que le divorce ou la séparation de corps ne sont pas, quant au fond ou quant aux motifs, contestés par l'autre partie et aussi que très généralement, ces parties en sont venues à une entente sur les mesures accessoires (garde d'enfants, droit de visite, pension, partage de biens).

Ne serait-il pas plus positif et moins traumatisant dans le droit de demain d'agir de la manière suivante:
a) dépôt d'une demande sous

motif de vie commune irrémédiablement atteinte;
b) négociation d'un accord sur mesures accessoires;
c) se présenter devant le tribunal qui lui, étudie en premier lieu cet accord, questionne les parties et procureurs sur ce dit accord et se prononce sur le bien fondé;
d) si l'accord est juste et raisonnable, tant pour les parties que pour les enfants, vu la demande dûment assermentée de divorce, le juge n'a pas à requérir d'autres preuves que la demande assermentée et le dépôt de l'accord;
e) si l'accord n'est pas satisfaisant au juge, le tribunal peut alors exiger toute autre preuve nécessaire et ce, dans l'intérêt des parties.

Qu'arrive-t-il s'il n'y a pas d'accord sur les mesures accessoires? Le système contradictoire actuel persisterait, puisqu'en cas de différends, il n'en demeure pas moins le meilleur pour faire sortir toute la vérité et rendre justice.

Une telle réforme permettrait donc d'amenuiser les conséquences du divorce dans près de 80% des cas, tout en sauvegardant la justice et la société, et mettrait un terme au système de mesures de «dénigrement» qui ne peuvent favoriser la justice.

Notons que le Barreau préconise enfin que la demande en divorce puisse être présentée par les deux époux conjointement ou par l'un d'eux. C'est encore là une mesure susceptible de diminuer l'impact de la procédure de type accusatoire dont nous avons précédemment parlé. Par ailleurs, la Commission des services juridiques, répétons-le, préconisait dans le mémoire remis à la Commission parlementaire de mars 1979: «de conserver, au point de vue de mécanisme de dissolution que le dépôt d'un avis de rupture, basé sur l'intention d'une des parties de faire connaître au tribunal qu'elle veut rompre l'union lorsque cela ne va plus pour quelque cause que ce soit.»

C'est donc l'ensemble de la profession juridique qui manifeste sa nette opposition à un système fondé exclusivement sur un divorce sanction et de nature accusatoire. Une bonne loi du divorce doit être juste pour l'ensemble des parties en cause; elle doit être réaliste en ce qu'elle doit refléter les besoins et les aspirations de la société québécoise de 1980. Et nous pensons que pareilles dispositions (greffées à beaucoup d'autres du projet dont nous n'avons pas parlé) contribueront, si elles sont appliquées par un tribunal de la famille, à améliorer le projet actuel du gouvernement et, d'une manière plus générale, à faire progresser la société.

LE VISAGE FRANÇAIS DE MONTRÉAL

6,000 demandes d'enquête et pas encore de poursuites

— 3 —

■ Trois ans après sa création, la Commission de surveillance de la langue française a répondu au total à quelque 6,000 demandes d'enquête.

De ce nombre, environ 4,000 se sont réglées à la satisfaction de la Commission, quelque 2,000 dossiers sont encore en souffrance et seulement sept ou huit cas sont rendus sur le bureau du ministre de la Justice, Marc-André Bédard.

Aucun dossier n'a encore abouti devant les tribunaux, mais, selon des informations recueillies par LA PRESSE, il appert que les premiers cas devraient trouver leur aboutissement judiciaire d'ici un ou deux mois tout au plus.

Ce n'est pas par hasard que le Procureur général n'a encore intenté aucune poursuite en vertu de dérogations présumées à la loi 101, alors que de telles mesures pourraient servir d'exemples de la volonté du gouvernement de faire appliquer la loi.

D'une part, pour des raisons politiques bien évidentes, on hé-

sitait à tenter prématurément des procès qui auraient donné l'impression que le gouverne-



PIERRE-PAUL GAGNÉ

ment voulait se lancer dans une «chasse aux sorcières».

D'autre part, a pu apprendre LA PRESSE, le ministère de la Justice a voulu attendre d'avoir en mains une brochette de cas suffisamment étendue lui permettant de raffermir sa preuve face à ce qu'on pourrait appeler du «droit nouveau».

Autrement dit, il n'était pas question de prendre le risque de se retrouver avec une défaite judiciaire qui aurait pu nuire à l'application de la loi et, hypothétiquement, aboutir devant des tribunaux supérieurs comme ce fut le cas pour le chapitre de la loi portant sur la langue de la législation et de la justice.

A la Commission de surveillance de la langue française, on ne cache pas une certaine satisfaction devant le fait que les deux-tiers des demandes d'enquête se soient réglées sans recours aux tribunaux.

Si on se fie au rapport annuel couvrant la période du 1er avril 1979 au 31 mars 1980, rapport qui sera déposé à l'assemblée nationale d'ici quelques semaines, il appert qu'il y a eu 2,282 demandes d'enquête durant cette période et que 1,582 sont considérées comme réglées.

Soixante-quinze p. cent des demandes d'enquête, soit 1,837, portaient justement sur la langue du commerce et des affaires et 1,284 de ces demandes ont été considérées comme réglées durant cette période; la majorité des enquêtes portaient sur l'étiquetage et l'affichage.

En règle générale, les enquêtes sont instituées à la suite de plaintes portées par des individus ou des groupes d'individus, mais la Commission de surveillance, selon son mandat, peut se plaindre à elle-même.

A la Commission de surveil-

lance, on affirme ne pas se servir outre mesure du pouvoir de se plaindre à soi-même, mais on indique par ailleurs qu'un certain nombre d'interventions de ce genre ont été effectuées dans des secteurs stratégiques où l'image du français se devait d'être mise en évidence: c'est ainsi que des rues comme Saint-Jacques et Sainte-Catherine et l'ensemble du centre-ville de Montréal ont fait l'objet de plaintes formulées par la Commission elle-même qui a institué des enquêtes sur les cas où la loi n'était pas respectée.

Il s'est également produit des interventions semblables le long de certaines routes très fréquentées, telles la route 20 entre Montréal et Québec et la route menant de Québec à Saint-Anne-de-Beaupré.

Du côté des groupes d'individus, on indique qu'il n'existe aucun mouvement d'ensemble, mais que certains groupes nationalistes de l'ouest de la ville semblent s'être prêtés à l'exercice de viser des rues cibles et de formuler des demandes d'enquêtes contre plusieurs commerces ne respectant pas la loi.



Lysiane Gagnon

L'invitée de novembre

■ Elle est arrivée ni vue ni connue, sans bruit, sans avoir été invitée bien sûr et sans prévenir. On s'y attendait d'autant moins que ce samedi-là — samedi dernier — il faisait grand soleil dans un ciel parfaitement bleu.

C'est S. qui l'a découverte, samedi midi, en allant chercher les journaux. Il est rentré le pas traînant, l'air déprimé: «Ça y est, ça commence...»

— Tu veux dire, ça recommence!

Elle était arrivée mais discrètement, sans trop s'attrarder. Elle se contentait de saupoudrer légèrement les autos, les rebords des fenêtres, le dessus des haies. Mais samedi soir, on est allés chez des amis à la campagne, et alors là c'était pire: elle s'était partout, se vautrait dans l'herbe, recouvrait tous les toits, laissait partout ses traces — des couches de glace, par exemple, le long des routes...

Elle était là, une première fois. Elle reviendra, ça on le sait. La neige.

La neige, c'est-à-dire l'hiver... Ce n'est pas que je déteste l'hiver en soi. Etre perpétuellement en vacances dans une blanche campagne, faire lentement de longues randonnées à l'air sec, puis revenir dans un doux cocon, à la chaleur d'un feu de cheminée... Oui, l'hiver comme ça, j'aimerais bien!

Mais l'hiver ici et maintenant, c'est, comme on dit, «le trouble qui commence».

Les souliers qu'on transporte dans un sac de plastique. Les lourdes bottes qu'il faut mettre, ôter, remettre. Le nez qui rougit, les yeux qui pleurent. Les cheveux qui se décoiffent à la bise. La peau qui sèche. Les maisons surchauffées. L'auto qui ne part pas. La révolte obstinée des autos qui n'aiment pas l'hiver et s'arrêtent au milieu de la rue ou s'enlisent au bord du trottoir, figées dans une grève illimitée. La mort des couleurs, des odeurs et des sons naturels, l'engourdissement des sens... Certains psychologues ont étudié l'effet de l'hiver prolongé sur les humains, et découvert qu'il accroît l'anxiété à cause, justement, de cette extrême répression de la vie sensorielle.

C'est pourquoi, malgré l'inflation, de plus en plus de gens s'en vont dans le sud, une petite semaine ou deux. Ils ont découvert que les vraies vacances c'est le dépaysement, et que le dépaysement le plus reposant, le plus bienfaisant, c'est de passer du froid au chaud, de la dureté blanche de notre hiver à la floraison sensuelle de couleurs, d'odeurs, de mers tièdes. Quand vous quittez l'hiver pour aller au sud, ce qui vous frappe à l'arrivée c'est, d'abord et avant tout, l'air humide sur la peau, l'odeur moite des fleurs, l'explosion des couleurs ensoleillées...

Bon. Enfin. On ne va toute de même pas passer l'hiver à ron-

onner contre Jacques Cartier qui nous a fait naître ici plutôt qu'au sud faute d'avoir bien planifié ses affaires. On est ici, tant pis. Juste un mot, pour clore ce chapitre, à l'intention de nos nouveaux compatriotes fraîchement immigrés qui en sont à leur premier hiver chez nous: vous croyez qu'à la longue on s'habitue? Hé bien non, aussi bien vous faire une raison, on ne s'y habitue jamais!

Après ces tristes considérations, c'est le temps de se distraire un peu. Comme les écrits distrayants n'abondent pas tellement chez nous, tournons-nous une fois de plus vers le magazine «Croc», ce journal humoristique qui a réussi le tour de force de passionner notre ami Claude Gingras, le critique musical de la PRESSE qui n'aime que la musique. C'est lui qui m'a passé le numéro spécial sur la Crise d'Octobre: «Ne le prête à personne, m'a-t-il dit, tu ne le reverras pas!»

En voici un extrait, assez virilique, tiré de la chronique de «météo transcendante» que rédige un ancien du «Jour», Roch Côté.

C'est à propos d'un syndicat québécois qui vient de découvrir la lutte des classes, et dont le leader, décide d'entrer en contact avec «les gars des chantiers navals de Gdansk». Il téléphone au leader polonais Lech Walesa.

Le Québécois: Votre lutte est héroïque; ne pensez-vous pas que vous auriez une chance de prendre le pouvoir?

Walesa: «Nous, on ne fait pas de politique!»

Le Québécois: C'est regrettable, avec votre force et votre solidarité, vous pourriez porter au pouvoir un parti ouvrier unifié polonais.

Walesa: C'est déjà fait, il est au pouvoir depuis 35 ans.

Le Québécois: Ha bon! Alors chez vous, il n'y a pas d'exploitation de la classe ouvrière, les ouvriers sont au pouvoir...

Walesa: C'est ce que dit le Parti.

Le Québécois: C'est un Parti comme ça qu'il nous faudrait chez nous.

Walesa: je pense que vous le méritez bien.

Pour terminer sur la Pologne, mais sur une note triste cette fois, une remarque spontanée qu'a inspirée à Régine Hamelin de Chicoutimi la révolte impuissante des ouvriers polonais: «La Pologne? Un beau soupir...»

Avant tout, faire preuve de patience

■ Laurent Dézy, dans la quarantaine, style bon père de famille, complet sobre et cheveux grisonnants, est un des six inspecteurs de la Commission de surveillance de la langue française.

Il explique que les inspecteurs, dans leur travail quotidien, font tout ce qu'ils peuvent pour enlever tout caractère policier ou inquisiteur à leurs visites aux établissements fautifs.

Selon lui, lorsqu'une demande d'enquête est adressée à la Commission, la première tâche des inspecteurs consiste à vérifier sur place le bien-fondé des allégations du plaignant.

Par la suite, la démarche habituelle consiste à informer le mis en cause des exigences de la loi, à lui indiquer en quoi il est fautif et à le prévenir que les informations pertinentes vont être transmises à un commissaire-enquêteur. Souvent, des photographies de l'objet de la plainte sont prises.

Par la suite, un rapport est transmis à un commissaire-enquêteur, qui envoie une lettre au mis en cause le prévenant que la Commission de surveillance est saisie d'une demande d'enquête à son sujet, lui expliquant en quoi il est fautif, citant l'article de la loi avec lequel il n'est pas en conformité, lui demandant d'informer la Commission de ce qu'il entend faire pour se conformer à la loi et lui offrant finalement les services de ses membres pour lui fournir des renseignements supplémentaires.

Selon la réaction du présumé contrevenant, cette lettre peut être suivie d'autres lettres, soit pour accorder un délai, soit pour demander si la situation a été corrigée, soit pour rappeler une

nouvelle fois les exigences de la loi ou encore, si la mauvaise foi est évidente, pour mettre le fautif en demeure de se plier aux exigences de la loi sous peine d'être poursuivi.

Les inspecteurs, dit Laurent Dézy, prennent bien soin d'informer le ou les présumés contrevenants des buts de leur visite et essaient de les convaincre d'effectuer la visite des lieux en leur compagnie. Aucune photographie intérieure n'est prise sans l'accord des accusés.

Souvent, dit-il, les inspecteurs demandent eux-mêmes aux contrevenants dans quel délai ils pensent pouvoir se conformer à la loi et, s'il semble y avoir bonne foi, prennent sur eux de recommander un tel délai au commissaire-enquêteur. Par exemple, dans le cas de factures mal rédigées, on demandera au contrevenant quelle quantité il lui en reste et si cette quantité, compte tenu de la fréquence de leur utilisation, n'est pas trop élevée, on permettra au contrevenant d'écouler son stock avant de faire imprimer de nouvelles factures conformes, cette fois, à la loi.

Chaque fois qu'il y a preuve de bonne volonté, poursuit M. Dézy, on est toujours prêt à allonger les délais. Par exemple, si tel commerçant a promis à la Commission de changer son enseigne lumineuse pour telle date et si on se rend compte que la chose n'a pas été faite comme prévu pour des raisons telles qu'une diminution du chiffre d'affaires du commerçant, le mauvais temps, des retards de fabrication, etc., de nouveaux délais sont facilement accordés.

Selon M. Dézy, même si la chose peut surprendre, l'accueil



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Laurent Dézy, un des six inspecteurs de la Commission de surveillance de la langue française.

est bon dans la plupart des cas et il ne lui est arrivé qu'une seule fois, en trois ans, de se faire expulser de l'établissement où il exerçait son métier d'inspecteur.

Quelques fois, précise-t-il, il y a des hauts-cris et des jurons, mais une fois la colère passée, les commerçants se montrent le plus souvent conciliants et essaient de s'entendre avec la Commission.

A cet égard, M. Dézy rappelle une visite dans un restaurant de Ville LaSalle dont le propriétaire lui avait crié que jamais il n'accepterait de se conformer à la loi, préférant plutôt fermer son établissement. «A mon grand étonnement», précise-t-il, «quand je suis retourné sur les lieux six semaines plus tard, les correctifs appropriés avaient été apportés».

Selon M. Dézy, la politique suivie par les inspecteurs de la

Commission est de toujours manifester de la patience et de ne jamais répliquer aux sautes d'humeur.

Même s'il n'a pas établi des statistiques personnelles, M. Dézy estime qu'il n'y a que deux cas sur dix où les contrevenants présumés manifestent un mécontentement assez marqué et seulement un cas sur vingt-cinq où on assiste à une scène.

En règle générale, conclut-il, les présumés contrevenants les plus agressifs et les plus hostiles se retrouvent chez les petits commerçants anglophones et d'origines ethniques diverses, qui invoquent soit des raisons politiques, soit des raisons culturelles, soit des raisons monétaires pour expliquer leur non conformité à la loi. Nous verrons le cas d'une dizaine d'entre-eux demain.

DEMAIN: Les petits commerçants

■ QUEBEC — L'Union nationale a misé gros, depuis quelques mois, sur la venue du maire Drapeau en politique provinciale. En fait, sur le pari de la candidature de M. Drapeau à la direction de l'U.N., les dirigeants et les militants de ce parti ont investi tout ce qu'ils ont. Et même une bonne partie de ce que l'avenir pourrait encore leur réserver de bon.

Mais, un parti politique ne peut demeurer éternellement accroché à une bouée de sauvetage. Aussi, maintenant qu'on s'est maintenu en surface, à l'air libre, pendant quelque temps, commence-t-on à rêver pouvoir sauter sur une vraie embarcation.

L'Union nationale prépare son après Drapeau!

Une Commission politique, composée d'une quinzaine de personnes — moyenne d'âge: 34 ans — et présidée par Robert Rivard, jeune dentiste de Saint-Hyacinthe, travaille depuis quelque temps à préparer un document de travail, qui servira éventuellement de base aux discussions pour l'élaboration d'un programme politique.

Qu'une poignée de gens, si peu nombreux soient-ils, se donnent

L'UN prépare son après Drapeau

la peine de passer des heures à réfléchir sur l'avenir de l'Union nationale, gratuitement et à leurs frais pour la plupart, c'est plutôt remarquable!

Remarquable qu'on tente, pour vrai, de redonner vie à ce



PIERRE VINCENT

(de notre bureau de Québec)

parti, qui, en 1976, entreprenait son mandat avec onze députés, avec 19 pour cent de l'électorat et avec un chef roi de la PME, et qui, aujourd'hui, à quelques pas du fil d'arrivée, est toujours assommée par la démission de sept de ses onze députés et par le départ fracassant de son chef. Un parti promis à un maigre trois pour cent des votes aux prochaines élections générales. Un parti qui survit péniblement

au plan financier, traînant depuis longtemps un fort déficit d'une cinquantaine de milliers de dollars.

«Ou bien nous comptons sur la personnalité unique de M. Drapeau pour assurer notre avenir, explique M. Serge Fontaine, président de l'U.N., ou bien nous nous choisissons un jeune chef dans la quarantaine, qui sera en mesure de s'appuyer sur un programme séduisant au plan électoral.»

Un candidat sur mesure

Or, M. Fontaine, de même que certains autres unionistes, semblent s'apprêter à descendre de leur petit nuage Drapeau. Ils se tourneront alors vers l'autre entrée du tunnel. Ils ont un candidat sur mesure, M. Jean-Marc Béliveau, président de la Commission des normes du Travail, qui a déjà fait savoir son intention, son désir de prendre la direction de l'Union nationale.

Le chemin qu'empruntera



Serge Fontaine, président de l'Union nationale.

alors le vieux parti de Maurice Duplessis sera long. Et étroit, puisqu'il reste peu de place entre le Parti québécois et le Parti libéral du Québec.

«Par rapport au PLQ, nous sommes un vrai parti québécois, soutient Robert Rivard. Nous sommes libres de toute attache avec Ottawa. Nous sommes moins socialisant que les libéraux, n'oubliez pas que le grand socialisateur Forget est toujours un membre influent de l'équipe Ryan.

«Et, par rapport au PQ, nous nous distinguons par le fait que nous sommes un vrai parti fédéraliste.»

Base d'un programme

Les penseurs de l'U.N. n'ont pas encore terminé leurs réflexions sur tous les éléments de ce qui devrait composer, selon eux, la base du prochain programme unioniste, mais il leur semble évident que le programme devra insister sur l'initiative privée, sur une politique familiale qui

cessera de discriminer la femme au foyer par rapport à celle se trouvant sur le marché du travail, sur le remplacement du droit de grève dans les secteurs public et para-public par des négociations permanentes, par un meilleur équilibre entre l'Etat et l'individu, par la suppression du contrôle syndical exercé par l'UFA, par un gel complet des projets d'étatisation de compagnies...

Les délicates questions sur la langue et sur la Constitution ont délibérément été écartées des discussions de la commission politique unioniste, «parce que nous ne voulons pas lier notre futur chef.»

La commission se réunira à nouveau à la fin de ce mois. Leur document de travail sera soumis aux militants par la suite, il sera vraisemblablement discuté lors du congrès de direction en février, mais il ne pourra être adopté qu'au congrès d'orientation prévu pour le mois d'avril.

LES PARTIELLES DU 17 NOVEMBRE

MÉGANTIC-COMPTON

Le candidat libéral fait campagne contre le socialisme

■ PIOPOLIS — A une vingtaine de kilomètres de Lac-Mégantic, dans la municipalité de Piopolis où vivent 360 personnes penchées entre la montagne et le grand lac Mégantic, le candidat libéral à l'élection partielle de Mégantic-Compton, M.

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Fabien Bélanger, faisait hier du porte à porte sous la neige en tentant de convaincre les indécis de voter pour lui et contre le gouvernement socialiste de M. Lévesque.

«Le gouvernement québécois est opposé à ce que les compagnies fassent des gros profits qui seront par la suite réinvestis dans la création d'emplois. Il les pénalise en les taxant, ce qui décourage l'activité économique», dit-il à un couple qui acquiesce de la tête, tout en signalant avant de partir qu'ils ne savent toujours pas pour qui voter le 17 novembre.

Un demi-kilomètre plus loin, une dame Fortier, une sexagé-



Fabien Bélanger

naire, confiera que son mari a des problèmes de construction du fait que la municipalité dominée par un maire péquiste, M. Serge Poulin, exige avant d'émettre des permis que les terrains aient une superficie minimale de 40,000 pieds carrés

avant d'y ériger une construction. Or, les besoins du couple en surface sont moindres, semble-t-il.

Le candidat libéral saute sur l'occasion pour illustrer à quel point un conseil municipal dominé par les péquistes peut voguer dans l'imaginaire.

Au café du village, il sera question, avec des personnes attablées dans le restaurant, du projet d'aqueduc de la municipalité. On mentionne que le projet doit s'élever à plus d'un million de dollars et un intervenant affirme qu'il n'y a pas de problèmes d'eau à Piopolis mais plutôt un problème d'égouts. M. Bélanger signale que le projet de la municipalité est extravagant et qu'il pourrait être résolu à bien meilleur compte. Une bonne occasion pour lui de lancer que le maire Poulin est sans doute désorienté puisqu'il est orienteur professionnel à la commission scolaire de Lac-Mégantic.

Tous ces thèmes font l'objet de la campagne du candidat qui mise sur différents problèmes locaux pour illustrer la menace de faire peser sur les gens le socialisme.

Même son conducteur, un monsieur Couture, qui était jusqu'à l'an dernier un fervent unioniste voit déjà poindre à l'horizon le temps où l'Etat ne va nous permettre d'acheter que deux paires de pantalons par année comme à Cuba.

Comme à la Barbade

«Je sais ce que c'est le socialisme. J'ai visité la Barbade où l'Etat dirige tout. Il y a une centaine de millionnaires qui sont propriétaires de la terre et la population préfère se faire vivre par l'Etat plutôt que de travailler. Avec tous les chômeurs et les assistés sociaux que l'on a ici, je pense que cela va nous arriver», dit-il d'un ton convaincu.

Dans le comté qui traverse un automne triste (il n'y a eu que deux ou trois jours de soleil depuis septembre) l'atmosphère n'est pas à l'optimisme. Le candidat libéral le sent et joue énormément sur les problèmes que rencontrent les gens tous les jours. Quant à savoir s'il s'agit d'une combinaison gagnante, on le saura le 17 novembre.



Marie Charest

MARIE CHAREST DANS JOHNSON

Une campagne énergique pour devenir la première femme député unioniste

■ ACTON VALE — La candidate de l'Union nationale dans le comté de Johnson, Marie Charest, entend bien faire en sorte que son parti enregistre une première à l'occasion des partielles qui auront lieu lundi. Elle espère en effet devenir la première femme au Québec à être élue sous la bannière de cette formation politique.

JACQUES BOUCHARD

D'ailleurs, cette circonscription a déjà connu des heures de gloire pour le parti fondé par Maurice Duplessis en 1936. Une bonne partie de cette circonscription qui avait été remodelée à l'occasion du changement de la carte électorale de 1973 était représentée à l'Assemblée nationale par feu le premier ministre Daniel Johnson.

C'est d'ailleurs en 1973 que l'Union nationale avait été rayée de la carte. Le second fait d'arme qui a marqué cette circonscription, c'est qu'à l'occasion d'une élection partielle en 1974, le vieux lion unioniste Maurice Bellemare avait réussi, contre toutes prévisions, à remporter la victoire et remettre ainsi son parti sur la carte. Il avait alors défait le libéral Jean-Claude Boutin, un avocat qui avait été obligé de démissionner après son élection de 1973 en raison de conflit d'intérêts.

Secrétaire de comté pour M. Bellemare depuis son élection de 1974 jusqu'à son départ de l'Union Nationale il y a 11 mois, à la suite d'un différend avec son

chef de l'époque Rodrigue Biron, Marie Charest s'affiche donc comme la candidate digne de remplacer Maurice Bellemare qui avait été élu par une majorité de plus de 5000 voix lors du scrutin de 1976.

Femme très énergique, elle est probablement la mieux connue des candidats en présence, soit Camille Picard, pour le Parti libéral, un cadre de Bombardier, à Valcourt, et Carmen Juneau, pour le Parti québécois, Mme Juneau est particulièrement bien connue cependant à Windsor Mills, municipalité qu'elle habite et où elle s'est impliquée dans de nombreux mouvements sociaux, surtout au niveau des loisirs.

Dans ce comté qui compte un peu plus de 31,000 électeurs et qui s'étend, en sautant par-dessus le comté de Richmond, jusqu'aux frontières de la ville de Sherbrooke avec 1800 kilomètres de route, Marie Charest, avec des moyens réduits de ce qui reste de l'Union Nationale, mène une campagne énergique qui est à son image.

Consciente qu'elle doit se battre farouchement contre les vedettes du Parti libéral et du Parti québécois, elle ne désespère pas de remporter une victoire le 17, même si sa présence et son organisation risquent de faire passer le candidat du Parti québécois entre elle et le Parti libéral.

Pour combattre le slogan de Mme Juneau qui demande aux électeurs de sortir, enfin le comté de l'opposition pour au moins six mois, Marie Charest affiche la ligne de la continuité qui a tous les contacts à Québec pour régler les différents problèmes des électeurs de cette circonscription fortement rurale.

Ainsi, un blitz des anciens gros canons de l'Union Nationale est prévu dans la région de Windsor en fin de semaine, mais elle refuse pour l'instant d'avancer les noms de Mario Beaulieu, Réjean Desjardins, etc.

Son organisation mise aussi sur la division qui existerait au sein du PLQ à la suite de l'élection du libéral Camille Picard à la réunion d'investiture contre le maire de Valcourt, Camille Rouillard, dont l'organisateur était nul autre que Jean-Claude Boutin. Celui-ci, considéré comme l'homme du chef Claude Ryan, a donc décidé de ne pas se mêler officiellement de l'élection.

Par ailleurs, un autre libéral, le maire de Windsor Mills, Marcel Noël, a participé à la réunion d'ouverture de la campagne de la candidate péquiste, en demandant aux citoyens de reconnaître enfin les années de bénévolat que cette femme a donné à la population de ce coin de comté.



Carmen Juneau

L'ARME DU PQ CONTRE FORTIER

Le nucléaire au coeur de la campagne dans Outremont

■ Se pourrait-il que la question de l'énergie nucléaire devienne un thème électoral au Québec?

En tout cas, c'est ce que souhaite le Parti québécois d'Outremont qui compte se servir de la dernière semaine de la campa-

PIERRE-PAUL GAGNÉ

gne électorale avant les élections partielles de lundi prochain pour convaincre une partie importante de l'électorat des dangers de cette forme d'énergie et pour s'en prendre au candidat libéral, M. Pierre Fortier, un ingénieur spécialisé dans l'énergie nucléaire.

Les organisateurs de la candidate péquiste, Mme Nicole Boily, se disent convaincus qu'Outremont est le genre de comté idéal, compte tenu du taux de scolarisation élevé d'une partie importante de son électorat, pour se préoccuper d'une telle question.

D'ailleurs, selon Mme Boily, cette question revient régulièrement sur le tapis lors de son porte à porte quotidien et même plusieurs électeurs anglophones, qui ne sont pourtant pas péquistes, ont l'intention de l'appuyer pour manifester leur désaccord face aux vues du candidat libéral.



Nicole Boily

On se souviendra que, dimanche soir, lors d'une assemblée publique, les ministres Bernard Landry et Lise Payette ont accusé très durement le candidat libéral, M. Pierre Fortier, affirmant que ce dernier tenait à être élu député à l'Assemblée nationale pour aller y défendre les intérêts du «lobby du nucléaire» et ceux, plus spécifiques, de la



Pierre Fortier

compagnie Canatom dont il est le vice-président.

Dans une lettre ouverte qui parvient, ces jours-ci, aux journaux, l'attaché de presse de Mme Boily, M. Jean-Yves Duthel, va encore plus loin en insinuant que Canatom est justement en mauvaise posture financière à cause du moratoire que le gouvernement du Québec a imposé sur l'énergie nucléaire.

«Ce que propose M. Fortier, poursuit M. Duthel, c'est un retour en arrière. Un retour au début des années 70 au temps où les gouvernements lançaient les travaux de la Baie James dans le grenouillage, le gaspillage et le patronage. Au temps où les ingénieurs-conseils et les entrepreneurs pouvaient édifier en peu de temps des fortunes colossales.»

Face à ces attaques sévères, M. Fortier est demeuré coi jusqu'ici. Au local de son parti, hier, on soutenait que la seule réponse de celui-ci sera faite jeudi, à l'occasion d'une causerie devant les étudiants de l'école polytechnique.

Au cours de cette causerie, dont le thème général sera «Pourquoi un ingénieur en politique?», M. Fortier compte, a appris LA PRESSE, aborder l'ensemble du dossier énergétique.

En attendant, la position de la candidate péquiste est de dire qu'elle est d'accord avec le moratoire du gouvernement et qu'elle pourrait un jour changer d'opinion sur le dossier du nucléaire si de nouvelles découvertes permettaient d'en arriver à la conclusion qu'il n'y a plus de dangers aux plans de la pollution et de l'environnement.

Brome-Missisquoi: l'enjeu demeure le zonage agricole

■ COWANSVILLE — Dans le contexte de la campagne électorale en cours dans Brome-Missisquoi en vue de l'élection partielle de lundi prochain, le gouvernement péquiste du premier ministre René Lévesque a tout intérêt à retarder quelque peu l'annonce des changements qu'il entend porter à l'application de la loi du zonage agricole dont il était fait mention dans le discours inaugural de la semaine

PIERRE GRAVEL

dernière à Québec. Du moins si le PQ entend tirer profit de la lutte à trois que cette épineuse question laisse présager dans ce comté et qui, seule, pourrait éventuellement permettre au candidat ministériel de faire bonne figure.

La protection des terres agricoles constitue en effet un facteur qui pourrait être déterminant pour l'issue de la bataille actuelle et fournit aux électeurs un critère clair à partir duquel ils pourront opter, d'une part entre le candidat du parti ministériel et d'autre part, l'un ou l'autre des candidats de l'opposition.

En ce qui a trait aux deux principaux aspirants, le péquiste Gérard Cormier et le libéral Pierre Paradis, la situation est passablement claire: le premier est totalement solidaire du gouvernement qui a fait adopter la législation en vigueur alors que le second s'est publiquement identifié à ceux qui s'y opposent et qui a professionnellement, en tant qu'avocat, défendu les intérêts de ceux qui s'estiment être lésés par cette mesure.

Entre ceux qui appuient sans réserve la loi du zonage agricole et ceux qui s'y objectent en principe, se trouve cependant un grand groupe d'agriculteurs qui ne peuvent se résoudre à voter en faveur du Parti québécois et refusent par ailleurs de suivre le candidat libéral dans sa bataille fondamentale contre le zonage agricole.

C'est particulièrement la clientèle que tente de séduire le candidat unioniste Pierre-Paul Ravenelle. Avec une efficacité qui pourrait inquiéter le libéral Pierre Paradis qui, au départ, paraît gagnant dans la course.

Ainsi par exemple, ce soir, il est l'invité de la Brome Lake Agricultural Society qui regroupe un bon nombre d'agriculteurs

anglophones de cette région qui voudraient bien toutefois profiter des avantages que comporte pour eux la loi du zonage agricole sans pour autant devoir appuyer les positions «nationalistes» du Parti québécois. Dans les milieux anglophones comme francophones, M. Ravenelle tente actuellement de tirer profit de la situation en expliquant aux agriculteurs locaux qu'il demeure en faveur du principe de la loi actuelle du zonage agricole tout en promettant, s'il est élu, de travailler à «l'humanisation de son application» et c'est ainsi qu'il fait porter l'essentiel de son message en cette matière sur la nécessité d'une décentralisation et d'une régionalisation des instances décisionnelles et tout en promettant l'établissement de mécanismes de contestation des décisions administratives qui n'entraîneraient pas des coûts prohibitifs pour les agriculteurs touchés par cette loi. Dans la géographie politique de Brome-Missisquoi, le monde agricole et plus particulièrement encore les agriculteurs anglophones pourraient bien constituer le facteur déterminant dans la bataille électorale en cours. C'est juste-

ment dans ce secteur de l'électorat, en plus de celui des libéraux mécontents du choix de la candidature de Pierre Paradis, que le candidat unioniste Pierre-Paul Ravenelle espère recruter ses plus sérieux appuis. Si le Parti québécois devait au cours des prochains jours lui enlever un des rares thèmes électoraux majeurs de sa campagne, en annonçant des assouplissements à sa politique du zonage agricole, il risquerait d'éliminer du même coup un important facteur de division du vote qui seul, à l'heure actuelle peut éventuellement lui permettre de sauver la face dans ce comté.

Interrogé quant à la possibilité d'un succès relatif, et combien problématique, que la campagne unioniste ne serve qu'à diviser le vote au profit du Parti québécois qui pourrait rééditer sur une base locale son exploit de 1976, grâce à l'Union Nationale, le chef Michel LeMoigne se contente de hausser les épaules en déclarant à LA PRESSE: «Vous allez être surpris de nos résultats ici» pendant qu'un organisateur local affirme sans rire, que le PQ sortira bon troisième de la lutte.

Les Etats-Unis répondent aux conditions de l'Iran

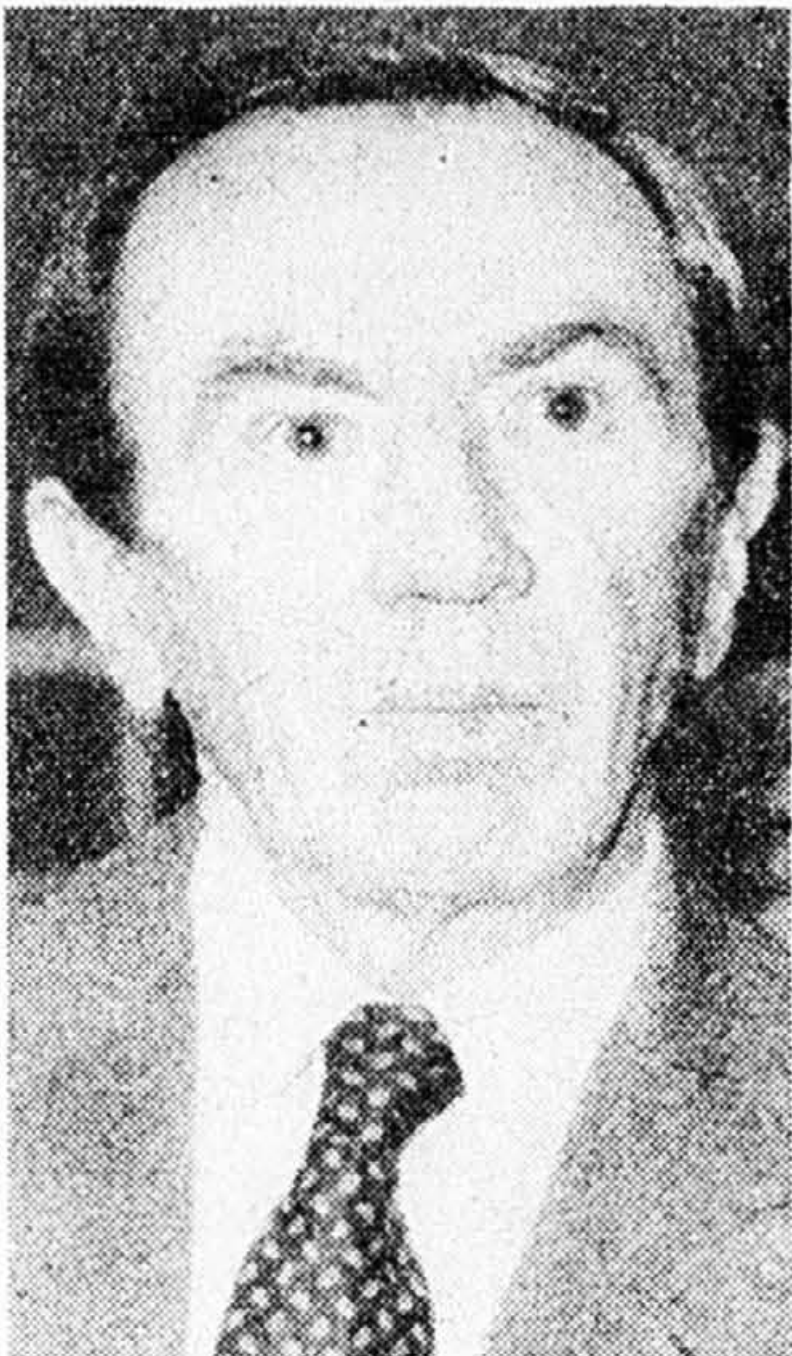
d'après AFP, Reuter

Le secrétaire d'Etat adjoint, Warren Christopher, est arrivé à Alger hier soir, porteur de la réponse des Etats-Unis aux quatre conditions posées par Téhéran pour la libération des 52 otages américains.

A la demande des Iraniens, Alger fait fonction d'intermédiaire dans les efforts accomplis pour obtenir que les otages, retenus depuis un an et sept jours, puissent enfin regagner leur pays.

Contrairement au souhait iranien d'une réponse «publique», le message encore secret de la Maison-Blanche sera transmis directement au ministre algérien des Affaires étrangères.

Les quatre conditions posées sont: le déblocage des avoirs gouvernementaux iraniens aux Etats-Unis, la non-ingérence dans les affaires intérieures iraniennes, l'abandon de toute ré-



Warren Christopher

téléphoto AP

clamation financière contre l'Iran et la restitution de la richesse du chah et de sa famille aux Etats-Unis.

De son côté, le président iranien, l'hodjatolislam Hachemi Rafsanjani, a réaffirmé hier soir que les otages américains seraient jugés si les Etats-Unis ne voulaient pas reconnaître les droits de l'Iran. Il avait formulé une menace semblable la semaine dernière.

A Washington, on précise que M. Christopher s'est rendu à Alger pour expliquer en détail aux autorités algériennes la position américaine et non pas pour participer à des négociations. On pense également que M. Christopher pourrait décider de rester à Alger pour attendre une éventuelle réaction iranienne à la réponse américaine aux conditions de Téhéran. On estime «improbable» que le secrétaire d'Etat adjoint se rende ensuite dans la capitale iranienne.

KHOMEINY S'EN MÊLE

Ghotbzadeh est libéré

d'après Reuter, AFP, UPI

Arrêté vendredi pour avoir critiqué la mainmise des intégristes sur les médias, l'ancien ministre Sadegh Ghotbzadeh a été libéré hier sur l'ordre personnel de l'ayatollah Khomeiny.

Sa détention, qui illustre les dissensions entre centristes et intégristes, avait provoqué une vague de protestation en Iran. Pendant deux jours, des manifestations ont eu lieu en faveur de la libération de M. Ghotbzadeh.

L'ancien ministre des Affaires étrangères, qui avait lui-même dirigé la radio iranienne après la Révolution l'an dernier, avait notamment déclaré que les nouvelles diffusées par la radio étaient d'une qualité médiocre et incitaient la population à écouter des programmes étrangers. Il avait également accusé la radio-télévision de faire le jeu des intégristes religieux au pouvoir et de mentir en permanence.

Lundi soir, l'ayatollah Ali Ghodoussi, procureur général de la Révolution, avait déclaré: «Nous sommes obligés de le libérer à cause de choses que je ne peux pas dire maintenant. M. Ghotbzadeh, avait-il ajouté, a fait des choses dont tout le monde reconnaît, même lui, qu'elles ne sont pas justes.»

D'ailleurs, les interventions en faveur de l'ancien ministre avaient été nombreuses, dont celle du président Bani-Sadr et de l'ancien chef de gouvernement, M. Bazargan.

Concernant le conflit entre l'I-

ran et l'Irak, le président Bani-Sadr a annoncé hier qu'il resterait sur le front jusqu'à ce que la victoire se dessine pour l'Iran. Selon lui, une solution au problème des otages pourrait avoir une influence sur le conflit uniquement si elle intervenait rapidement. «Si le problème des otages pouvait être résolu d'ici à une semaine, nous pourrions utiliser les possibilités existant à l'extérieur pour compléter nos équipements», a-t-il dit.

Sur le front, les combats semblent ralentir par la saison des pluies, mais Abadan résiste toujours.

Mais l'Iran, qui connaissait déjà une situation de pénurie partielle, est entrée hier dans une économie de guerre.

Les banques ont commencé à répartir des cartes de ravitaille-

ment pour cinq denrées dont une est déjà connue, le sucre.

Les autres mesures annoncées récemment, le triplement du prix de l'essence et le renforcement du contrôle des changes visent aussi à réduire les dépenses d'importation, en raison de la baisse des revenus pétroliers et alors que la guerre avec l'Irak aggrave l'inflation et le chômage.

Par ailleurs, au Parlement, les députés adoptaient hier le quatrième article d'un projet de loi sur le statut de la radio et de la télévision stipulant que des représentants des trois pouvoirs, exécutif, législatif et juridique, feront partie du conseil de direction et verront à propager l'Islam.

« Le diable de Qom en pâтира »

d'après AFP

Le président irakien Saddam Hussein s'est engagé personnellement à retirer ses troupes d'Iran dès que ce pays aura reconnu les droits de l'Irak, mais ses exigences restent très dures et il est prêt à aller jusqu'au démantèlement de l'Iran pour les faire aboutir.

Rencontrant la presse étrangère pour la première fois depuis le début du conflit, le président a affirmé: «Dès que l'Iran reconnaitra nos droits, nous nous retirerons de son territoire. Nous ne nous battons que pour récupérer nos terres spoliées. Nous ne

voulons pas humilier l'Iran, nous ne serions pas heureux si ce pays était détruit.»

Mais le président irakien semble avoir durci ses positions car il fait maintenant siennes toutes les revendications arabes dans la région du Golfe. «Les Arabes, a-t-il dit, doivent profiter de cette guerre pour que soient satisfaits tous leurs droits. Ce n'est que sur cette base que le monde retrouvera le calme et seul en pâтира le diable de Qom.» Parmi ces revendications, il a cité les trois îles du détroit d'Ormuz, «qui doivent revenir aux Emirats arabes unis», a-t-il dit.

VIOLENCE SINISTRE AU LIBAN

Deux voitures piégées explosent à Beyrouth: 12 morts, 40 blessés

D'après AFP et AP

Deux voitures piégées ont fait hier au moins 12 morts et une quarantaine de blessés à Beyrouth-Est.

Avec une régularité sinistre, et comme pour différer indéfiniment le retour à la normale à Beyrouth, la violence passe d'un secteur à l'autre de la capitale libanaise.

Après les affrontements de Beyrouth-Ouest, entre miliciens «mourabitounes» (nassériens indépendants) et miliciens du Parti national social syrien, qui avaient fait cinq morts, certains journaux libanais avaient dit que l'insécurité y était plus grande qu'à Beyrouth-Est où les milices avaient été unifiées.

Mais hier, deux charges de 50 et 70 kilos de TNT ont ramené l'insécurité dans ce secteur. Ainsi, la première explosion s'est produite dans le quartier chrétien d'Achrafieh, non loin des bureaux d'Air-France. Un trou de deux mètres de diamètre est tout ce qui reste de la voiture piégée.

Partout autour, des voitures tordues, endommagées, des vitrines brisées. Les éclats ont atteint les façades de tous les immeubles jusqu'au neuvième étage.

Un quart d'heure plus tard, alors que les gens affolés se regroupaient plus loin, maintenus à distance par des barrages, une nouvelle voiture a explosé à un carrefour plus commerçant situé à quelque cinq cents mètres du lieu de la première explosion.

Cette seconde explosion a été la plus meurtrière, selon les indications fournies par la police qui a tout d'abord fait état de 20 morts, tandis que plusieurs dizaines de blessés ont dû recevoir des soins. Les magasins aux alentours du lieu de l'explosion ont fermé leurs portes et les rues se sont rapidement vidées.

Ainsi, la psychose de la voiture piégée, qui avait disparu depuis les attentats du mois d'août, est revenue à Achrafieh. Depuis, il est vrai une voiture piégée avait

aussi explosé à Beyrouth-Est, faisant deux morts et une dizaine de blessés.

DÉPÊCHES

LA GRÈCE paralysée par une grève générale. En effet, environ un million et demi de travailleurs d'Athènes et des autres villes grecques ont débrayé pour vingt-quatre heures, à l'appui de revendications salariales et de meilleures conditions de travail. Il s'agit de la première grève générale dans le pays depuis trente ans. Les écoles et les banques ne rouvriront leurs portes que demain car les professeurs et les employés de banques se sont également mis en grève pour quarante-huit heures.

NAIROBI a décrété hier un couvre-feu et mis ses forces militaires et policières en état d'alerte le long de la frontière avec la Somalie, à la suite de l'attaque armée contre la ville de Garissa, où cinq personnes ont été tuées. La région avait été soumise à un état similaire après l'indépendance du Kenya en 1963, des rebelles soutenus par la Somalie combattant alors le jeune gouvernement de l'ancien président Jomo Kenyatta. Selon Nairobi, la Somalie n'a jamais renoncé à ses prétentions sur le nord du Kenya.

LES GRANDES entreprises industrielles de la Tanzanie, soit quarante-huit, ont reçu l'ordre de fermer leurs portes pour un mois dans le cadre de mesures exceptionnelles d'économies d'énergie. La compagnie nationale d'électricité Tanesco a signalé que les réserves d'eau du complexe hydro-électrique de Kidatu sont anormalement basses et qu'à moins d'imposer un rationnement forcé de l'électricité, elles seront à sec en moins d'une semaine.

DOUZE cadavres ont été découverts hier sur le bord d'une route à 75 kilomètres de San Salvador. Sur la poitrine des suppliciés étaient épinglés des morceaux de papier indiquant: «Exécuté pour subversion». C'était signé: «L'Escadron de la mort». Cette organisation d'extrême droite a revendiqué plusieurs centaines d'assassinats politiques dans ce pays. Selon l'Eglise catholique, neuf mille personnes ont péri au Salvador depuis le début de l'année.

LA LUNE de miel entre le gouvernement et le patronat britanniques semble définitivement terminée. Le congrès annuel de la Confédération de l'industrie britannique qui s'est ouvert hier

à Brighton a donné lieu à de violentes attaques contre la politique économique du gouvernement de Margaret Thatcher. Tous réclament une réduction immédiate des taux d'intérêt, pour éviter des faillites. Ils ont aussi critiqué ouvertement «l'inefficacité» du gouvernement.

TOUTES les menées dirigées contre la république et son intégrité territoriale seront écrasées impitoyablement. C'est ce qu'a déclaré hier à Ankara le général Kenan Evren, chef de l'Etat turc, à l'occasion du 42e anniversaire de la mort du fondateur de la République turque, Mustapha Kemal Ataturk. La Turquie entière s'est immobilisée pendant une minute pour rendre hommage à son fondateur.

JIANG QING, la veuve de Mao Tsé-toung, ainsi que neuf coaccusés ont pris connaissance hier des crimes qui leur sont reprochés, dont le complot en vue d'assassiner le Grand Timonier. La «bande des quatre», ainsi que des militaires de haut rang accusés d'avoir trempé dans la tentative de coup d'Etat de Lin Biao, en 1971, verront probablement leur procès s'ouvrir à Pékin la semaine prochaine. Les accusés disposent d'une semaine pour examiner l'acte d'accusation qui leur a été transmis.

À L'ISSUE de conversations avec le président français Valéry Giscard d'Estaing, le chancelier Helmut Schmidt a prononcé à Paris un plaidoyer pour la coopération entre la France et la RFA, entre pays européens ainsi qu'avec les Etats-Unis. M. Schmidt s'est dit d'accord avec la déclaration du président français, à l'effet que «la France se réjouit de voir une Amérique forte et décidée à assumer pleinement ses responsabilités internationales».

ERICH HONECKER, chef de l'Etat est-allemand est arrivé hier en visite officielle à Vienne, la première tournée d'un dirigeant de la RDA dans un pays occidental. L'on s'attend à ce que l'impasse dans la préparation de la conférence de Madrid et la crise des relations entre les deux Allemagnes soient au centre des discussions de M. Honecker avec Bruno Kreisky, le chancelier autrichien. Des mesures de sécurité exceptionnelles ont été prises à l'occasion de cette visite.

LA NOUVELLE:
Banco, la nouvelle
loterie instantanée
de Loto-Québec.

Pour jouer, découvrez ce qui se cache sous les neuf cases de la grille. Si vous y trouvez trois symboles identiques, X ou O, sur une même ligne horizontale, verticale ou diagonale, vous faites Banco! En découvrant la case "LOT", vous pourrez connaître, instantanément, le montant du lot gagné. Banco, c'est tout simplement le jeu de tic-tac-to instantané qui pourrait vous faire gagner 2\$, 5\$, 50\$, 1 000\$, 5 000\$ et même 10 000\$.

BANCO

LOTÉRIE INSTANTANÉE

Michael Foot à la tête du Labour britannique

D'après AFP, Reuter et UPI

La gauche du Parti travailliste britannique a remporté hier un triomphe historique avec l'élection de M. Michael Foot au poste de chef du Labour pour succéder à l'ancien premier ministre James Callaghan, démissionnaire.

En effet, M. Michael Foot l'a emporté par 139 voix contre 129 obtenues par M. Denis Healey, ancien chancelier de l'Echiquier et candidat de la droite. Sa victoire a été acquise au second tour de scrutin, le premier ayant eu lieu le 4 novembre, vingt jours après la démission du leader précédent, James Callaghan.



Michael Foot

téléphoto UPI

Cette victoire fait de M. Foot, âgé de 67 ans, le cinquième chef du Parti travailliste depuis la seconde guerre mondiale.

En politique étrangère, M. Foot, qui est maintenant un premier ministre potentiel, est favorable au désarmement nucléaire unilatéral de la Grande-Bretagne et à un retrait négocié de son pays de la Communauté économique européenne. Il s'était même engagé, le mois dernier, s'il devenait premier ministre, à ordonner le renvoi aux États-Unis des missiles de croisière Cruise qui doivent être installés en Grande-Bretagne d'ici à 1983.

Écrivain, journaliste, philosophe tout autant qu'homme politique, M. Foot a une expérience réduite des affaires gouverne-

mentales. Avant de devenir leader de la Chambre des communes de 1976 à 1979, il n'a occupé qu'un seul poste ministériel, celui du Travail, pendant deux ans. Il accorde la priorité à la lutte contre le chômage et il est favorable à un accroissement des dépenses publiques et à une extension des nationalisations.

Le nouveau chef du Parti travailliste britannique a demandé hier que des élections générales aient lieu le plus tôt possible. Si Mme Thatcher veut poursuivre sa politique jusqu'au bout, elle doit obtenir un mandat approprié, ce qu'elle n'a pas actuellement, a-t-il dit.

La conférence de Madrid condamnée à l'échec

d'après Reuter

La troisième conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) est condamnée à l'échec, pays occidentaux et membres du bloc soviétique n'étant pas parvenus à s'entendre à Madrid sur son ordre du jour, quelques heures avant son ouverture officielle d'aujourd'hui.

La séance d'ouverture aura sans doute lieu comme prévu mais la conférence sera probablement immédiatement ajournée, a-t-on indiqué de source diplomatique après d'ultimes négociations dans la nuit.

Délégués occidentaux et représentants du bloc soviétique divergent notamment sur le temps qu'il convient d'accorder à l'examen de l'application de l'acte d'Helsinki, en 1975.

Après neuf semaines de trac-

tations stériles, les délégués des 35 pays représentés ont conduit des négociations de la dernière chance sans parvenir à un compromis.

Ils ont finalement levé la séance à 4 heures 25 et sont convenus de se retrouver à 11 heures.

C'est l'heure à laquelle la conférence aurait dû normalement être officiellement ouverte. Cette séance d'ouverture, reportée à plus tard dans la journée, pourrait être en même temps celle de clôture.

«L'intransigeance soviétique» est jugée par les Occidentaux responsable d'un échec qui pourrait avoir de graves répercussions sur l'avenir du processus de la détente Est-Ouest, entamé à Helsinki il y a cinq ans, et déjà compromis par l'intervention de l'Armée rouge en Afghanistan, il y a plus de dix mois.

LE PIRE EST ÉVITÉ EN POLOGNE

Une autre victoire significative pour les syndicats indépendants

Les grèves générales sont aussitôt annulées

d'après UPI, AP, Reuter, AFP

Coup de théâtre en faveur de Solidarité hier à la Cour suprême de Pologne: le tribunal a annulé la clause sur le rôle dirigeant du Parti communiste inscrite dans les statuts du syndicat par une cour de district de Varsovie, ce qui permet à Solidarité de mener ses affaires sans être dominé par le PC polonais.

Jubilant devant cette victoire, les dirigeants syndicaux ont immédiatement annulé les grèves générales prévues pour demain, déclarant qu'ils partageaient dorénavant la responsabilité pour le sort de la Pologne.

«La justice commence à régner dans ce pays», a déclaré le chef de Solidarité, Lech Walesa, au cardinal Stefan Wyszyński, ajoutant: «Le pire est passé.»

Selon lui, la Cour suprême a éliminé les perspectives d'une situation dangereuse et a fait preuve de prudence et de sagesse. M. Walesa déclarait d'ailleurs dans une entrevue publique hier en Allemagne de l'Ouest qu'il ne croit pas à une intervention militaire d'autres pays socialistes en Pologne. Il a ajouté cependant: «Nous sommes prêts à faire face à une telle éventualité.»

A Moscou, l'agence Tass déclarait de son côté que la Pologne est à même de résoudre ses problèmes intérieurs, sans ingérence extérieure de quelque



téléphoto UPI

Le leader syndical Lech Walesa a rencontré le cardinal Wyszyński après la victoire de «Solidarité». Ce dernier lui a transmis la bénédiction du pape et a ajouté: «Nos frères communistes ne peuvent imaginer qu'on puisse faire la grève et prier en même temps.»

gouvernement étranger que ce soit.

Les autorités de Varsovie ont également bien accueilli la décision de la Cour suprême, le porte-parole du gouvernement, Jozef Barecki, déclarant que ce

geste rendait possible la normalisation.

Solidarité a néanmoins accepté un compromis, une annexe ayant été ajoutée à la charte du syndicat. Dans cette annexe, on rappelle les bases juridiques de

la création du syndicat, la constitution polonaise et la première partie des accords de Gdansk. Dans ces accords, on stipule que le syndicat reconnait le socialisme en Pologne et le rôle dirigeant donné au PC. M. Walesa a répété à plusieurs reprises qu'il reconnaissait le rôle dirigeant du PC dans le gouvernement, mais pas dans le syndicat.

Le verdict de la Cour suprême a été accueilli avec réserve à Gdansk, où certains éléments radicaux accusaient M. Walesa d'avoir cédé devant les autorités en acceptant un compromis. La situation reste tendue sur la Baltique, certains étant quand même décidés à faire la grève demain.

Signe de relâchement de la tension à Varsovie, les autorités polonaises ont annulé hier le décret ordonnant l'expulsion de tous les journalistes occidentaux non accrédités sur une base permanente en Pologne.

Après ce nouveau succès de Solidarité que Lech Walesa a qualifié de «total», ce dernier s'est rendu rendre visite au cardinal Stefan Wyszyński, primat de Pologne, qui lui a dit: «Il faut vous organiser, il faut vous instruire, étudier le code du travail. Votre tâche principale est de veiller aux intérêts des travailleurs.»

M. Walesa a de son côté remercié le cardinal pour «son soutien et sa compréhension» et il s'est engagé à suivre ses leçons en lui demandant de continuer à guider le syndicat.

SADATE LANCE UNE NOUVELLE LIGUE PANARABE

Réquisitoire contre l'Union soviétique

d'après AFP et Reuter

Le président égyptien Sadate a accusé hier la Syrie, la Libye et le Sud-Yémen d'être des satellites de l'Union soviétique au Moyen-Orient et a violemment critiqué l'invasion soviétique en Afghanistan.

Le président Sadate a lancé hier une nouvelle Ligue Panarabe connue sous le nom de la Ligue des peuples musulmans et arabes dont il a inauguré au Caire la première réunion de l'assemblée constituante.

M. Sadate a déclaré à cette occasion que l'Égypte fournissait une assistance militaire, matérielle et politique «aux résistants héroïques afghans» et que ceux-ci infligeaient de lourdes pertes aux envahisseurs soviétiques.

«L'URSS, a ajouté le président Sadate, commet tous les jours des massacres les plus atroces contre le peuple musulman afghan.» Il a dénoncé de plus la «volonté constante d'agression» de l'Union soviétique.

Le chef de l'État égyptien a critiqué d'autre part les leaders arabes qui ont ramené leurs pays aux siècles de l'obscurantisme en s'entretenant, en imposant le règne de la répression et des ténèbres et en démolissant leurs propres pays.

Pour remédier à cet état de faits, le président Sadate a proposé que la Ligue des peuples musulmans et arabes s'attache à régler les différends entre ses États-membres et à raffermir la coopération islamo-arabe.

L'assemblée constituante de la Ligue qui a été composée par le chef de l'État égyptien est entrée en contact jusqu'à présent avec 43 pays musulmans et arabes. Une délégation soudanaise et un représentant afghan ont pris part à la cérémonie inaugurale.

Enfin, on rapporte que les dirigeants du Caire prennent maintenant conscience des avantages qu'ils peuvent tirer de l'attitude du nouveau président américain Reagan à l'égard de l'URSS.

La vente à tout casser approche!

Je construis avec la COMMUNAUTÉ URBAINE de MONTRÉAL



Je consolide mon entreprise

«En 1978, on était le seul imprimeur intégré au Québec qui pouvait fabriquer un livre de A à Z. En 1979, on a construit un atelier de 70,000 pieds carrés sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal; on a assez d'espace pour suffire à nos besoins des cinq prochaines années.»

Raymond Marier, directeur des finances, Métropole Litho Inc.

Mon entreprise croît rapidement

«Au cours des dix dernières années, nous avons connu une expansion de plus de 500%. Nous avons fondé plusieurs compagnies dont les entreprises Verdi qui peuvent être comparées aux meilleures entreprises vinicoles européennes. L'emplacement idéal de la Communauté urbaine de Montréal facilite beaucoup nos exportations vers l'est des États-Unis.»

Vincent Cacciatore, président, Les entreprises Verdi

J'augmente notre capacité de production

«Le Groupe Continental produit des pièces d'automobiles qui sont exportées vers Détroit. Nous achevons une expansion qui a coûté environ 6 millions de dollars. Cette construction nous permet d'augmenter la capacité de production de notre usine de ressorts à lame. L'Office de l'expansion économique nous a aidé à trouver un site adéquat et à obtenir des subventions.»

André Couvrette, directeur général, Groupe Continental Canada Ltée

• L'Office de l'expansion économique de la Communauté urbaine de Montréal offre les services de ses spécialistes à tous les chefs d'entreprise qui veulent construire une usine, agrandir une industrie, développer leur entreprise.

• Vous songez à vous implanter sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal? Vous recherchez un site industriel et aimeriez consulter une banque de photos? Vous désirez estimer la somme de vos taxes advenant le cas où vous choisissiez l'une des 30 municipalités? Alors les spécialistes de l'Office de l'expansion économique peuvent vous donner un bon coup de main.

• N'hésitez pas à nous consulter. Nos services sont gratuits et diversifiés et vous êtes toujours bienvenus car nous savons que le développement économique de notre communauté nous concerne tous.

Composez le 872-6996 ou écrivez à C.P. 55, Montréal, Qué. H4Z 1A8

Office de l'expansion économique

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL



Un lien essentiel

CULTURE ET CIVILISATION

Analyse politique: concepts et mécanismes — POL 1010G

Origines et fondements des régimes politiques. Étude des phénomènes politiques en sciences sociales. Le pouvoir et les régimes politiques: libéraux, socialistes, fascistes. Les acteurs et les forces politiques: les partis politiques, les groupes de pression, l'homme politique.

Lundi, 19:00 — 22:00 du 5 janvier au 13 avril.

Culture et contre-culture — LRP 1010

Quatre initiations dans une même activité d'introduction: vie économique, vie sociale, vie politique, arts et lettres. Grâce à des informations nombreuses et pertinentes, l'étudiant sera en mesure d'orienter lui-même sa formation culturelle.

Mardi, 19:00 — 22:00 du 6 janvier au 14 avril.

Histoire de la pensée occidentale — LRP 2050

Réflexion cavalière sur quelques notions fondamentales pouvant aider à une interprétation de cette histoire: la raison grecque, la science, les révolutions; rencontres de l'Orient et de l'Occident; le temps et l'éternité; dualité du corps et de l'esprit; la fonction de l'éros; au delà du bien et du mal. Rôle de quelques institutions.

Mardi, 19:00 — 22:00 du 6 janvier au 14 avril.

Arts, lettres: 1 école période, oeuvre — LRP 2044

Les structures et les dimensions du langage dans l'oeuvre de Marcel Proust: À la recherche du temps perdu. Les grands thèmes du langage moderne: les notions de valeurs, de perspectives et de temps. Ces notions seront illustrées à l'aide de diapositives et possiblement d'une visite au Musée.

Mercredi 19:00 — 22:00 du 7 janvier au 15 avril.

Les grands organismes internationaux — JOU 2190

Les organisations internationales sont la réponse à l'interdépendance entre les États et à l'insuffisance du système international basé sur l'état national souverain. Ces organisations internationales se sont développées remarquablement dans le monde d'après-guerre. Quelques organismes internationaux étudiés: l'O.N.U. — la C.E.E. — l'O.T.A.N.

Jeudi, 19:00 — 22:00 du 8 janvier au 16 avril.

Ces activités sont offertes dans le cadre du CERTIFICAT DE CULTURE ET CIVILISATION

Date limite d'admission: 1er décembre

Renseignements: 343-6090



Le député Jean-Claude Malépart.

RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

Malépart demande le respect de la loi 101

■ OTTAWA — Le député de Sainte-Marie aux Communes, M. Jean-Claude Malépart, entend proposer un amendement au projet constitutionnel du gouvernement Trudeau, de façon à laisser aux provinces, et particulièrement au Québec, le soin de légiférer dans le domaine de l'éducation pour les futurs immigrants.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

M. Malépart, qui a coordonné les travaux d'un groupe de députés

tés sur la réforme constitutionnelle l'été dernier, avait manifesté une certaine réticence devant le projet de résolution du premier ministre Trudeau à l'automne, constatant que l'article 23 sur la charte des droits avait pour effet de créer deux catégories d'immigrants et de ramener les tests linguistiques pour les parents, en plus de violenter l'esprit et la lettre de la loi 101 du Québec.

Modification

Après avoir travaillé sur la question, il propose donc que l'on modifie l'article 23, qui accorde

les droits à l'éducation dans la langue de la minorité «aux citoyens canadiens dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de leur province de résidence». Il suggère que l'on parle plutôt des «citoyens canadiens qui ont reçu au Canada l'enseignement primaire ou secondaire dans la langue de la minorité francophone ou anglophone de leur province».

M. Malépart fait valoir que cet article placerait tous les futurs immigrants, qu'ils soient britanniques ou italiens, sur le même pied. Il signale aussi que l'on éviterait les tests linguistiques

aux parents dans les cas douteux, puisqu'il suffirait d'exiger simplement un certificat d'études primaires ou secondaires du père et de la mère pour trancher.

Réunion spéciale

Enfin, le député de Sainte-Marie demande que l'on ajoute une clause à l'article 23 pour garantir les droits des minorités francophones et anglophones «qui n'ont pas pu recevoir au Canada l'enseignement primaire ou secondaire dans la langue française ou anglaise, dû au fait qu'il n'existait pas dans leur

province de résidence un système facile d'accès». Il répond ainsi au souci exprimé par le ministère de la Justice, qui faisait valoir que l'abolition du critère «langue apprise et encore comprise» des parents, de l'article 23, enlèverait à un francophone hors Québec, qui n'avait pas eu la chance d'aller à l'école française, le droit de réclamer l'enseignement en français pour ses enfants.

M. Malépart a fait parvenir une copie de sa proposition à ses collègues du caucus, et il a demandé la tenue d'une réunion spéciale des députés pour discuter de la question.

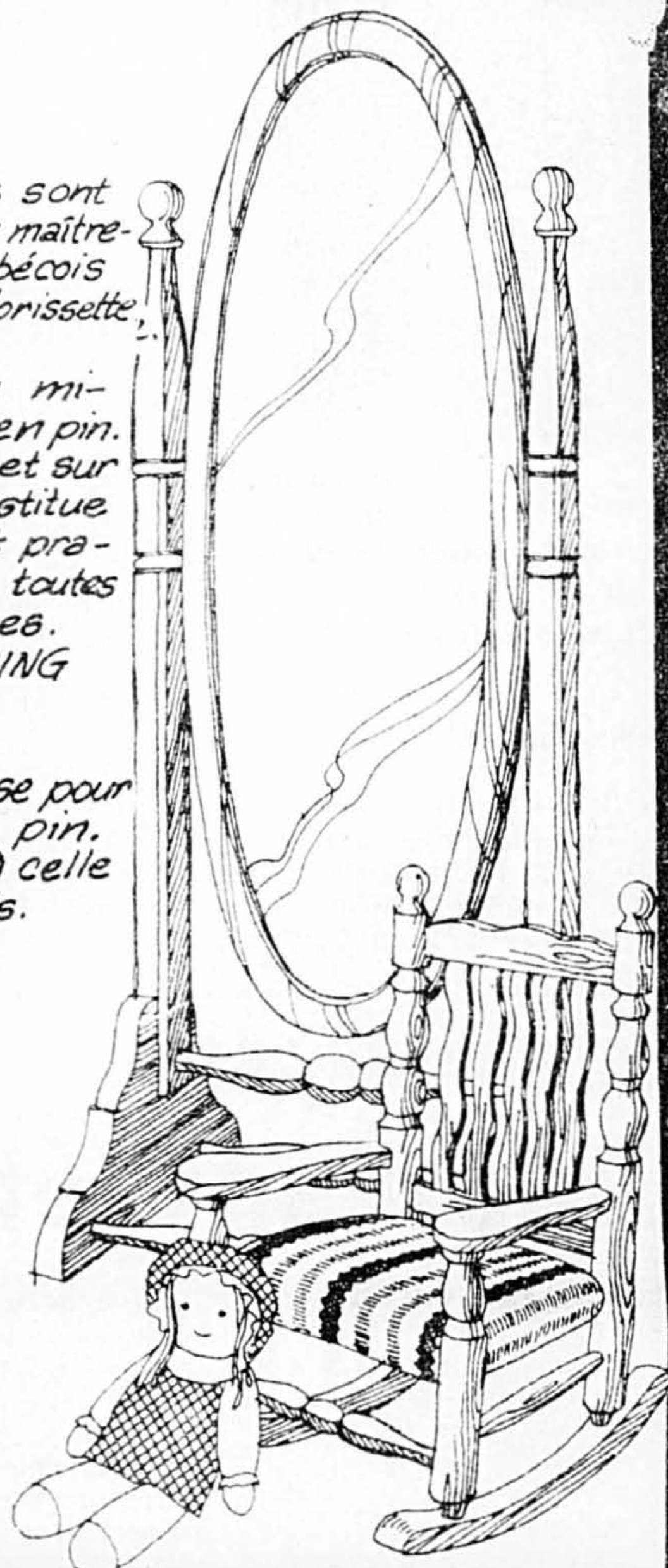
BOWRING

NOËL NORDIQUE

Ces objets sont l'œuvre du maître-artisan québécois J. Roland Morissette.

Magnifique miroir ovale en pin. Basculant et sur pied, il constitue un élément pratique dans toutes les chambres. PRIX BOWRING \$ 375.00

Une berceuse pour enfants en pin. Identique à celle des grands.



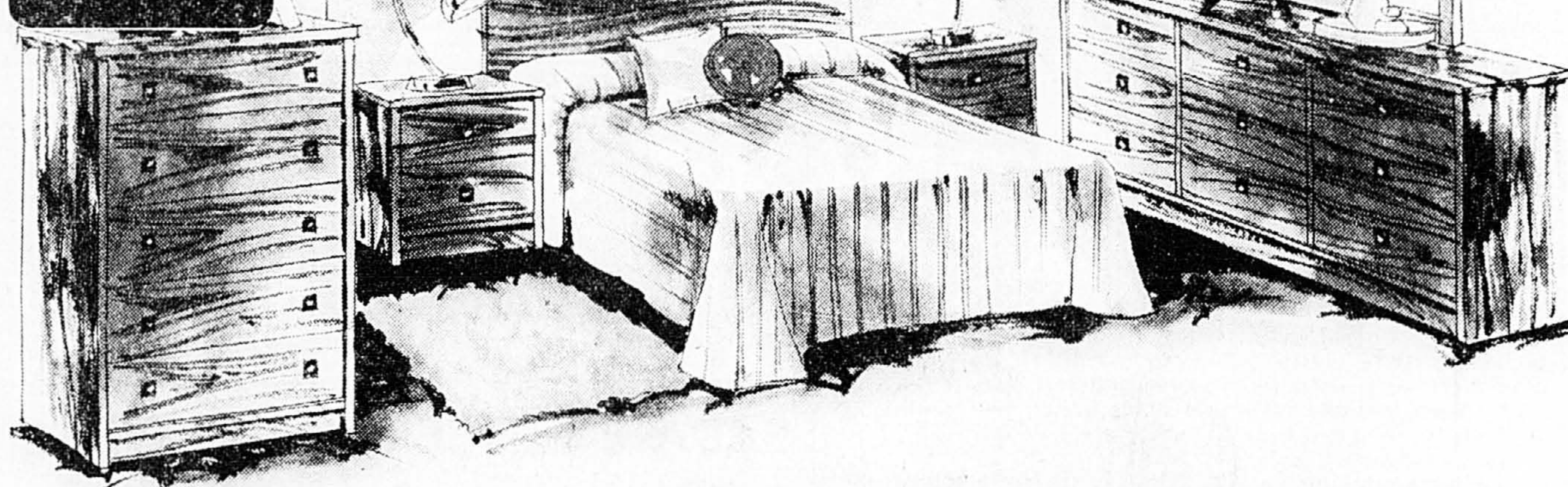
Visitez le royaume Bowring aujourd'hui même. Vous y découvrirez un choix unique de cadeaux et d'éléments décoratifs pour réchauffer les cœurs de tous ceux que vous aimez.

BOWRING

Place Bonaventure/Les Galeries d'Anjou/Centre Laval
Cavendish Mall/Carrefour Laval/Place Vertu/Les Terrasses
Fairview Centre/Les Promenades St. Bruno

Nous acceptons les cartes Master Charge/Visa/American Express

Le style d'aujourd'hui... c'est l'économie



Chambre à coucher Junior Era 4 pièces

L'ensemble comprend:

Chiffonnier 5 tiroirs 32" x 17" x 48" H. Commode triple 64" x 17" x 31" H. Miroir 24-1/2" x 42" H. Tête de lit 54"/60" Cour. 549.95

ECONOMIE DE 100.07

Solde **449⁸⁸** l'ens.

Table de chevet No 1100-10NT 22" x 17" x 22" H. Cour. 69.95. **56.88** ch

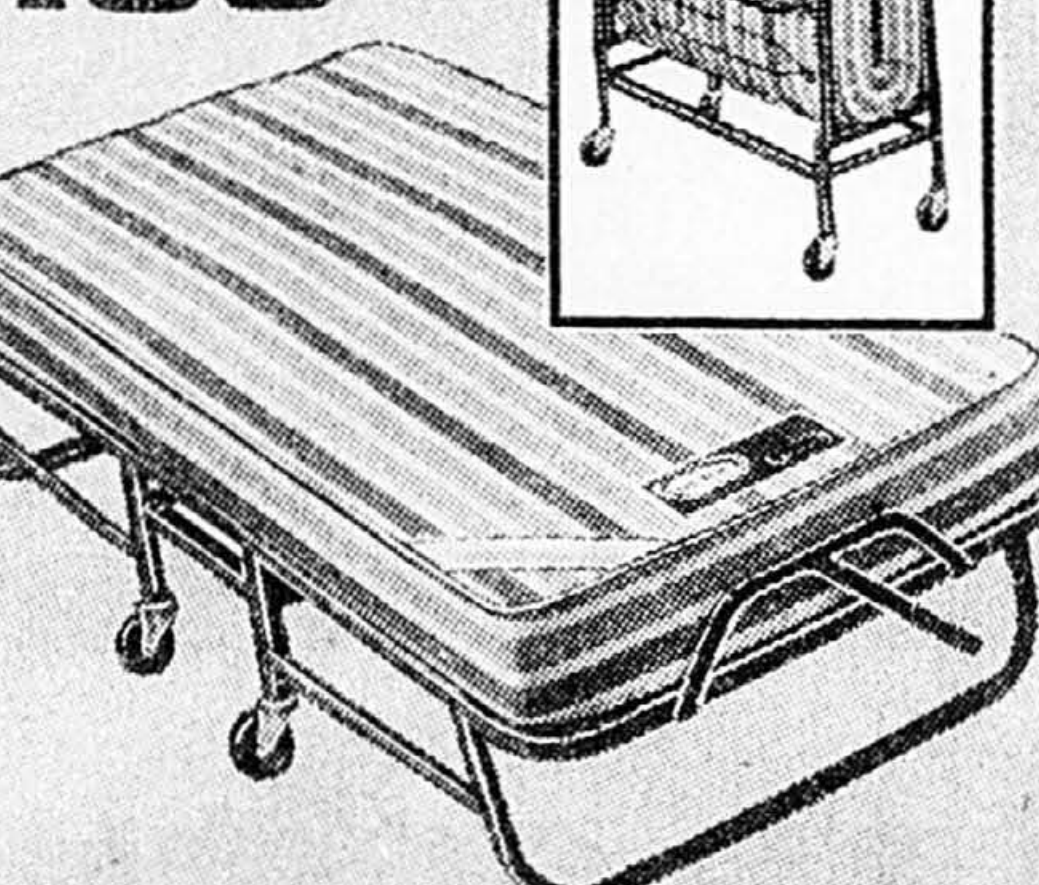
Voici un bon exemple de mobilier de style contemporain simple pour une belle chambre à coucher. L'ensemble qui vous est présenté ici a un fini pacanier rouille pour résister aux décolorations, égratignures et brûlures. De construction solide cette chambre à coucher rehaussée de ferrures noires durcies au four vous servira longtemps. No. 1100



Lit roulant

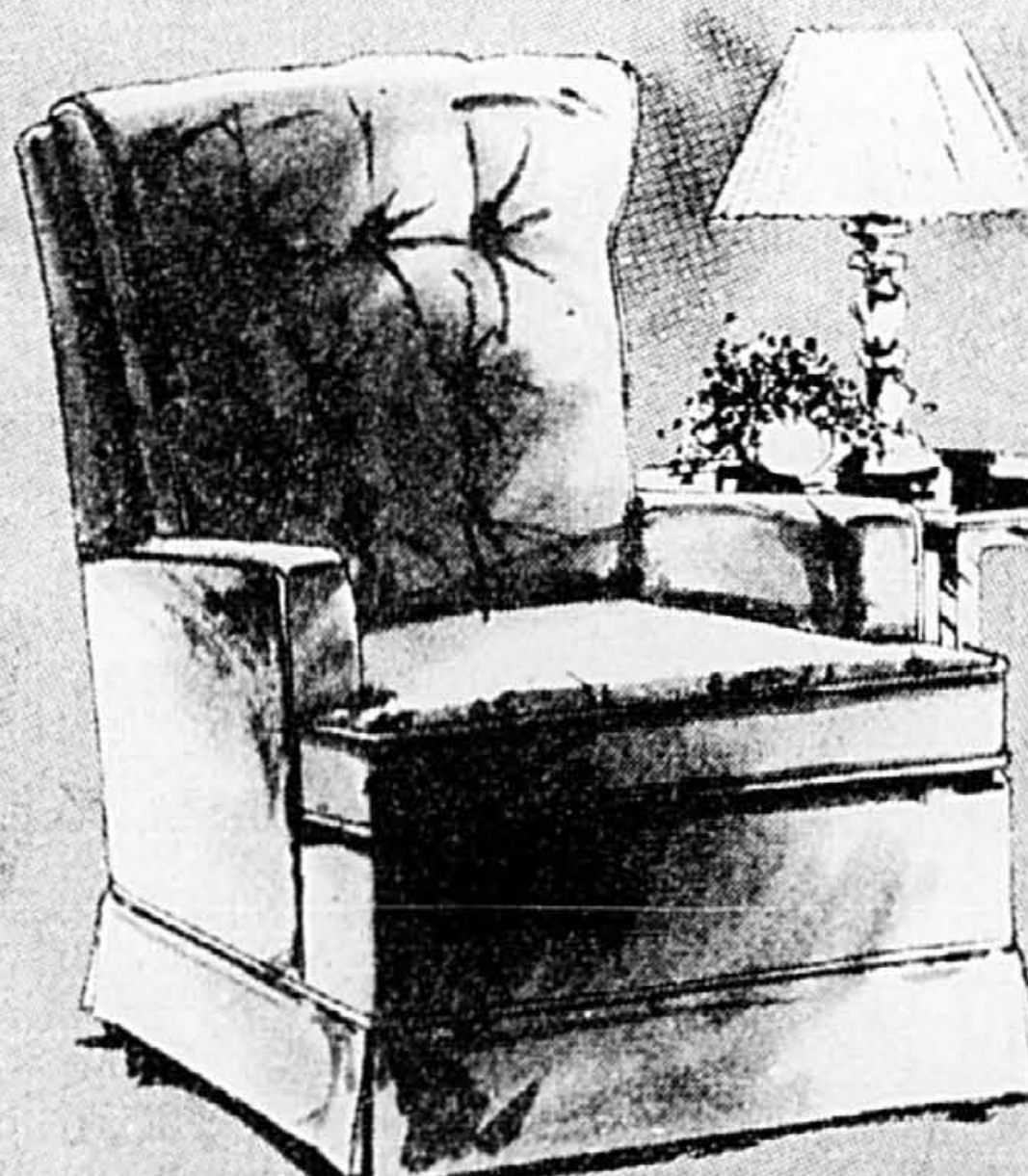
Solde

109⁸⁸ ch.



Voici un meuble d'appoint dont vous vous ferez d'avoir acheté...c'est la solution au problème d'espace de couchage! Qualité hôtel-motel. Châssis en cornières d'acier robuste. Sommier maille à ressorts pour un meilleur support. Matelas épais de 5" en mousse de polyuréthane recouvert de coussin rayé bleu assortissant au fini émaillé bleu de l'armature. Monté sur roulettes 3" de qualité. Se replie facilement et s'ouvre automatiquement en un lit confortable de 72" x 36". No 318-16. Cour. 129.95

Berceuse pivotante



ECONOMISEZ 35.07
Solde **164⁸⁸** ch.

Berceuse pivotante à haut dossier capitonné avec coussin de siège réversible. Choix de velours rouille uni ou marron. No 40010 Cour. 199.95



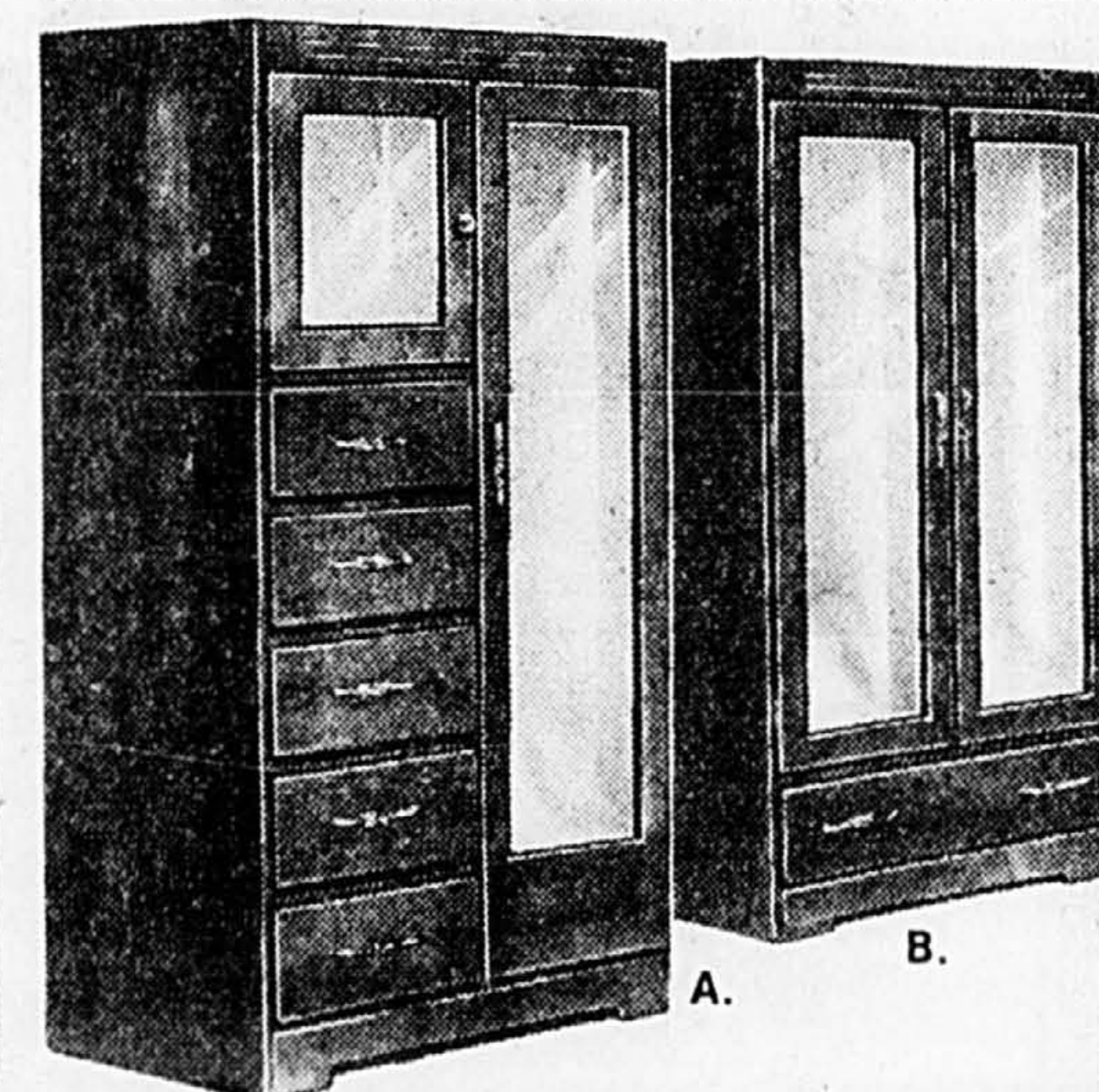
Ensemble salle à manger 5 pièces

ECONOMIE DE 43.07

Solde

239⁸⁸ l'ens.

Dessus en lamifié genre étal de boucher, moulures noires et chromées, grandeur 36" x 48", 60" avec rallonge. 4 chaises solides, empilables avec sièges et hauts dossiers rembourrés. Recouverts de vinyle couleur sable, envers de jersey. No 3276B-7233
Chaises supplémentaires 36.88 ch.



Armoires

A. No 1 ECONOMIE DE 30.07

Cour. 249.95
Solde **219⁸⁸** ch.

B. No 4 ECONOMIE DE 25.07

Cour. 194.95
Solde **169⁸⁸** ch.

Espace de rangement compact et pratique. Fabrication en contre-plaqué de bouleau au fini érable semi-lustré. Ferrures en laiton. Avec miroirs. 36" x 22" x 65-1/2".

LOTO-SÉLECT

REGARDEZ LES RÉSULTATS

Ça donne le goût de jouer!



DANS L'ORDRE

	Nombre de mises gagnantes de 0,50\$	Lot par mise de 0,50\$	Montant partagé
Tirage du 8 octobre 80 (Numéro gagnant: 5310)	11	2 340,50\$	25 745,50\$
Tirage du 15 octobre 80 (Numéro gagnant: 2014)	12	2 101,60\$	25 219,20\$
Tirage du 22 octobre 80 (Numéro gagnant: 6416)	11	3 281,70\$	36 098,70\$
Tirage du 29 octobre 80 (Numéro gagnant: 0810)	0	La cagnotte totale est répartie entre les gagnants de l'option "n'importe quel ordre"	
Tirage du 5 novembre 80 (Numéro gagnant: 8524)	11	1 598,90\$	17 587,90\$
TOTAL	45	2 325,58\$ (moyenne)	104 651,30\$

DANS N'IMPORTE QUEL ORDRE

	Nombre de mises gagnantes de 0,50\$	Lot par mise de 0,50\$	Montant partagé
Tirage du 8 octobre 80 (Numéro gagnant: 5310)	360	97,50\$	35 100,00\$
Tirage du 15 octobre 80 (Numéro gagnant: 2014)	379	87,50\$	33 162,50\$
Tirage du 22 octobre 80 (Numéro gagnant: 6416)	84	273,40\$	22 965,60\$
Tirage du 29 octobre 80 (Numéro gagnant: 0810)	49	1 267,80\$	62 122,20\$
Tirage du 5 novembre 80 (Numéro gagnant: 8524)	808	66,60\$	53 812,80\$
TOTAL	1 680	123,31\$ (moyenne)	207 163,10\$

CENTRES COMMERCIAUX

• Place Versailles — 7505 est, rue Sherbrooke 353-1150
• Boulevard Pie IX — rue Jean-Talon 722-4681
• Normandie — Boul. de Salaberry 334-6311
• Dorval — Herron Road 631-4291
• Fairview — Pointe-Claire 695-6655

• Greenfield Park — Boul. Taschereau 672-1771
• Le Carrefour Laval — Boul. Le Carrefour 687-1220

MAGASINS

• 6825 Côte des Neiges 735-2534
• 5742 Avenue du Parc 878-5600
• 4050 rue Wellington, Verdun 878-5611



**CES PRIX SONT EN VIGUEUR
JUSQU'AU SAMEDI 22 NOV.
INCLUSIVEMENT**
**LIVRAISON MINIMUM
\$25.00**

Amende de \$5,000 pour \$11,700 de pots-de-vin

■ Alphonse Godbout, ancien maire d'East Angus, reconnu coupable en août dernier d'abus de pouvoir et de corruption a été condamné hier à payer une amende de \$5,000 ou à purger une peine d'emprisonnement de six mois.

Le juge Benoît Turmel de la Cour des sessions a déclaré, en rendant son jugement, qu'il avait tenu compte de l'âge de l'accusé et de son état de santé pour adoucir la sentence. M. Godbout est âgé de 61 ans.

L'ancien maire, qui a accepté des pots-de-vin de \$11,700 de l'urbaniste Roger Gagnon entre 1972 et 1974 en échange de contrats municipaux d'une valeur de \$125,000, aurait pu écopier d'une peine de deux ans de prison.

Lareau Renault Centre-ville

vente • location • réparations

937-9551

Renault 18. La famille grandit...



...grandit!



Enfin au Québec! Voici les Renault 18! La Renault 18, une traction avant, spacieuse, confortable, économique qui offre les plus hauts standards de sécurité. Disponible en modèle Sedan et Familiale, la Renault 18 présente, avant tout, les caractéristiques véritables d'une voiture conçue selon les exigences d'aujourd'hui et offre un choix varié d'équipements optionnels.

4 VERSIONS

	4 vitesses	5 vitesses	Automatique	Injection électronique
Renault 18 Sedan	Standard	—	—	—
Renault 18 Sedan Deluxe	—	Option	Option	Option
Renault 18 Familiale	Standard	—	—	—
Renault 18 Familiale Deluxe	—	Option	Option	Option

Si votre famille grandit ou encore si vos exigences automobiles ont grandi... les Renault 18 sont, sans aucun doute, les voitures que vous attendiez! Venez les voir et en faire l'essai chez l'un des concessionnaires Renault.



Renault 18

Montréal: Au Pavillon de l'Auto Inc., 7665 Boul. Lacordaire, 259-6981 Lareau Automobiles Inc., 1824 ouest, rue Ste-Catherine, 937-9551 Renault Pierrefonds Ltée, 14199 Boul. Gouin ouest, 620-1511 Automobiles Renault Ville-Marie Inc., 2230 rue Viau, 254-9971 Garage Eddy Doyle Inc., 2280 rue St. Joseph, Lachine, 637-7511 Automobiles Montréal-Dauphine Ltée, 12050 Boul. Laurentien, 331-6130

Laval: Auto Gibraltar Inc., 1215 Boul. Laurentides, 669-7171 Autos G.S.R. Inc., 2032 Boul. Labelle, 687-3123 Concordia Auto Ltée, 4450 Boul. Lévesque, 661-0660

Rive-Sud: Auto Montréal-Sud Inc., 2066 Chemin Chambly, 670-8410 Rendez-vous Automobiles Ltée, 825 Boul. Taschereau, 672-6660



«Nikon»... pour vos photos du temps des Fêtes et suggestions-cadeaux



Appareil-photo automatique SLR «Nikon EM»

- A. Remarquable appareil 35 mm SLR automatique au fonctionnement si facile! Si l'exposition est incorrecte, un signal se fait entendre, vous permettant ainsi de régler l'ouverture. Le témoin DEL (diodes lumineuses) sur le flash clignote si votre objectif n'est pas réglé en fonction de la distance pour le flash. Comprend objectif 50 mm f 1.8 série E. Etui \$25 de plus.
- B. Flash électronique «SBE» entièrement automatique.
- C. Moteur «MDE» pour appareil-photo «Nikon EM»

Prix Simpsons
239⁹⁵
75⁰⁰
124⁹⁸

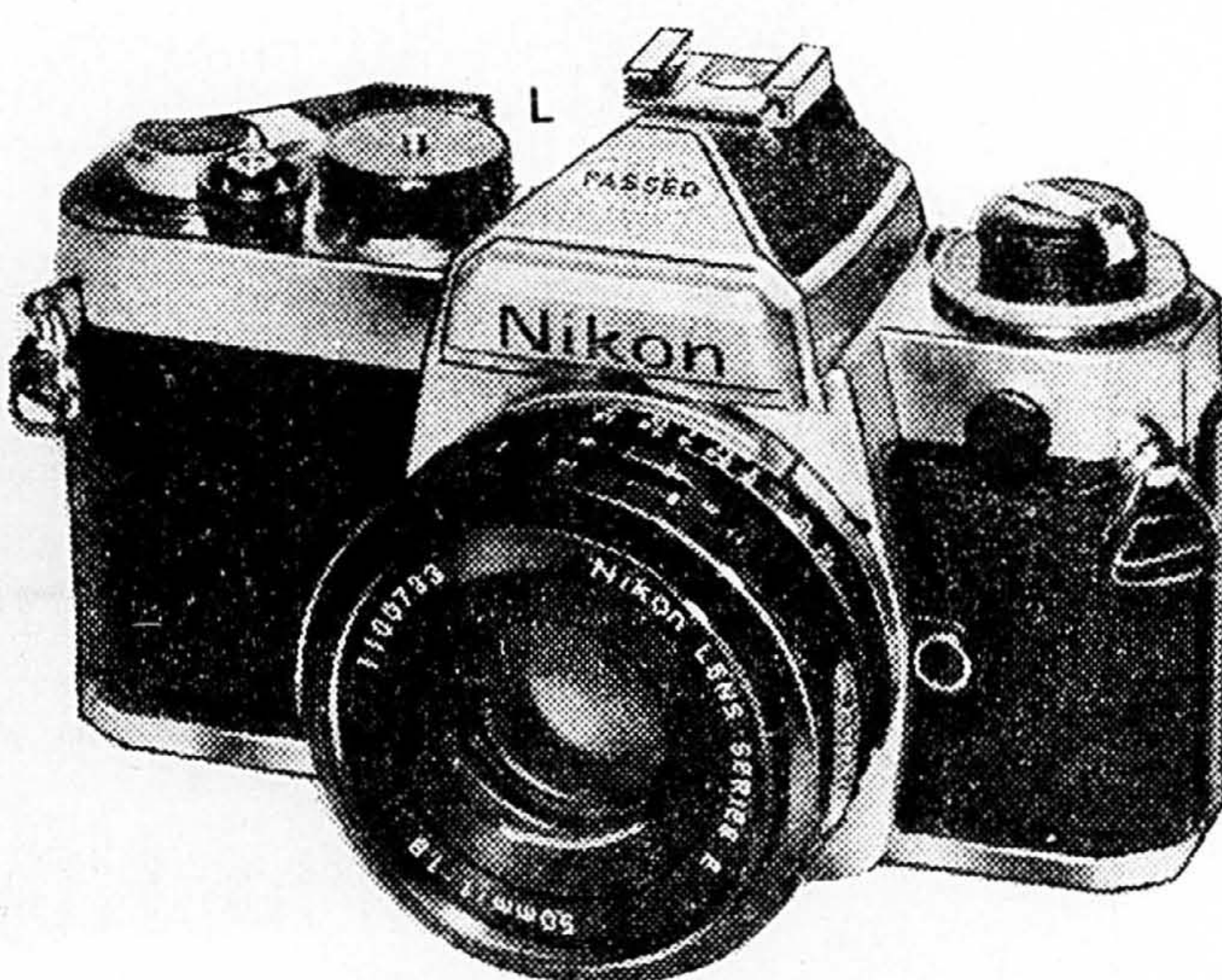
Rayon 210, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.




Robuste appareil-photo «Nikon FM»

Prix Simpsons **369⁹⁸**

D. Modèle des plus précis... pour obtenir des photos éclatantes à tout coup! Viseur à affichage DEL (diodes lumineuses) facile à lire. Obturateur en métal, contrôle à multiples expositions. Accepte moteur. Complet avec objectif 50 mm f 1.8, série E.

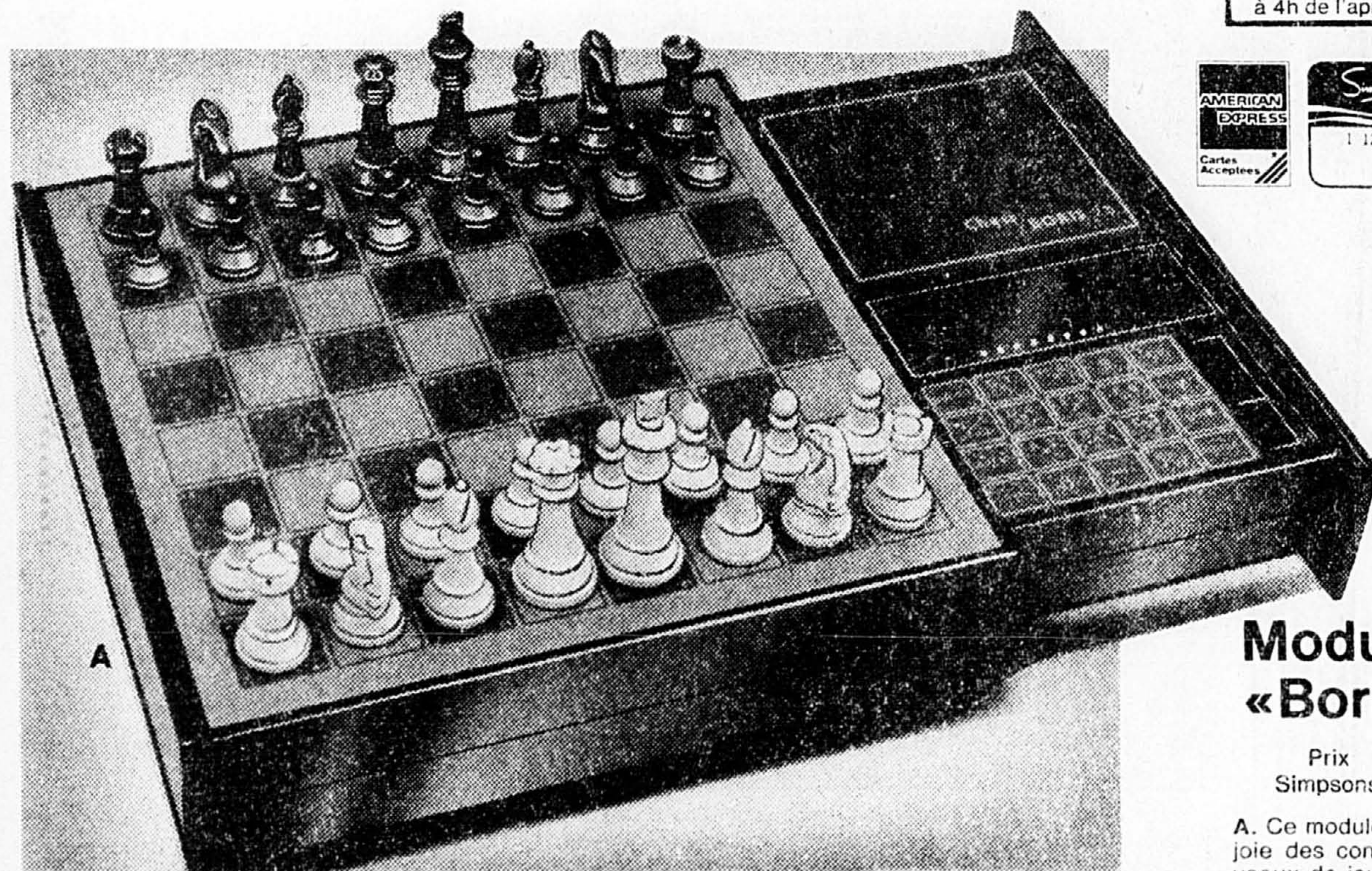


Pratique appareil-photo «Nikon FE»

Prix Simpsons **399⁹⁸**

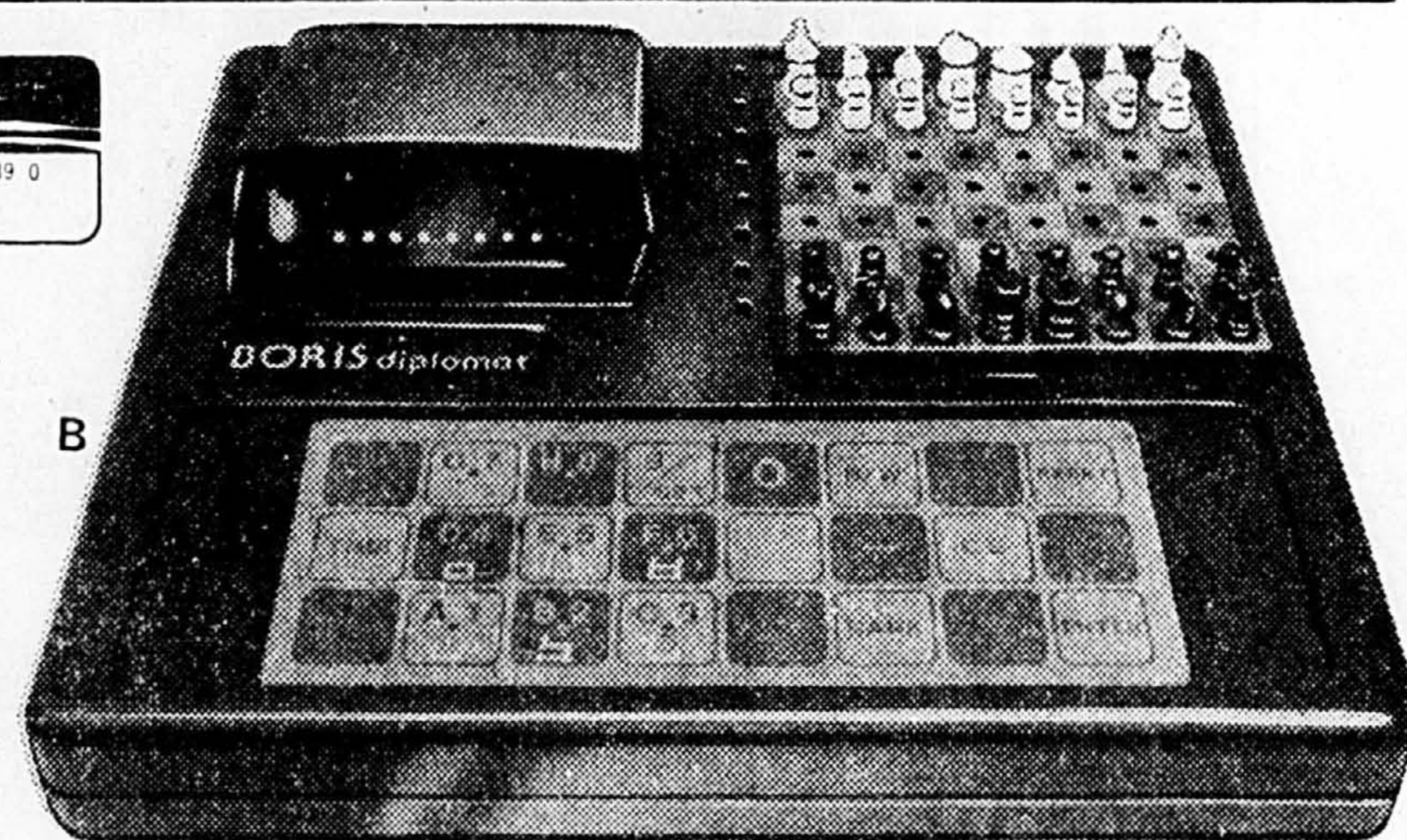
L. Modèle à fonctionnement facile... cadrez le sujet, faites la mise au point et le tour est joué. Appuyez sur le bouton et le «Nikon FE» devient un appareil-photo semi-automatique pour réaliser des photos artistiques et effets spéciaux. Complet avec objectif 50 mm f 1.8, série E.

Venez rencontrer un conseiller et un technicien de la maison «Nikon» au rayon des appareils-photo, au rez-de-chaussée, magasin centre-ville. Ils se feront un plaisir de répondre à vos questions et de vous aider à choisir l'appareil «Nikon» qu'il vous faut. Vendredi le 11 novembre, de 5h à 8h du soir, samedi le 15 novembre, de 11 h à 4h de l'après-midi.



Rendez-vous chez Simpsons et venez assister aux démonstrations des jeux électroniques «Boris Diplomat II» et «Boris 2.5». Il y aura un représentant à chacun des 5 magasins Simpsons: jeudi et vendredi, les 13 et 14 novembre, de 6h à 9h du soir. Samedi, le 15 novembre, de 10h à midi et de 2h à 5h du soir.

Rayon 203, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.



Module de jeu «Boris 2.5»

Prix Simpsons **799⁹⁸**

A. Ce module de jeu d'échecs «Boris 2.5» fera la joie des connaisseurs! En effet les différents niveaux de jeu offrent une flexibilité inégalée... Ce jeu électronique est le résultat de techniques de programmation avancées. Par conséquent, débutants ou experts en apprécieront les nombreuses caractéristiques. Pions «Staunton» inclus. Pèse moins de 4 lb! Fonctionne sur CA pour 6 heures de jeu ou unité rechargeable.

Module de jeu «Boris Diplomat II»

Prix Simpsons **199⁹⁵**

B. Un micro-ordinateur d'échecs électronique portatif pour débutants et experts. Différents niveaux de difficultés de jeu — plus vous allouez de temps, plus difficile devient le jeu! Montre les coups non permis ainsi que les marches des pièces telles que la prise «en passant», le roque et mouvement de pions. Pèse moins d'une livre... vous pourrez ainsi l'emporter avec vous en voyage! Fonctionne sur courant CA ou CD.

Venez, écrivez... ou composez **842-7221** jour et nuit.

Veuillez prendre note de cette 1/2 heure supplémentaire pour vos emplettes. Simpsons centre-ville

OUVERT DE 9h à 6h DU SOIR

tous les lundis, mardis et mercredis, maintenant jusqu'au 10 décembre



Pour les clients 65 ans et plus seulement...



Épargnez 10%

sur presque tout*
dans tous les magasins Simpsons
jeudi le 13 novembre
Une occasion à ne pas manquer!



Veuillez apporter une preuve de votre âge:

- Extrait de naissance
 - Permis de conduire
 - Carte C.A.M. de la CTCUM pour les 65 ans et plus
 - Carte d'assurance-maladie
- Soyez sans inquiétude, votre âge restera confidentiel!

*Veuillez noter:

Le rabais de 10% ne s'applique pas aux concessions et services suivants: le tabac, l'Agence de voyages Simpsons, les restaurants Simpsons, l'entreposage et réparation des manteaux de fourrure, Boutique Dunhill, les prothèses auditives, les produits et services d'optométrie, le bureau de poste, les services TRS, les billets de loterie, les certificats-cadeaux, l'emballage-cadeaux, les timbres et monnaies, les prescriptions pharmaceutiques, clés sur commande, les portes et fenêtres, les salons «Elizabeth Arden», les produits et services «First Lady», «Laura Secord», le studio de photographie, billets et cartes C.A.M. de la CTCUM, fleurs parfumées, perruques, l'atelier des tentures, le traitement de films, réparation des montres, assurance «Allstate», anneaux passe-foulard.

DÉCHETS TOXIQUES

Laval rejette le projet Stablex

Le maire Lucien Païement a annoncé, hier, que Laval n'autorisera pas l'implantation de Stablex sur son territoire.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Cette prise de position du maire Païement survient trois jours après que le ministre de l'Environnement Marcel Léger eût annoncé que Stablex avait décidé de chercher une autre ville pour la construction de son usine de traitement de déchets toxiques. De plus, cette déclaration arrive une semaine après que deux conseillers eurent tenté de faire adopter une résolution visant à faire connaître la position de la municipalité dans le cas Stablex.

Ronald Bussey et Achille Corbo avaient été les deux seuls à voter en faveur de cette proposition présentée lors de l'assemblée de novembre du conseil municipal.

Avant d'aller plus loin dans cette décision prise par le maire de Laval, mentionnons qu'il se pourrait fort bien que Mascouche soit choisie pour l'implantation de cette usine.

Le directeur de gestion des déchets dangereux au ministère de l'Environnement, M. Michel Gauvin, a déclaré à LA PRESSE que Mascouche possédait un site

potentiel pour recevoir une telle industrie.

Il a ajouté que cette municipalité située à l'est de Laval devenait comme quelque neuf autres endroits un emplacement possible. Dans la région de l'île Jésus, Blainville est un autre choix envisagé.

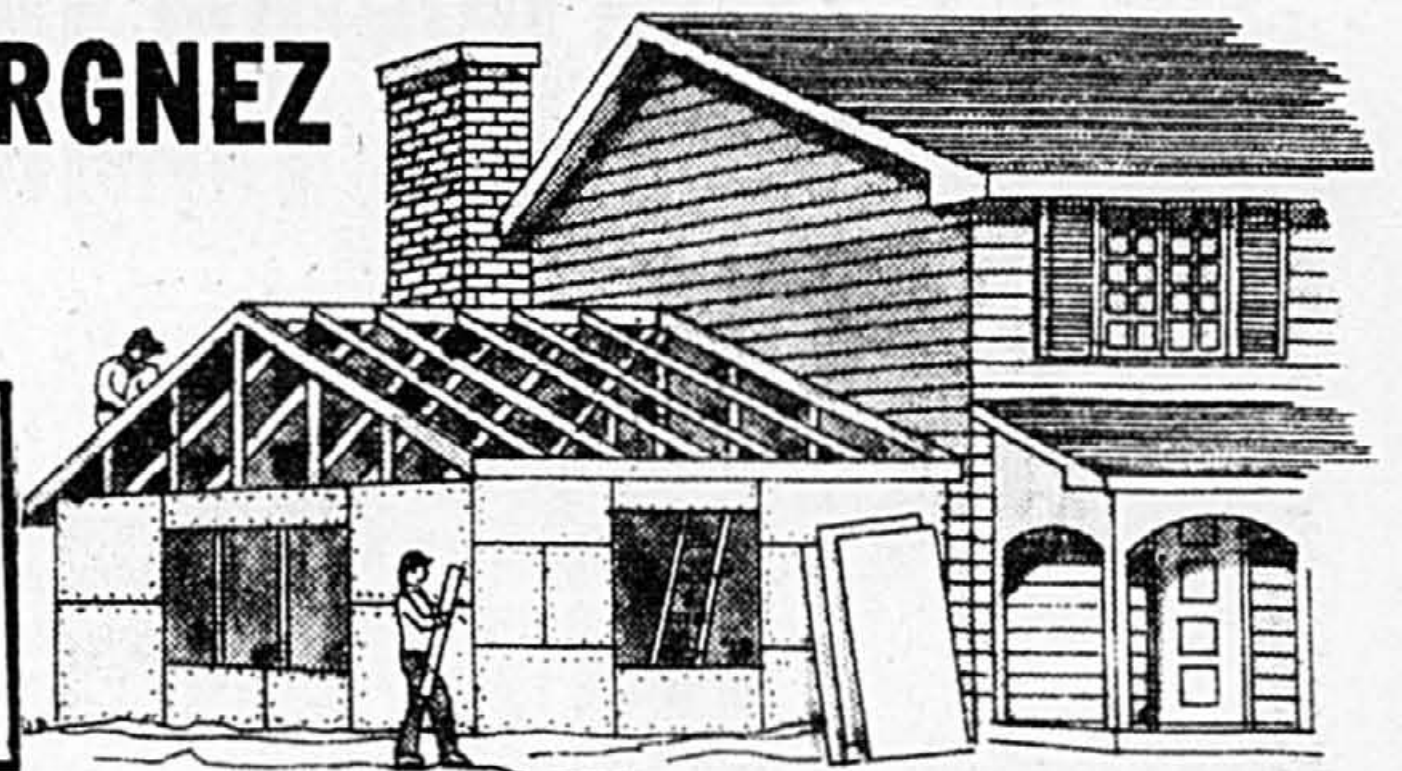
Quant à M. Jean Godin, de Stablex, il s'est refusé à tout commentaire concernant la possibilité de l'implantation de l'usine à Mascouche.

Pour en revenir au maire Païement, précisons qu'il a fait sa déclaration dans la salle du conseil municipal devant plusieurs citoyens du secteur Saint-François, dont la majorité s'étaient regroupés dans un Comité de protection de l'environnement pour entreprendre une dure lutte contre Stablex.

«Les autorités municipales, a poursuivi le maire, ont toujours fait un choix parcimonieux des industries désirant s'implanter à Laval sur la base de nombreux critères, dont notamment l'impact économique, l'emploi, la densité d'occupation, les effets d'entraînement, l'impact environnemental et l'intégration à la trame sociale. Or, le projet Stablex, par rapport à ces critères, présente une très grande faiblesse.»

AJOUTEZ UNE PIÈCE À VOTRE MAISON ET ÉPARGNEZ

NOTRE GARANTIE
Nos 22 ans d'expérience en rénovation et notre solvabilité financière sont vos meilleures garanties.



QUELS SONT VOS BESOINS?

- | | | |
|---|----------------------------------|--|
| ☐ grenier | ☐ toit | ☐ travaux de menuiserie |
| ☐ mansarde | ☐ bureau | |
| ☐ salle de jeu | ☐ cuisine | |
| ☐ salle de bains | | |
| ☐ autres travaux de rénovation | | |

LAISSER LES EXPERTS DE

METROPOLITAIN

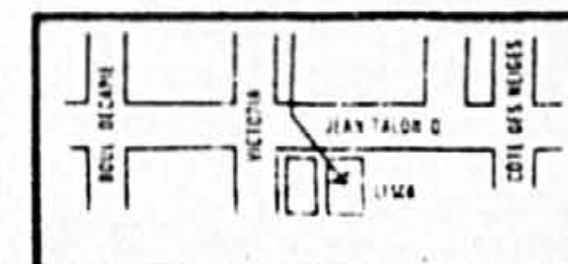
VOUS EXPLIQUER COMMENT

Heures d'ouverture de notre salle de montre:
Dim.: 11h à 5h Lun., mar., merc.:
9h à 5h Jeu., ven.: 9h à 8h
Sam.: 9h à 4h

SERVICE DE
RÉNOVATIONS

METROPOLITAIN

4058 ouest, rue JEAN-TALON



Sur le côté ouest de
Liediacé Cesco

VENEZ
VISITER
LA PLUS
GRANDE SALLE
DE MONTRE
AU QUÉBEC

POUR UNE CONSULTATION GRATUITE A DOMICILE **482-0600**



Pour vendre ou acheter une maison, IL Y A 1000 BONNES RAISONS D'APPELER LE TRUST ROYAL



Chaque agent du Trust Royal est relié au réseau de professionnels de l'immobilier le plus important au Québec. Ainsi, quand vous faites affaire avec un agent du Trust Royal, ce

n'est pas un seul, mais plus de 1000 agents expérimentés qui entrent automatiquement à votre service.

Mais il existe bien d'autres raisons d'appeler le Trust Royal. Par exemple,

la compétence. Chaque agent du Trust Royal a été sélectionné avec soin et a subi une formation intensive. C'est un spécialiste pour qui la vente ou l'achat d'une maison n'a plus aucun

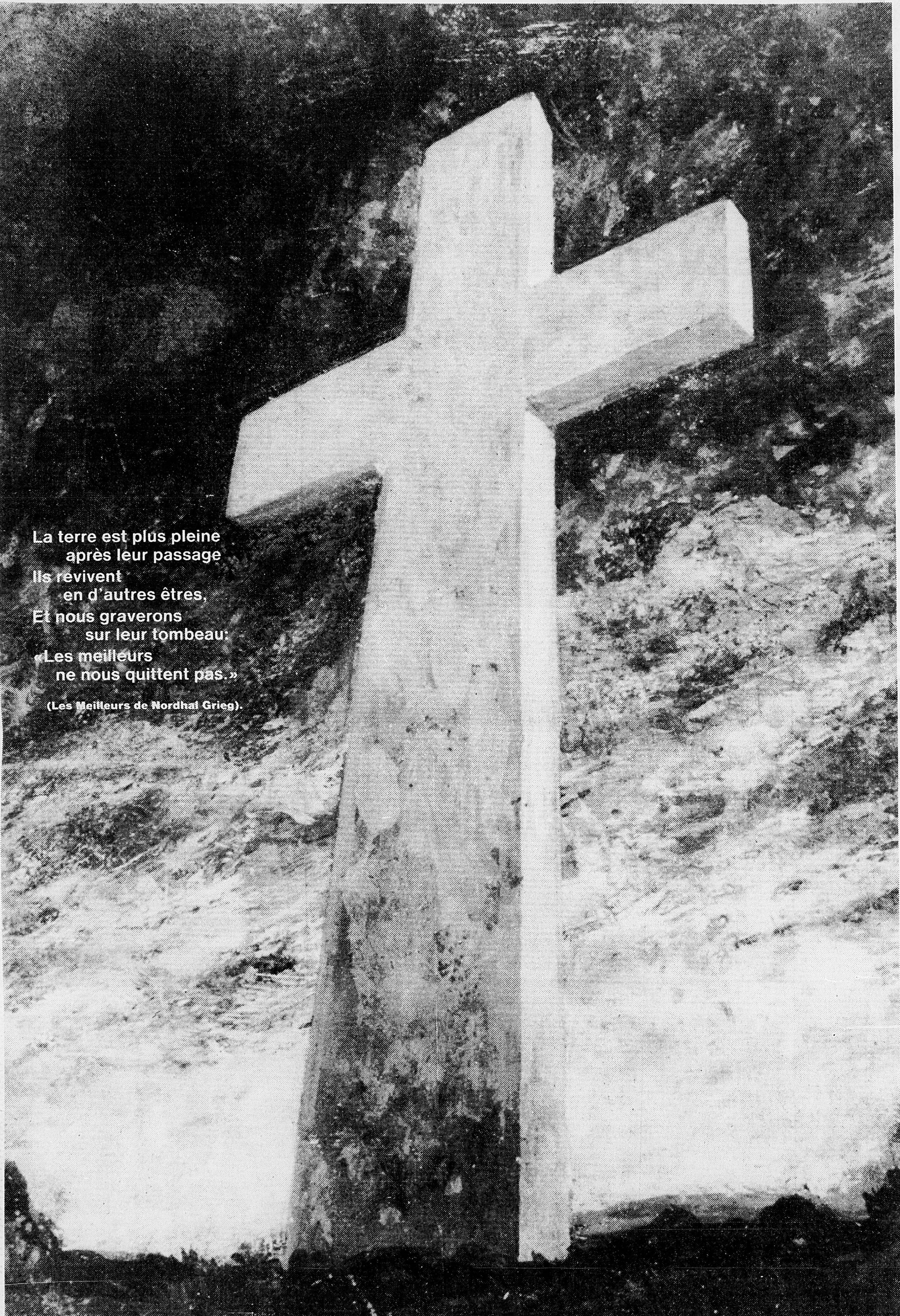
secret. Et qui est en mesure de comprendre parfaitement vos désirs, les besoins de votre famille et les limites de votre budget.

Pour vendre ou acheter une maison, il y a plus

qu'une bonne raison d'appeler le Trust Royal; il y en a 1000. C'est probablement pourquoi nous vendons plus de propriétés que tout autre courtier en immeubles.



Trust Royal
Services immobiliers



La terre est plus pleine
après leur passage
Ils revivent
en d'autres êtres.
Et nous graverons
sur leur tombeau:
«Les meilleurs
ne nous quittent pas.»

(Les Meilleurs de Nordhal Grieg).

JOUR DU SOUVENIR 1980

Nous observerons deux minutes de silence dans tous les magasins et immeubles de service Simpsons à 11h du matin,
aujourd'hui mardi le 11 novembre.

LA COMPAGNIE ROBERT SIMPSON LIMITÉE